

The background of the entire page is a detailed architectural drawing of the Villetta roundabout in Paris. The drawing is rendered in a sketchy, hatched style with various shades of gray. At the center of the roundabout, there is a prominent red gear icon with a white center, symbolizing the 'urban catalyst' mentioned in the title. The drawing shows the radial and concentric streets of the roundabout, along with building footprints and structural details.

Baptiste Potier

-

La rotonde de la Villette,
histoire d'un catalyseur urbain.

Tome I : texte

-

Mémoire de master 1 d'histoire de l'architecture réalisé
sous la direction de Monsieur Jean-François Cabestan

-

2010-2011

-

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

A Quentin

SOMMAIRE.

Remerciements.....	5
Avant-propos.....	6
Introduction.	8
1 Aux origines de la rotonde.....	9
1.1 Le village de La Villette.	9
1.1.1 Origines.	9
1.1.2 Limites.	10
1.1.3 Viaire et parcellaire.	12
1.1.4 Activités et population.....	12
1.1.5 Habitat.	13
1.1.6 Administration et imposition.....	16
1.2 L'enceinte des fermiers généraux.	18
1.2.1 Projet.....	18
1.2.2 Claude-Nicolas Ledoux (1736-1806).....	21
1.2.3 Construction.	22
1.2.4 Fonctionnement.	26
2 Choix et construction d'une rotonde.....	29
2.1 Choix.....	29
2.1.1 Parti adopté.....	29
2.1.2 Influences.....	31
2.1.3 Besoins et topographie.	36
2.2 Réalisation.	40
2.2.1 Expropriations.	40
2.2.2 Construction de la rotonde.....	42
2.2.3 Construction des roulettes.	46
2.2.4 Transformations après 1791.	47

3	Le XIX^e siècle et l'industrialisation.	51
3.1	Le bassin de la Villette.	51
3.1.1	Projet.	51
3.1.2	Percement.	53
3.1.3	Une promenade à la mode.	55
3.2	L'industrialisation.	57
3.2.1	Des conditions favorables.	57
3.2.2	Infrastructures.	59
3.2.3	L'annexion de 1860.	61
3.2.4	La Commune de Paris, 1871.	64
3.2.5	Géométrie urbaine.	68
4	La rotonde aux sources du renouveau.	71
4.1	Déclin du quartier.	71
4.1.1	Perte d'activité.	71
4.1.2	La rotonde à l'abandon.	72
4.1.3	L'avant-projet de Jean Trouvelot.	76
4.2	Reconversion.	78
4.2.1	Dépôt de fouille de la C.V.P.	78
4.2.2	La Z.A.C de la Villette.	81
4.2.3	Restauration ou restauration ?	86
	Conclusion.	89
	Bibliographie.	91
	Liste des abréviations.	91
	Sources archivistiques.	92
	Ouvrages et articles.	97

REMERCIEMENTS.

Je tiens en premier lieu à remercier mon directeur de mémoire, Monsieur Jean-François Cabestan sans lequel ce travail n'aurait jamais vu le jour. Tout au long de cette année de recherche, il a su me conseiller, m'indiquer des pistes et me détourner des mauvaises directions tout en me laissant une grande liberté, tant dans le choix de mon sujet que dans le déroulement de mes investigations. Je ne peux que louer son aptitude à aiguiller sans imposer qui me donne aujourd'hui l'agréable impression d'avoir accompli ce travail par moi-même. Je l'en remercie très sincèrement.

Je remercie ensuite les nombreux chercheurs, architectes, enseignants, documentalistes, bibliothécaires, conservateurs et autres employés des différents services et institutions dans lesquels cette recherche m'a entraîné. Ils m'ont tous renseigné avec professionnalisme, attention et sympathie. Ce fut une agréable surprise. Je témoigne ainsi ma reconnaissance à Mesdames Marie-Jeanne Dumont (D.H.A.A.P.), Agnès Clément (D.R.A.C.), Muriel Rouze (APUR), Messieurs Yoann Brault (Archives Nationales), Claude Massu (Université Paris I), Jean Papoul (Service des Canaux de Paris), Frédéric Jimeno (Comité d'Histoire de la Ville de Paris), Jean-François Lagneau (A.C.M.H.), ainsi qu'à un grand nombre d'anonymes.

Ma reconnaissance va également à Monsieur Nicolas Courtin du D.H.A.A.P. qui, à l'occasion d'un stage, m'a fait découvrir et aimer le monde obscur des archives, m'a initié au fonctionnement des différentes institutions de l'architecture et m'a transmis son goût immodéré pour le bâti parisien. Ses conseils avisés, qu'il n'a jamais cessé de me prodiguer, m'ont toujours été d'une grande aide. Qu'il trouve ici l'expression de ma profonde gratitude.

Je tiens aussi à remercier mes amis qui m'ont encouragé et conseillé, Adriane, Bertrand (x2), Camille, Cécile, Charlotte, Cyrille, Eliot, Hugo, Jérémie, Louise, Marie, Ogier, Pierette, Vamto, dans un ordre strictement alphabétique afin d'éviter toute jalousie. Ma reconnaissance va cependant en priorité à ceux qui ont pris le courage de me relire.

Enfin, je ne saurais assez remercier ma famille pour m'avoir inculqué le goût de l'architecture tout en m'offrant les moyens de m'y consacrer.

AVANT-PROPOS.

La rédaction d'un mémoire d'étude présente une difficulté majeure qui consiste à concilier tradition et nouveauté. La tradition trouve sa place dans la forme qui sera donnée à l'exercice. Ce sont une quantité de règles, typographiques, bibliographiques, etc. auxquelles il faut se contraindre mais qui constituent au final, la force du travail, ce qui lui permettra à lui aussi de s'inscrire dans la tradition et ainsi servir la postérité. Ensuite, il y a la nouveauté, qui concerne plutôt le fond. Ainsi, ce qu'un travail de recherche doit apporter de nouveau, c'est avant tout un sujet, une problématique. Le choix d'un sujet original n'est pas une tâche facile. Il doit à la fois correspondre aux affinités de l'auteur (pour une période, pour un lieu) et en même temps, combler un manque, apporter sa pierre à l'édifice. En choisissant de parler de Claude-Nicolas Ledoux, nous avons bien évidemment été confrontés à une littérature abondante. Mais à y regarder de plus près, mis à part un petit nombre d'ouvrages irréprochables, la plupart de ces écrits se trouvaient dépassés, soit parce qu'ils avaient vieillis et ne correspondaient plus aux attentes actuelles, soit parce qu'ils étaient dépourvus de cette forme traditionnelle évoquée plus haut, qui différencie un travail universitaire d'un ouvrage de « vulgarisation »¹. Une problématique originale n'était donc pas si difficile à trouver.

Donc, un sujet original dans une forme traditionnelle. Pourtant, l'opposition n'est pas si simple. Le fond est lui aussi, bien souvent empreint de tradition. Nos lectures nous ont permis de noter avec quelle vitesse les erreurs sont recopiées et deviennent vérités. Ce problème nous a semblé devoir retenir notre attention. Comment apporter sa pierre à un édifice aux fondations bancales ? Probablement en repartant de zéro. Nous avons donc eu à cœur de revenir aux sources primaires et de tout vérifier. Mais ces démarches sont hélas très gourmandes de temps et nous pouvons aujourd'hui affirmer que nous avons vu trop grand. Sur un sujet aussi vaste, nous n'avons pas pu être aussi rigoureux que nous l'aurions souhaité. Des choix ont été opérés et le lecteur pourra les déchiffrer aux travers des notes de bas de page. Au final, aucune source d'archive n'est citée sans avoir été au préalable vérifiée, de même qu'un auteur n'est jamais cité sans avoir été lu. Les *citations de citations de citations* ont été bannies du présent travail. Si nous avons fait des erreurs, du moins avons-nous tenté de ne pas en reproduire.

¹ Les guillemets utilisés tentent de minimiser la portée péjorative du terme.

Enfin, nous avons aussi souhaité apporter un peu de nouveauté dans la forme. Une large partie de ce travail n'a pu être accomplie que grâce à l'utilisation d'internet. En conséquence, nous avons tenu à citer en bibliographie les nombreuses bibliothèques numériques qui nous ont permis de consulter un nombre considérable d'ouvrages sans avoir à nous déplacer. Cet outil, d'une puissance considérable s'il est utilisé correctement, est encore trop peu reconnu aujourd'hui, notamment dans le domaine de la recherche universitaire. Nous avons tenté ici de lui accorder la place qu'il mérite. En contrepartie et puisque chacun a son rôle à jouer, nous avons décidé de mettre ce travail en ligne, ainsi que la majorité des archives photographées. L'ensemble est disponible à l'adresse suivante : <http://webdocument.online.fr>.

Bonne lecture.

INTRODUCTION.

« Si j'ai parlé de permanence c'est, d'une part, qu'avec ce monument une forme du passé s'inscrit dans notre expérience présente, et que d'autre part, cette forme physique a rempli successivement des fonctions différentes et qu'elle a continué de fonctionner en conditionnant cet espace urbain dont elle est encore aujourd'hui un noyau important »¹.

C'est avec ces termes qu'Aldo Rossi évoque le Pallazo della Ragione de Padoue. A huit cents kilomètres de là, un phénomène comparable peut aussi être observé. Située à la limite des X^e et XIX^e arrondissements de Paris, la rotonde de la Villette, construite sur les dessins de l'architecte Claude-Nicolas Ledoux à la fin du XVIII^e siècle, pourrait correspondre à la description. Affecté depuis deux siècles à des fonctions très variées, le bâtiment, encore debout, constitue aujourd'hui un des principaux moteurs de la reconversion du quartier.

Deux points importants viennent justifier l'utilité d'un travail universitaire sur le sujet. En premier lieu, l'absence d'une étude historique complète du bâtiment, rare vestige de l'architecture ledolcienne. Le choix formel opéré par l'architecte, les différentes occupations et transformations du monument sont des points qui méritent d'être étudiés. En second lieu, l'actualité. A l'heure où ces lignes sont écrites, la rotonde est en cours de transformation. La campagne de travaux doit lui permettre d'abriter « une brasserie festive et créative »², élément moteur d'une volonté politique plus large de redynamisation d'un quartier encore aujourd'hui marqué par la pauvreté, la prostitution et le trafic de drogue.

Une double question se pose alors. Pourquoi un tel bâtiment a été construit à cet endroit et comment ce dernier a-t-il conditionné le développement du quartier alentour ?

L'étude, dans une première partie, du contexte spatio-temporel initial permettra de découvrir, dans une seconde partie, les logiques ayant concouru à l'élaboration du bâtiment et de façon chronologique dans les deux dernières parties, de mettre en évidence son rôle de catalyseur urbain, c'est-à-dire son influence sur le développement des environs. Une étude précise des différentes étapes de sa construction et de ses transformations sera menée en parallèle.

¹ **ROSSI, Aldo.** *L'architecture de la Ville.* Traduit par F. Brun. Paris, 1990. p. 45.

² www.larotonde.com, consulté le 11 juillet 2011.

1 AUX ORIGINES DE LA ROTONDE.

1.1 Le village de La Villette¹.

L'étude des conséquences urbanistiques d'un phénomène architectural impose au préalable la connaissance du milieu initial. Le fonctionnement du village de La Villette, ses limites, ses réseaux, ses activités, son habitat, etc. sont des prérequis qu'il convient ici d'exposer.

1.1.1 Origines.

Les origines du village de La Villette remontent très probablement à l'époque celtique comme le laisse supposer la topographie du lieu. Favorablement situé entre les collines de Montmartre et de Belleville, l'endroit constitue la voie la plus directe depuis le *civitas Parisiorum* vers le nord-est, selon deux axes longeant ces deux collines.

L'époque romaine viendra confirmer leur tracé -au pied de la colline de Montmartre, la voie menant vers la Gaule Belgique, en prolongement du *cardo maximus*, correspondant peu ou prou à l'actuelle avenue de Flandre et, de la même manière, l'actuelle avenue Jean Jaurès, ancienne voie vers la Germanie Supérieure, au pied de la colline de Belleville. La présence, à cet endroit, d'un groupement d'habitations semble attestée par la découverte, lors du percement du bassin en 1807, à proximité de l'avenue de Flandre, d'un vase contenant environ deux mille cinq cents pièces de monnaie en bronze probablement enfoui vers 310 après J.-C.².

C'est donc autour de ces deux routes que se développe un petit village. En 1198, la bourgade s'appelle *Ville neuve Saint-Lazare* ou *Saint-Ladre*, en référence à la Maison Saint-Lazare, « un hôpital de pauvres lépreux sous l'invocation de Saint-Ladre ou Saint-Lazare »³, qui y possédait des biens, des terres et des censives. Un acte daté de 1374 utilisant le vocable

¹ Cette partie est majoritairement basée sur l'ouvrage suivant : **LAMBEAU, Lucien.** *La Villette. Histoire des communes annexées à Paris en 1859, tome VII.* Paris, 1926, que nous avons tenté de synthétiser, illustrer et compléter pour les parties nous concernant. « La Villette », nom du village, prend deux majuscules, contrairement au terme « la Villette » qui, aujourd'hui, désigne usuellement l'emplacement de cette ancienne commune.

² **LAMBEAU, Lucien.** *Op. cit.*, p. 13.

³ **LAZARE, Félix et Louis.** *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris et de ses monuments.* Paris, 1844-1849. p. 369.

de *La Villette-Saint-Ladre-lez-Paris*, témoigne de l'origine ancienne du terme Villette, ou « petite ville » qui nous est parvenu. Dans sa *Description de la ville de Paris sous Charles VI*, en 1407, Guillebert de Metz évoque le village de *Longheville*, à une lieue au nord-est de la porte Saint-Martin, faisant sans doute allusion au village de La Villette et son développement tout en longueur le long de la route menant vers les Flandres¹.

Il apparaît en effet que cette dernière ait été depuis très tôt beaucoup plus fréquentée et habitée que celle menant vers l'Allemagne comme en témoignent par exemple le plan de Roussel de 1730 (**Annexe I, fig. 01**), ou encore les atlas de Trudaine², réalisés entre 1745 et 1780 (**Annexe I, fig. 02**). La toponymie confirme cette prépondérance, puisque l'on parle alors de *Grande Route du Bourget* ou de *Chemin Pavé de la Villette*³ pour l'une et de *Chemin de Pantin* pour l'autre. Cette prédominance trouve probablement son explication dans le fait que la voie vers les Flandres desservait aussi les marchés du nord (Arras, Péronne, Senlis) et bénéficiait donc d'un trafic plus important⁴.

1.1.2 Limites.

Selon Philippe Guignet, « la réponse à la lancinante question de la définition de la ville n'est évidente ni pour les hommes de l'Ancien Régime, ni pour les historiens d'aujourd'hui »⁵. En effet, comme le précise Lucien Lambeau, « avant la Révolution l'organisation édilitaire des petits villages de la banlieue de Paris, [...] n'existait pour ainsi dire pas »⁶. Tenter de définir les limites du village de La Villette sous l'Ancien Régime nous confronte à un problème d'ordre méthodologique puisque si les limites existent, elles définissent un espace qui ne répond qu'officieusement au titre de village de La Villette. Les plans anciens nous apportent des informations précieuses à ce sujet et le recoupement des différentes limites de seigneuries, de terroirs, de paroisses, de dixmages ont permis la mise en évidence de frontières précises bien qu'anciennes.

¹ LAMBEAU, Lucien. *Op. cit.*, p. 14-15.

² A.N. : F¹⁴ 8443 – Planche 51 ; F¹⁴ 8444 – Planche 01 ; F¹⁴ 8448 – Planche 01 ; F¹⁴ 8449 – Planche 04 et 05 : *Atlas de Trudaine*. 1745 - 1780.

³ A.N. : N III Seine 737 – Planche 01 : *Plan du terroir de Saint-Denis en France*. après 1707.

⁴ LANGLOIS, Gilles-Antoine. *Le bassin de la Villette*. Paris, 2007. p. 18.

⁵ GUIGNET, Philippe. *Les sociétés urbaines dans la France moderne*. Paris, 2005. p. 9.

⁶ LAMBEAU, Lucien. *Op. cit.*, p. 251.

En direction de Montmartre, la limite semble avoir toujours été l'actuelle rue d'Aubervilliers, anciennement connue sous les noms de chemin d'Aubervilliers, ou encore chemin des Vertus. De même, le chemin de Pantin, que l'on retrouve aujourd'hui occupé successivement par la rue de Meaux et l'avenue Jean Jaurès, a toujours constitué la frontière du côté de Belleville. Au sud, la limite est plus difficile à établir. Entre 1724 et 1729, le *travail des limites* réalise l'inventaire des parcelles du faubourg Saint-Martin en ne s'arrêtant qu'au niveau de l'actuelle rue Riquet où il fait démarrer le village de La Villette¹. Cette même limite apparaît effectivement sur un plan datable vers 1790² mais désigne une frontière entre deux types d'imposition, la taille et le droit d'entrée (**Annexe I, fig. 03**). Il semble pourtant que le village de La Villette commençait plus au sud. Un plan datant du XVIII^e siècle indique l'« Entrée de La Villette » approximativement au niveau de l'actuelle rue Gaston Rébuffat. De manière plus précise, ce même plan trace une ligne en pointillés, au niveau des actuels boulevards extérieurs, qui sépare le terrain dit du Vieux Montfaucon, au sud, du village de La Villette au nord (**Annexe I, fig. 04**). Un plan terrier du terrain dit du Vieux Montfaucon datable vers 1770³ confirme ce tracé que nous pouvons considérer comme la limite plus probable du village au sud. Au nord, ce dernier se termine quand commencent les villages de Pantin, au nord-est, et d'Aubervilliers, au nord-ouest. D'après un plan terrier datant de 1704-1705⁴, la ligne de *séparation du dixmage d'Aubervilliers*, se trouvait à peu de choses près au niveau de l'actuel boulevard MacDonald. Cette frontière, qui n'était pas marquée par une voie, est confirmée par un plan délimitant les différents terroirs autour de Saint-Denis et datant du début du XVIII^e siècle⁵ (**Annexe I, fig. 05**).

Ce sont ces limites qui seront à peu de choses près retenues par la loi du 14 décembre 1789 consacrant la formation des municipalités et qui, aujourd'hui encore, renferment les quartiers administratifs Villette et Pont-de-Flandre.

¹ A.N. : Q¹ 1099 164 : *.Limites de la ville et faubourgs de Paris*, par Beaussire, père et fils. 1724-1728. Faubourg Saint-Martin.

² A.N. : N III Seine 885 – Planche 01 : *Plan de la circonvallation de Paris*. ca. 1790.

³ A.N. : N III Seine 329 – Planche 01 : *Censive de Saint-Lazare. Terrain dit du Vieux Montfaucon*. XVIII^e siècle. Le territoire représenté n'est pas fermé par une voie sur son côté droit mais s'arrête au niveau des actuels boulevards extérieurs.

⁴ A.N. : N III Seine 477 – Planche 06 : *Censive de l'abbaye de Saint-Denis à La Villette*. 1704-1705.

⁵ A.N. : N III Seine 737 – Planche 01 : *Plan du terroir de Saint-Denis en France*. après 1707.

1.1.3 Viaire et parcellaire¹.

Le réseau de voies desservant le village de La Villette s'organise selon un quadrillage plus ou moins régulier (**Annexe I, fig. 06**). Orientées sud-ouest nord-est, trois voies principales régissent l'ensemble, il s'agit du *chemin des Vertus* (actuelle rue d'Aubervilliers), de la *grande route du Bourget* (actuelle avenue de Flandre) et du *chemin de Pantin* (actuelle rue de Meaux prolongée par la partie nord de l'avenue Jean Jaurès). Ces deux dernières voies ne se croisaient alors pas. Il faut attendre 1768² pour que soit régularisé le *chemin de Pantin* qui rejoint alors la *grande route du Bourget* au niveau de l'actuelle station de métro Louis Blanc, amorçant le tracé de la partie sud de l'avenue Jean Jaurès et de la rue La Fayette dans son prolongement. Suivant la même orientation, on note la présence secondaire du *chemin du Moulin* (actuelle rue Curial), du *chemin du Vivier ou des Postes* (actuelle rue Archereau) et du *chemin des Moines* (actuel emplacement du bassin de la Villette). Ces différentes voies étaient reliées entre-elles par des chemins orientés sud-est nord-ouest dont le plus important était certainement le *chemin de la Chapelle à la Villette* prolongé par la *rue Notre Dame* (actuelle rue Riquet). Parallèlement, au sud, se trouvait le *chemin de la Voirie ou de la Boyauderie* (actuelle rue Louis Blanc), hors des limites du village. Ce quadrillage était alors subdivisé par des sentiers de moindre importance qui assuraient la desserte des différentes parcelles. Ces dernières étaient majoritairement orientées sud-est nord-ouest, suivant l'alignement des voies et étaient pour la plupart très étroites (moins de cinq perches de large pour une cinquantaine de perches de long).

1.1.4 Activités et population.

La Villette, comme la plupart des villages entourant Paris sous l'Ancien Régime vivait principalement de son agriculture maraîchère comme en témoignent son parcellaire typique et les différents plans illustrant la faible proportion de terrains bâtis, retranchés le long des deux voies principales³. Du fait de leur fréquentation importante, ces dernières accueillait de

¹ Cette partie a été construite à partir des plans précités ainsi que les suivants : A.N. : N III Seine 277 – Planche 01 et 02 ; N III Seine 311 – Planche 02 ; N III Seine 313 – Planche 01 ; N III Seine 328 – Planche 01 ; N III Seine 329 – Planche 01 ; N III Seine 377 – Planche 01, 02 et 03 ; N III Seine 379 – Planche 02 ; N III Seine 477 – Planche 06 et 11 ; N III Seine 1039 – Planche 01 et 02.

² Date relevée sur le plan suivant : A.N. : N III Seine 329 – Planche 01 : *Censive de Saint-Lazare. Terrain dit du Vieux Montfaucon*. XVIII^e siècle.

³ Les atlas de Trudaine, cités précédemment, en sont un bon exemple.

nombreux commerces de carrossiers, de forgerons, de maréchaux-ferrants, et surtout des aubergistes et des cabaretiers¹.

Les différents documents exhumés lors de cette recherche, tels que les minutes notariales ou le *travail des limites* nous ont permis de rencontrer nombre de *nourrisseurs de bestiaux, fermiers, charretiers, maîtres jardiniers, laboureurs et fruitières, des serruriers, cordonniers, maréchaux-ferrants et charrons* mais aussi et surtout des *marchands de vins et hôteliers*. En effet, comme le signale Lucien Lambeau :

« dans le passé, le propre des localités de la proche banlieue parisienne établies le long des grandes routes de province, était de posséder de nombreuses guinguettes et auberges, fréquentées par le roulage intense y circulant d'un bout de l'année à l'autre, et aussi par les habitants des faubourgs de Paris venant y déguster le vin aigrelet, le guinguet, produit par les vignes du lieu. C'était le cas de la Villette »².

Ainsi, la culture de la vigne tenait une place importante à La Villette depuis le Moyen Âge et venait jusque dans le centre de la localité, induisant une activité commerciale prospère qui n'était pas sans apporter son lot de désagréments. Un rapport de police, daté de juin 1793, estime par exemple qu'il serait désirable d'« apporter une plus grande surveillance dans les cabarets de la Villette, où se réfugient beaucoup de voleurs de Paris, et où logent quantité de leur semblables »³. La prostitution y était de même attestée par de nombreux documents⁴.

1.1.5 Habitat.

L'étude de l'habitat du village de La Villette semble à première vue compromise en raison de l'absence actuelle de vestiges construits. La présente analyse est en conséquence basée uniquement sur des sources primaires qui, par leur croisement, ont permis la mise en évidence d'une typologie bien particulière. Il s'agit en premier lieu des différents plans déjà évoqués qui, par leur description du parcellaire, apportent de précieux renseignements. Il s'agit ensuite des descriptions retrouvées dans les minutes notariales que nous avons dépouillées au cours de cette recherche, à savoir celles rédigées lors des expropriations nécessaires à

¹ JENN, Jean-Marie (dir.). *Le XIX^e arrondissement : une cité nouvelle*. D.A.A.V.P. Paris, 1996. p. 32.

² LAMBEAU, Lucien. *Op. cit.*, p. 184-185.

³ *Id.*, p. 189.

⁴ *Ibid.*, p. 47.

l'établissement du mur d'enceinte ainsi que de plus anciennes auxquelles les précédentes faisaient référence. Et enfin, ce sont les quelques représentations dessinées du village sous l'Ancien Régime qui viennent confirmer le tout.

Déduire un type d'habitat d'après le parcellaire du lieu n'est pas chose aisée mais les résultats peuvent apparaître comme satisfaisants au regard, par exemple, de ceux obtenus par F. Boudon, A. Chastel, H. Couzy et F. Hamon dans leur étude du quartier des Halles et dont la démarche nous inspire ici. Celle-ci se base sur l'analyse de la parcelle selon trois critères, la forme de son contour, sa surface et ses connexions avec l'espace qui l'entoure¹. Appliqués à notre sujet, ces critères peuvent définir la parcelle type du village, de forme quadrangulaire allongée, de grande surface (2000 m² en moyenne) et régulièrement traversante (les deux petits côtés donnant chacun sur une voie et les grands côtés en mitoyenneté avec les parcelles voisines) mais majoritairement semi-traversante (division en deux dans la longueur du précédent type). La grande taille des parcelles et l'absence d'une trame viaire resserrée laissent à penser qu'il s'agit là, pour majorité, de champs, non construits. À l'approche des principales voies, le phénomène s'estompe tout en restant significatif et si « dans le domaine de la typologie parcellaire, la notion de forme prime celle de surface »², nous pouvons déduire que malgré leur grande taille, ces parcelles étroites ne pouvaient être construites sur toute leur longueur, pour des raisons évidentes d'accès et de luminosité. Le bâti reste donc majoritairement concentré sur la rue. Cette analyse semble confirmée par les quelques plans figurant les espaces construits, parmi lesquels nous citerons à nouveau les atlas de Trudaine (**Annexe I, fig. 02**). Le quadrillage peu resserré des parcelles et la faible proportion de terrain bâti laisse supposer une pression foncière relativement faible. De ce point, nous pouvons déduire qu'il s'agit en majorité d'habitat particulier, vraisemblablement de faible hauteur.

Le travail des limites de 1724 déjà cité, confirme cette hypothèse et apporte de précieux renseignements en présentant parcelle par parcelle, les maisons à porte cochère ou charretière de la partie sud du village de La Villette. À titre d'exemple, la grande Route du Bourget, prolongement de la rue du Faubourg-Saint-Martin, comporte, entre la limite sud du village et le croisement de la rue Notre Dame, vingt parcelles de ce type. Leur analyse confirme l'hypothèse d'un bâti concentré sur la rue, décliné selon plusieurs variantes dépendant majori-

¹ BOUDON, Françoise. CHASTEL, André. COUZY, Hélène. HAMON, Françoise. *Système de l'architecture urbaine, le quartier des halles à Paris*. Paris, 1977. p. 52.

² *Id.*, p. 76.

tairement de la largeur de la parcelle. Le corps de logis, donnant invariablement sur la rue est régulièrement enrichi d'une aile en retour (**Annexe I, fig. 10**). A cela s'ajoute parfois un second corps, parallèle à celui sur rue, ménageant ainsi une courette (**Annexe I, fig. 08 et 11**). Dans de rares exceptions, quand la largeur le permet, une seconde aile en retour vient fermer la courette, reproduisant en miniature la typologie de l'hôtel entre cour et jardin (**Annexe I, fig. 09**). Dans tous les cas, la hauteur du corps de logis principal n'excède pas les vingt-deux pieds (soit environ sept mètres), confirmant l'idée d'un bâti de faible hauteur. Bien que le *travail des limites* date de 1724-1728, ses résultats sont probablement encore valables à la fin du XVIII^e siècle puisque en 1724, le roi défend à « toutes personnes, sans exception, de construire aucune maison à porte cochère dans lesdits faubourgs, & hors de l'enceinte » mais permet « aux propriétaires des terrains ayant face sur des rues actuellement ouvertes [...], d'y pouvoir faire bâtir des boutiques et maisons à petites portes ayant entrée sur lesdites rues, pourvu qu'elles ne soient élevées que d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée »¹.

Les quelques descriptions retrouvées dans les minutes notariales rédigées lors des expropriations des années 1780 dépeignent un habitat de type similaire. Nous citerons par exemple la vente de P. N. Buzelin, du 19 septembre 1787 (**Annexe V, parcelle n°12**) :

« Une maison sur le chemin de Pantin à droite en y allant de Paris, composée d'un seul corps de logis ayant sa face sur ledit chemin, consistant en un rez-de-chaussée, deux étages de chambres et grenier au-dessus couvert de thuilles, jardin derrière la dite maison enclos de murs à gauche et dans le fond. »

Cette description correspond parfaitement au type d'habitat représenté sur un dessin anonyme du XVII^e siècle conservé au musée Carnavalet (**Annexe I, fig. 12**).

Une vente plus ancienne, datant du 8 avril 1767², par laquelle D. J. A. F. Morel, seigneur de Richemont, doyen des conseillers au parlement de Metz, a vendu à J. J. de Bessé la parcelle qui sera plus tard concernée par la vente du 6 février 1787 (**Annexe V, parcelle n°5**) fait l'inventaire du mobilier et nous donne en conséquence le nom des différentes pièces, à savoir un « sallon pour boir », un « sallon de bains », un « sallon de Compagnie au Premier »,

¹ « Déclaration du Roi qui règle les limites de Paris, donnée à Chantilly le 18 juillet 1724 », retranscrite dans A.N. : Q¹ 1099 164 : *Limites de la ville et faubourgs de Paris*, par Beaussire, père et fils. 1724-1728. Faubourg Saint-Martin. p. 1-7

² A.N. : ET CVIII 585 : *Vente de D. J. A. F. Morel à J. J. de Bessé*. Minute du 8 avril 1767, notaire : G.-C. De-laleu.

une « chambre à côté au premier », une « garde-robe à côté », une « chambre de l'autre côté du paillé », un « cabinet à côté », au deuxième étage, une « première chambre à gauche des escaliers », une « deuxième chambre, sans cheminée », une « troisième chambre », une « chambre en belvédère », et une « chambre du jardinier ». Cette description, ainsi que la nature aristocratique de son propriétaire laisse penser qu'il s'agissait d'une maison de plaisance ou de *bouteille*, comme il en existait de nombreuses dans les campagnes proches de Paris. La présence de ce type de demeure à La Villette est confirmée par L. Lambeau :

« Il y avait là, en dépit de la monotonie du territoire, dépourvu d'accidents de terrains et de cours d'eau, un nombre important de jolis domaines et de maisons de campagne habités par des personnages de haute notoriété. C'est que, à ces époques lointaines, les moyens de transport rapides étaient plutôt sommaires, et aussi que les environs immédiats de Paris étaient fort agréables à habiter, tout entourés de jardinages, de champs, de bois, et du calme paisible des campagnes »¹.

C'est d'ailleurs très probablement dans le jardin d'une de ces maisons que se trouvait Charles-Nicolas Cochin, lorsqu'il réalisa sa *Vue de Montmartre prise de la Villette* (**Annexe I, fig. 13**).

1.1.6 Administration et imposition.

Le village de La Villette était, sous l'Ancien Régime, divisé en trois seigneuries (**Annexe I, fig. 14**). Au nord, compris entre la *grande route du Bourget*, le *chemin des Vertus* et le *chemin de la Chapelle à la Villette* s'étendait *Le Bailliage de la Chapelle Saint-Denis et de la Villette en partie* qui appartenait à l'abbaye de Saint-Denis et qui était rattaché à la paroisse de Saint-Denis de La Chapelle. A l'est de la *grande route du Bourget*, compris entre la *rue Notre Dame* et le *chemin de Pantin* s'étendait *Le Bailliage général de la Villette Saint-Lazare*, seigneurie de la Maison de Saint-Lazare, qui dépendait de la paroisse Saint-Jacques-Saint-Christophe. Enfin, la partie qui nous intéresse, entre le *chemin des Vertus*, le *chemin de la Chapelle à la Villette*, le *chemin de Pantin* et la frontière sud du village, était occupée par *La Prévôté de la Villette Saint-Laurent* ou *fief du Cens Commun*, rattaché à la paroisse Saint-Laurent de Paris². L'appellation de *Cens Commun* rappelle qu'historiquement ce fief était

¹ LAMBEAU, Lucien. *Op. cit.*, p. 136.

² *Id.*, p. 16.

commun entre le chapitre de Notre-Dame et les prieurs de Saint-Ladres-les-Paris, remplacés ensuite par la maison Saint-Lazare¹. De cette division seigneuriale découlaient des différences de statuts, notamment concernant l'imposition.

L'étude de l'évolution des impôts auxquels étaient soumis les habitants du village de La Villette est intéressante en ce qu'elle conditionne en grande partie l'évolution des activités qui s'y développent et finalement le tissu urbain. Avant la Révolution Française, les habitants devaient s'acquitter de divers impôts dont les principaux étaient la dîme, impôt en nature destiné à la paroisse à laquelle les terres étaient rattachées, et le cens, redevances de toutes sortes que les propriétaires payaient à leurs seigneurs respectifs. Ces deux impôts étaient en conséquence payés à des personnes différentes selon que l'on résidait dans l'une des trois zones. A cela s'ajoutait un troisième impôt d'importance, la taille, payée au roi par les manants et les paysans. Sur ce point, La Villette jouissait d'un statut bien particulier puisqu'une partie du village, *La Prévôté de la Villette Saint-Laurent*, était soumise à l'entrée, selon le même statut que Paris intra-muros et ses faubourgs². Cet impôt, qui taxait l'entrée des marchandises dans la ville et dont chacun supportait le coût par répercussion sur le prix des denrées, permettait à ses assujettis, les Bourgeois de Paris, d'être exonérés de la taille³. En conséquence, les habitants de *La Prévôté de la Villette Saint-Laurent*, ne payaient pas la taille quand les habitants des deux autres seigneuries du village y étaient soumis. L'affaire était avantageuse puisque *La Villette Saint-Laurent* comptait encore de nombreuses terres cultivées, dont le produit pouvait être vendu dans Paris sans être soumis à l'entrée. La limite constituait d'ailleurs une des problématiques majeures pour la Ferme générale, qui devait la fixer de façon à avoir le plus de terrains cultivés hors limites, auxquels s'applique la taille, et un maximum d'habitations à l'intérieur, dont les occupants consomment les produits importés soumis au droit d'entrée. C'est cette préoccupation qui sera, entre autres à l'origine de la nouvelle enceinte des fermiers généraux.

¹ *Ibid.*, p. 32-33.

² Cf. A.N. : N III Seine 885 – Planche 01 : *Plan de la circonvallation de Paris*. ca. 1790.

³ **RABREAU, Daniel.** *Claude-Nicolas Ledoux, 1736-1806 : l'architecture et les fastes du temps*. Bordeaux, 2000. p. 206.

1.2 L'enceinte des fermiers généraux.

Il est en matière de recherche historique des sujets qui ont été traités à de nombreuses reprises. L'enceinte des fermiers généraux en fait partie. Pourtant comme il arrive parfois, une unique étude des sources primaires fait date et les auteurs suivants y font référence, en perpétuant malheureusement ses quelques erreurs et lacunes. Notre présente étude ne pouvait se passer d'évoquer les différentes phases de construction de l'enceinte, nous en avons donc profité pour tenter de résoudre le problème en recourant, autant que possible à des sources primaires.

1.2.1 Projet.

A l'origine de la nouvelle enceinte, se trouve la Ferme générale, « cette puissante compagnie qui se chargeait de recouvrer pour le roi ses recettes fiscales »¹, c'est-à-dire qui payait au roi une somme convenue à l'avance qu'elle se chargeait ensuite de récupérer auprès des contribuables par différents impôts, s'enrichissant au passage du surplus prélevé. La taille et l'octroi (ou entrée) faisaient partie de ces impôts dont la Ferme assurait le prélèvement. La limite entre les deux, datant du bornage de 1724, s'avérait de plus en plus obsolète en raison des nombreuses dérogations accordées pour construire hors du périmètre². A cela s'ajoutait les zones, qui comme à La Villette, étaient soumises à l'octroi alors que leur nature majoritairement agricole les destinait à la taille. Enfin, la fraude, facilitée par la défaillance des moyens de contrôle, « murailles informes » ou « faibles cloisons de planches »³, représentait une perte considérable pour la Ferme. Des maisons à deux issues, des sacs de café tombant d'un toit dans une cour, des litres de vins passant par des conduites souterraines d'une cave à l'autre⁴, tels étaient les moyens mis en œuvre par les contrebandiers pour contourner le paiement des taxes imposées sur le charbon, la paille, le bois, le vin, les fruits cuits, la viande dépecée ou « pied fourché », le gibier et la volaille entrant dans Paris⁵.

¹ GALLET, Michel. « Claude-Nicolas Ledoux et l'enceinte des Fermiers généraux », dans *Cahier de la Rotonde*, 1, Commission du Vieux Paris, 1978. p. 15.

² *Id.*, p. 15.

³ LEGRAND, Jacques-Guillaume. LANDON, Charles-Paul. QUATREMER DE QUINCY, Antoine. GOULET, Nicolas. *Description de Paris et de ses édifices*. Paris, 1818. vol. 2, p. 127.

⁴ GALLET, Michel. *Op. cit.*, p. 15.

⁵ GALLET, Michel. *Claude-Nicolas Ledoux, 1736-1806*. Paris, 1980. p. 151.

Face à ce manque à gagner considérable, la Ferme ne peut que s'indigner et, dès 1784, tente d'apporter des solutions. Par une lettre datée du 22 février 1784, Louis Auguste Le Tonnelier de Breteuil, secrétaire d'Etat de la Maison du Roi, adresse à Antoine-Louis Lefebvre de Caumartin, Prévôt des Marchands de Paris, un mémoire de la Ferme générale concernant l'établissement d'un mur de clôture sur la rive gauche¹. L'idée est lancée. Sans réponse, le baron de Breteuil renouvelle sa proposition le 30 avril et, le 7 mai, Caumartin lui donne son accord sur la nécessité d'endiguer la fraude tout en précisant qu'il ne faut pas compter sur un soutien financier de la part de la ville de Paris, se protégeant ainsi des réactions imprévisibles de la population.

Le 11 juin de la même année, le projet d'une enceinte devant enfermer Paris est présenté à Charles-Alexandre de Calonne, contrôleur général des finances par le premier commis de la Ferme, Pierre Joseph de Colonia². Le plan général, établi par le scientifique et fermier-général Antoine Lavoisier, est accepté. Selon ce projet, deux cent un arpents et soixante-trois perches (soit environ soixante-neuf hectares) seront nouvellement assujettis aux droits d'entrée et mille huit cent quatre-vingt-un arpents et soixante-sept perches (soit environ six cent quarante-trois hectares³) seront rendus à la taillabilité⁴. Le *Plan de la circonvallation de Paris*, datant vraisemblablement de 1790⁵, confirme qu'il s'agit bien du projet exécuté. L'enceinte prévue mesurera douze mille trois cent trente-six toises (environ vingt-quatre kilomètres⁶) de circonférence et sera constituée d'un mur de moellons de trois mètres de haut, raidi par des chaînages de pierre et ponctué de cinquante-cinq bureaux de perception -vingt rive gauche et trente-cinq rive droite⁷. Du côté de la ville, un chemin de ronde de douze mètres de large sera dégagé ainsi que, du côté extérieur, un boulevard d'une largeur de trente mètres planté de trois allées d'arbres⁸. Cette dernière disposition, si elle permet de prévenir la fraude en créant une zone tampon, témoigne aussi d'une volonté urbanistique.

¹ PEYSSON, Jean-Marc. *Le mur d'enceinte des fermiers-généraux (1784-1791) : politique, économie, urbanisme*. Thèse de Doctorat, Université Paris I, sous la dir. de Jean-Claude PERROT. Paris, 1984. p. 20.

² *Id.*, p. 21.

³ Avec une perche (carrée) de Paris égale à 34,18 m² et un arpent (carré) égal à 100 perches (carrées).

⁴ PEYSSON, Jean-Marc. *Op. cit.*, p. 21-22.

⁵ A.N. : N III Seine 885 – Planche 01. *Plan de la circonvallation de Paris*. ca. 1790.

⁶ Avec une toise de Paris égale à 1,95 m.

⁷ Voir la liste complète en **Annexe II, doc. 5**.

⁸ RABREAU, Daniel. *Op. cit.*, p. 205.

En effet, à la vocation financière de la nouvelle enceinte s'ajoute une portée plus noble, celle d'embellir Paris. Comme en témoigne la littérature, au milieu du XVIII^e siècle, qu'il s'agisse de *Candide* ou de *Babouc*, les visiteurs « sont vivement déçus. L'entrée dans la capitale n'a rien de magnifique, rien d'enchanteur. Bien au contraire, le nouveau débarqué rencontre un peuple sale, des rue étroites et malodorantes »¹. L'abbé Laugier, dont l'influence se ressent clairement dans l'architecture et l'urbanisme de cette fin de siècle, s'indigne « des petites rues étroites, tortueuses, qui ne respirent que la mal-propreté et l'ordure »². Selon lui, « il faut que les entrées d'une Ville soient 1° libres & dégagées ; 2° multipliées à proportion de la grandeur de l'enceinte ; 3° suffisamment ornées »³. La nouvelle enceinte répondra à ses attentes.

Enfin, le chantier allait permettre « d'employer une population inactive, mouvante, inquiétante pour le pouvoir »⁴, embauchée ponctuellement par l'administration pour les travaux de nivellement, de terrassement et d'assainissement⁵.

Pour toutes ces raisons, économiques, urbanistiques et politiques, l'utilité du projet est reconnue par arrêt du Conseil du roi daté du 3 janvier 1785⁶ alors que les travaux viennent d'être confiés à l'architecte Claude-Nicolas Ledoux. Ce dernier chiffre la dépense à environ six millions de livres pour la construction des bureaux et du mur, plus quatre autres pour l'ouverture des chemins et boulevards circulaires, le pavage et les plantations⁷. Cette estimation apparaît alors dérisoire face aux quarante-huit millions de recette estimée pour neuf années de perception suivant l'achèvement du mur et dont un tiers est destiné à la ville et le reste à la Ferme⁸. L'investissement promet d'être rentable.

¹ Centre aixois d'études et de recherches sur le XVIII^e siècle. *La ville au XVIII^e siècle*. Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 29 avril-1 mai 1973. Aix-en-Provence, 1975. p. 11-12, cité dans **RABREAU, Daniel**. *Op. cit.*, p. 209-210.

² **LAUGIER, Marc-Antoine**. *Essai sur l'architecture*. Paris, 1753. p. 243.

³ *Id.*, p. 245.

⁴ **PEYSSON, Jean-Marc**. *Op. cit.*, p. 3.

⁵ **RABREAU, Daniel**. *Op. cit.*, p. 207.

⁶ **PEYSSON, Jean-Marc**. *Op. cit.*, p. 23.

⁷ *Id.*, p. 24-25. Cette estimation, très faible, ne tient pas compte du prix des matériaux ni de leur transport mais seulement de la main d'œuvre nécessaire.

⁸ **LANGLOIS, Gilles-Antoine**. *Op. cit.*, p. 85.

1.2.2 Claude-Nicolas Ledoux (1736-1806).

La vie de Claude-Nicolas Ledoux est longue et riche, notre propos n'est pas ici de la détailler. Nombre d'auteurs s'en sont déjà chargé¹. Nous rappelons simplement les étapes importantes de la vie de l'architecte pour éclaircir les points nécessaires à la compréhension de cette étude.

Le 27 mars 1736, Claude-Nicolas Ledoux naît à Dormans dans la Marne. En 1749, il intègre comme boursier le collège de Beauvais-Dormans à Paris, qu'il quitte en 1753. Il intègre l'atelier d'un graveur avant de suivre, à partir de 1758, les cours du célèbre Jacques-François Blondel. Sa première réalisation connue est probablement la décoration du café militaire en 1762, dont les boiseries sont aujourd'hui conservées au musée Carnavalet. Il travaille alors sur quantité de projets dont les plus célèbres sont l'hôtel d'Hallwyl en 1767, l'hôtel d'Uzès en 1768, le château de Bénouville (Calvados) en 1771, l'hôtel Guimard et le palais de Louveciennes pour Madame du Barry en 1773. Probablement grâce à l'appui de cette dernière, il intègre l'Académie Royale d'Architecture et obtient ainsi le titre d'Architecte du Roi. Cette nouvelle place lui permet d'être désigné architecte de la Ferme générale. C'est pour cette puissante institution qu'il réalise en 1775 la saline royale d'Arc-et-Senans (Doubs). En 1783, la Ferme fait de nouveau appel à lui pour la construction d'un grand hôtel destiné à héberger son administration, rue de Grenelle. C'est en qualité d'architecte de la Ferme général que Ledoux est naturellement choisi en 1784 pour la réalisation de l'enceinte de Paris. Ses réalisations se font ensuite plus rares, l'hôtel Thélusson en 1778 et les maisons Hosten en 1785 méritent tout de même d'être cités. L'architecte se concentre alors sur l'écriture de son *Architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation*², notamment à partir de 1793, date à laquelle il est incarcéré à la prison de la Force en raison de ses liens trop étroits avec la monarchie. Il est libéré en 1795, publie son ouvrage en 1804 et meurt à Paris le 19 novembre 1806.

¹ Actuellement, la monographie publiée en 2000 par Daniel Rabreau constitue l'ouvrage le plus complet sur Ledoux mais probablement le moins abordable. Celle de 2005 est plus facile d'accès. Les monographies de Geneviève Levallet-Haug, de Marcel Raval ou encore de Michel Gallet, un peu datées aujourd'hui, restent intéressantes pour leur riche iconographie et pour leur grande lisibilité. Enfin, la notice nécrologique signée J. C. et attribuée à son ami Jacques Cellérier offre un résumé rapide et élogieux de la vie de l'architecte. Pour les références, se reporter à la bibliographie du présent travail.

² **LEDOUX, Claude-Nicolas.** *L'architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation.* Paris, 1804. 240 p.

Au final, plus d'une centaine de chantiers, modestes ou grandioses, et au moins autant de projets ont occupé Ledoux durant les trente années de sa carrière de constructeur. La réalisation de l'enceinte des Fermiers généraux est sans conteste le plus important.

1.2.3 Construction.

Le 18 juin 1784, Ledoux est invité à fournir un plan général de l'enceinte dont on ignore aujourd'hui s'il a réellement existé. Dans un *Précis sur la Clôture de Paris*, datant de 1792, il affirme qu'en 1784, « le Roi arrêta le Plan Général de la Clôture de Paris, on approuva plus de cent bâtiments magnifiques, on les construisit, on les paya »¹. La construction, qui commença dans la précipitation sur la rive gauche, se fit au gré des expropriations et destructions nécessaires au passage du mur. Les travaux avancèrent rapidement et en 1786, l'enceinte méridionale était considérée comme globalement achevée malgré certains postes non édifiés et des parties de mur à terminer². L'année 1787 vit débiter les travaux de la rive droite qui avancèrent eux-aussi rapidement³ sous la bienveillance du ministre Calonne. Ledoux est alors au comble de sa gloire, à la tête d'une des entreprises les plus importantes de l'histoire de l'architecture. Il a accompli son rêve :

*« Je remplacerai le filandreux sapin que pénètre la goutte tenace de l'équinoxe, par des péristyles solides qui abriteront le depositaire des revenus publics »*⁴.

Pourtant des protestations commencent à s'élever. En 1785 déjà, les *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont, périodique à grand succès de cette fin du XVIII^e siècle rapportent à la date du 31 octobre :

« C'est le sieur le Doux, architecte, sur les plans et sous l'inspection duquel se construit et s'élève la grande muraille qui doit enceindre Paris. A toutes les ouvertures qui dorénavant seront les seules portes et les seules barrières de la Capitale, on bâtit des logements pour les commis des fermes ; ils ressemblent à des citadelles par leur solidité, et en outre comme le sieur le Doux aime beaucoup les colonnes et en met partout,

¹ A.N. : F⁷ 4774-11 : *Instructions générales sur la Clôture de Paris. Précis de C. N. Ledoux*. 19 novembre 1792.

² PEYSSON, Jean-Marc. *Op. cit.*, p. 25.

³ RABREAU, Daniel. *Op. cit.*, p. 203.

⁴ LEDOUX, Claude-Nicolas. *Op. cit.*, p. 18.

il n'a pas manqué de les y prodiguer ; ce qui ajoute un air de luxe et de magnificence à ces repaires de maltôtiers.

Les parisiens, qui devraient s'indigner de se voir ainsi constitués insensiblement prisonniers, et renverser cette muraille extravagante, ne font qu'en rire ; elle leur sert de spectacle et ils s'amuse à voir croître par degrés ce monument d'esclavage et de despotisme »¹.

Très rapidement le mécontentement se généralise dans un climat prérévolutionnaire déjà tendu. Le célèbre écrivain et historien Jacques-Antoine Dulaure publie en 1787 un virulent pamphlet contre l'enceinte². De ce mécontentement nous sont aussi parvenus quelques vers de poésie populaire.

*« Pour augmenter son numéraire
Et raccourcir notre horizon
La ferme a jugé nécessaire
De mettre Paris en prison ».*

De même que ce célèbre alexandrin :

« Le mur murant Paris rend Paris murmurant »³.

Le rejet par la population d'une nouvelle mesure coercitive, renforcé par le luxe tapageur des bureaux de perception força le régime à prendre des dispositions dont Ledoux fit les frais. L'éviction du ministre Calonne le 8 avril 1787, précipitée par la violente opposition des privilégiés en février 1787⁴, fit perdre à l'architecte un de ses principaux soutiens.

Dès le 6 juillet 1787, Gabriel Isaac Douet de La Boullaye, remplaçant de Colonia visite le chantier et ordonne des réductions pour les constructions de la rive droite, moins avancées. Celles-ci sont détaillées dans un document⁵ (**Annexe II, doc. 1**) qui dresse en consé-

¹ **BACHAUMONT, Louis Petit de. PIDANSAT DE MAIROBERT, Mathieu-François. MOUFFLE D'ANGERVILLE, Barthélemy-François-Joseph.** *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France, depuis MDCCLXII.* Londres, 1783-1789. tome 30, année 1785, p. 35-36.

² **DULAURE, Jacques-Antoine.** *Réclamation d'un citoyen contre la nouvelle enceinte de Paris, élevée par les fermiers généraux.* s.l., 1787. 32 p.

³ Cités notamment dans **RAVAL, Marcel.** *Claude-Nicolas Ledoux, 1736-1806.* Paris, 1946. p. 32.

⁴ **RABREAU, Daniel.** *Op. cit.*, p. 205.

⁵ A.N. : Q¹ 1101 : *Décisions générales sur l'ordre et la marche des travaux de la clôture de Paris.* 6 juillet 1787.

quence un état des lieux de l'avancement des travaux. A cette date, sur trente-trois bureaux, six sont considérés comme achevés ou en passe de l'être¹ et les seules restrictions ordonnées concernent alors l'aménagement intérieur et la sculpture décorative. Les vingt-sept autres sont pour la plupart avancés et les réductions visent à limiter leur hauteur et leur ornementation. Les 1^{er}, 3, 5 et 7 septembre 1787, un dénommé Chevezzy réalise une visite de l'enceinte nord sur ordre de Douet de la Boullaye² (**Annexe II, doc 2**) pour contrôler l'application de ces mesures. Cet état des lieux apporte de nouvelles informations sur l'avancement des travaux, neuf bureaux sont alors terminés du point de vue du gros œuvre³ et deux ne sont pas encore commencés⁴. Les restrictions semblent avoir été respectées dans l'ensemble. La critique porte plus sur les moyens mis en œuvre (poutres trop grosses, dalles trop épaisses) que sur la taille et la forme des bureaux, l'architecture de Ledoux n'est pas décriée mais son exécution trop dispendieuse est remise en cause.

Par arrêt du conseil du 7 septembre 1787⁵, Louis XVI « ayant reconnu que, contre ses intentions, on avait prodigué les ornements dans les bâtiments destinés à servir de bureaux pour la perception des droits d'entrée à Paris, & que les effets de ce luxe désavoué par l'opinion publique, & contraire à l'objet même d'une entreprise qui n'a été formée que dans des vues d'économie, avaient été d'en augmenter considérablement les dépenses [...], ordonne que les plans, dessins, devis, marchés & mémoires concernant les travaux faits & à faire pour la nouvelle enceinte de Paris, qui sont entre les mains du sieur Le Doux, architecte de Sa Majesté, seront par lui incessamment remis aux sieurs Antoine & Raimond, pareillement Architectes de Sa Majesté, qu'Elle a commis & commet par le présent arrêt, pour examiner le tout, & proposer les changements, réductions & simplifications dont peuvent être susceptibles les bâtiments qui ne sont point achevés ». Les deux architectes nommés par le roi réalisent alors une visite de la clôture entre le 19 et le 24 septembre et dressent un nouveau compte-rendu⁶ (**Annexe II, doc 3**). L'enceinte méridionale est pour la première fois concer-

¹ Il s'agit des bureaux de la Conférence, de Chaillot, de Longchamp, du Roule, des Vertus et de Saint-Martin (à savoir l'ensemble constitué par la Rotonde de la Villette et les guérites contrôlant les routes d'Allemagne et de Flandre).

² A.N. : Q¹ 1101 : *Résultat des visites des 1^{er}, 3, 5 et 7 septembre réalisées par Chevezzy*. 4 et 8 septembre 1787.

³ Il s'agit des bureaux déjà cités et de ceux de la Chopinette, du Trône (à l'exception notable des deux colonnes) et de Reuilly.

⁴ Bureaux des Martyrs et de Charonne.

⁵ A.N. : Q¹ 1101 : *Arrêt du conseil d'état du Roi*. 7 septembre 1787.

⁶ B.H.V.P. : C.P. 3132, f. 1 à 11 : *Visite de la clôture de Paris par Antoine et Raymond*. 28 septembre 1787.

née. A cette date, seuls trois bureaux sur dix-neuf cités ne sont pas achevés¹. La partie septentrionale n'a, pour sa part, que très peu évolué depuis la précédente visite. Leurs observations portent entre autres sur la superficie beaucoup trop considérable donnée aux bureaux. Pour proposer de nouvelles réductions, les plans leur sont nécessaires et le 4 octobre, Ledoux reçoit l'ordre de remettre ses documents (cinq à six mille feuillets) dans un délai de vingt-quatre heures².

Le 25 novembre, un nouvel arrêt³ suspend les travaux de l'enceinte et nomme deux architectes supplémentaires, Hazon et Brebion, pour réformer les plans. Ledoux est désavoué. Les quatre commissaires réalisent alors une visite générale des travaux de la clôture (enceinte nord et sud) et dressent un procès-verbal divisé en six sections⁴ (**Annexe II, doc. 4**). Des descriptions très précises des différentes barrières y sont consignées, accompagnées de propositions de réductions et de comparaisons des dépenses estimées et réelles. Leurs observations sont approuvées par le ministre Claude Guillaume Lambert le 30 avril 1788. En outre, ce dernier leur demande le 15 mai 1788 d'estimer s'il ne coûterait pas moins cher de détruire certains bureaux pour les reconstruire plus simplement au lieu de les terminer. Leurs calculs, pour les bureaux de Saint-Martin, de la rue Poissonnière, de Reuilly et de la Râpée, jouent en faveur de la destruction mais cette mesure ne sera pas mise à exécution⁵.

En février 1788, Ledoux est rétabli dans ses fonctions⁶ avant d'être finalement et définitivement remercié le 23 mai 1789⁷. Les travaux se poursuivent alors sous la direction des commissaires.

Face à l'avancement rapide des travaux et devant l'imminence de la mise en service des barrières, la population parisienne s'insurge, menée par des vigneron, cabaretiers et autres marchands effrayés par cette nouvelle réforme fiscale. Les 10, 11, 12 et 13 juillet 1789 les émeutiers incendient et pillent de nombreux bureaux. Un rapport signé de l'architecte An-

¹ Il s'agit des bureaux de Chantilly, de Saint-Jacques et de Vaugirard.

² A.N. : F⁷ 4774 11 : *Instructions générales sur la Clôture de Paris. Précis de C. N. Ledoux*. 19 novembre 1792.

³ A.N. : Q¹ 1101 : *Arrêt du conseil d'état du Roi*. 25 novembre 1787.

⁴ B.H.V.P. : C.P. 3132, f. 36 à 107 : *Procès-verbal de visite des Bâtiments de la Clôture de Paris, année 1788*. 17 mars, 1^{er}, 14, 21 et 28 avril, signé Antoine, Raymond, Brebion et Hazon.

⁵ A.N. : Q¹ 1101 : *Mémoire sur la Clôture de Paris par les commissaires Antoine, Raimond, Brebion et Hazon*. non daté.

⁶ *Id.*

⁷ A.N. : Q¹ 1101 : *Lettre de Claude-Nicolas Ledoux*. 2 juin 1789, destinataire inconnu.

toine dresse un état général de la clôture en janvier 1790¹ (**Annexe II, doc. 5**). Un bilan des destructions de juillet 1789 y est annexé. Nous y apprenons qu'à cette date, dix-huit des vingt bureaux de la rive gauche étaient complètement achevés² ainsi que dix-sept des vingt-cinq de la rive droite³. A quelques exceptions près, l'intégralité des grilles de fer étaient posées et le mur construit. La majeure partie des deux voies longeant l'intérieur et l'extérieur de l'enceinte était nivelée, pavée et plantée d'arbres. Les émeutes endommagèrent dix-huit bureaux de l'enceinte méridionale et quatorze de l'enceinte septentrionale avec une violence impressionnante et les parties du mur réalisées temporairement en planches furent soit brûlées soit volées. Pourtant, en janvier 1790, les dégâts sont en majeure partie réparés, l'enceinte est quasiment terminée et la dépense totale s'élève à plus de quinze millions de livres pour les constructions⁴ et près de quatre millions pour les acquisitions de terres⁵. A partir de novembre 1790, les travaux sont accélérés⁶.

Enfin, en 1791 est dressé un dernier rapport sur l'avancement des travaux⁷ (**Annexe II, doc. 6**), non signé mais dont la présentation et la graphie similaires aux précédents nous permettent de l'attribuer à Antoine. Cet ultime état des lieux est d'un immense intérêt puisque pour la première fois les plans des différents bureaux lui sont annexés.

1.2.4 Fonctionnement.

L'idée que la mise en service des nouvelles barrières n'ait eu lieu que suite à un vote de la Constituante en date du 6 juin 1790 a été avancée par certains⁸. Nous pensons pour notre part que ce décret⁹ ne vient que confirmer et compléter un service déjà en marche avant juillet

¹ A.N. : Q¹ 1101 : *Etat de situation de la clôture de Paris, janvier 1790*. signé Antoine, 3 février 1790.

² Les deux bureaux non construits sont ceux de Vaugirard et de Sèvres.

³ Il s'agit des barrières de Passy, de Sainte-Marie, de Longchamp, des Réservoirs, de l'Etoile, du Roule, de Courcelles, de Chartres, de la rue Blanche, de Pigalle, des Martyrs, des Vertus, du Combat, de la Chopinette, des Trois-Couronnes, de Charonne et de Saint-Mandé.

⁴ A.N. : Q¹ 1101 : *Etat de situation de la clôture de Paris, janvier 1790*. signé Antoine, 3 février 1790.

⁵ A.N. : Q¹ 1101 : *Etat des terrains acquis et de ceux à acquérir, janvier 1790*. signé Delarue, 31 janvier 1790.

⁶ A.N. : AD XVI 69 : *Pétition pour les entrepreneurs de la nouvelle clôture de Paris*. 1791.

⁷ B.H.V.P : C.P. 3133 (coté méridional) et C.P. 3134 (coté septentrional) : *Etat de situation des travaux de la clôture de Paris et des bâtiments destinés au service des barrières, divisé en deux parties, année 1791*. non signé.

⁸ Michel Fleury avance le premier cette hypothèse en 1970 dans « Le mur d'enceinte des Fermiers généraux et la rotonde de la Villette, histoire du bâtiment », p. 9 ; Michel Gallet reprend l'idée dans sa monographie de 1980, p. 154, de même que Gilles-Antoine Langlois dans son ouvrage sur le bassin de la Villette daté de 2007, p. 87-88.

⁹ Voir A.N. : AD XVIIIb 26 : *Procès-Verbal de l'Assemblée Nationale du dimanche 6 juin 1790*.

1789 comme en atteste Antoine dans son rapport du 3 février 1790¹, évoquant notamment le remboursement du mobilier des employés, détruit pendant les émeutes (**Annexe II, doc. 5**). Dès 1786, la Ferme générale jouit de l'universalité des droits prélevés sur l'Entrée, « moyennant le prix annuel de trente millions, sous la réserve cependant qu'il sera déduit dudit prix de trente millions une somme de douze cent vingt mille livres par chacun an, jusqu'à ce que la nouvelle enceinte de murs commencée par l'ordre de Sa Majesté autour de Paris, soit entièrement finie »². La Ferme générale devait donc payer chaque année au roi, la somme de vingt-huit millions sept cent quatre-vingts mille livres. Il est donc improbable qu'elle ait continué pendant quatre années à utiliser l'ancienne et obsolète enceinte alors que la nouvelle était achevée au moins dans sa partie méridionale depuis 1786. Daniel Rabreau confirme cette idée en indiquant, malheureusement sans citer ses sources, que l'enceinte rive gauche était effective dès la fin de 1785 alors qu'elle ne fut mise en service rive droite qu'à partir de l'automne 1788 (partiellement entre la Seine et le Roule). D'autres barrières attendirent jusqu'en 1790 leur mise en service et certains bureaux inachevés se contentèrent d'ouvrages provisoires pour entrer en fonction³.

La perception ne fut dans tous les cas que de courte durée puisque par décret de l'Assemblée Constituante du 20 mars 1791, la Ferme générale est supprimée⁴ et le 30 mars, la *Loi relative à la vente des Bâtimens, Murs, Barrières & Terreins qui forment l'enceinte de la Capitale* met fin aux travaux et prend les dispositions nécessaires pour que l'ensemble soit vendu⁵. Finalement l'octroi fut aboli à partir du 1^{er} mai⁶ et nombre de pavillons furent loués à des particuliers. Le 23 mars 1793, suite au début de la guerre de la Première Coalition, certains sont convertis en postes de la Garde nationale⁷. Par décret du 13 Messidor an II (1^{er} juillet 1794), les barrières de Paris sont érigées en monuments publics, les « diverses époques de la Révolution et les victoires remportées par les armées de la République sur les tyrans y se-

¹ A.N. : Q¹ 1101 : *Etat de situation de la clôture de Paris, janvier 1790*. signé Antoine, 3 février 1790.

² A.N. : G 1 7 : *Résultat du Conseil d'Etat du Roi, portant bail des Fermes Générales à Jean-Baptiste Mager*. 19 mars 1786.

³ **RABREAU, Daniel**. *Op. cit.*, p. 214.

⁴ **LAMBEAU, Lucien**. *Op. cit.*, p. 216.

⁵ A.N. : AD XVI 69 : *Loi relative à la vente des Bâtimens, Murs, Barrières & Terreins qui forment l'enceinte de la Capitale*. 30 mars 1791.

⁶ A.N. : AD XVI 69 : *Pétition pour les entrepreneurs de la nouvelle clôture de Paris*. 1791.

⁷ **RABREAU, Daniel**. *Op. cit.*, p. 215. et **LANGLOIS, Gilles-Antoine**. *Op. cit.*, p. 90.

ront gravées incessamment en caractères de bronze ». Cette dernière mesure n'a pas été appliquée¹.

Finalement, l'octroi est rétabli par arrêté du Directoire du 3 brumaire an VII (24 octobre 1798) et les barrières retrouvent pour la plupart leur première destination². C'est finalement la ville de Paris qui, rappelons-le, n'a pas souhaité participer aux frais de construction, qui se retrouve bénéficiaire de la perception de l'octroi puisque par acte passé devant Georges Victor De Mautort, en date du 29 Frimaire an XIII (20 décembre 1804), l'Etat a « concédé gratuitement à la Commune de Paris [...] les barrières et murs d'enceinte formant la clôture de la ville et faubourgs de Paris [...], pour en jouir par la Commune de Paris comme de chose lui appartenant à perpétuité. [...], à la charge par la Commune de Paris [...] de mettre les bâtiments et murs en bon état dans un délai de trois ans »³. L'octroi ne sera définitivement supprimé à Paris qu'en 1943⁴.

Nous avons, dans cette partie, tenté d'éclaircir deux choses, l'aspect du village de La Villette à la veille de la réalisation de l'enceinte et le déroulement de la mise en place de cette nouvelle limite. Si ces deux points ne concernent pas, à proprement parler, le cœur même de notre sujet, leur évocation était nécessaire à la bonne compréhension de cet exposé. L'analyse du choix formel adopté par Ledoux pour la conception de la rotonde ne pouvait être appréhendée qu'en tenant compte de l'environnement de sa réalisation. De même, les mutations successives du paysage alentour ne pouvaient être évoquées sans la connaissance d'un état ancien de référence. Enfin, de manière plus évidente, il nous fallait évoquer l'histoire plus globale de la réalisation de l'enceinte de laquelle découlent les différentes étapes de construction de la rotonde.

¹ RABREAU, Daniel. *Op. cit.*, p. 215.

² LAMBEAU, Lucien. *Op. cit.*, p. 216.

³ A.N. : ET XCIII 261 : *Concession des barrières et du mur de clôture par l'Etat à la Ville de Paris*. Minute du 29 frimaire an XIII, notaire : G.-V. De Mautort.

⁴ CLAUSTRE, Pierre-François. « L'octroi de Paris (1798-1943), bilan historiographique et perspectives de recherche » dans *Recherches contemporaines*, n°6, 2000-2001, p. 304.

2 CHOIX ET CONSTRUCTION D'UNE ROTONDE.

2.1 Choix.

2.1.1 Parti adopté.

La rotonde que nous connaissons aujourd'hui nous apparaît transformée par l'histoire et l'absence des documents originaux, qu'il s'agisse du devis approuvé par l'administration ou du projet dessiné de Ledoux¹, nous prive de la connaissance exacte des intentions de l'architecte pour ce bureau. Les différentes modifications subies par le monument au cours de l'Histoire et que nous détaillerons au long du présent travail, nous ont permis, en procédant par inversion, de rétablir un dessin initial probable mais évidemment hypothétique. Nous le présentons ici.

Le projet devait initialement être constitué de cinq constructions : la principale, la rotonde, placée comme aujourd'hui sur la bissectrice des routes de Flandre et d'Allemagne à environ trois cent cinquante mètres de leur intersection, et les quatre bâtiments secondaires, les *roulettes* ou guérites, disposées de part et d'autre des deux routes, formant respectivement les bureaux de Saint-Martin et de Pantin. Des grilles auraient alors relié ces différentes réalisations, ménageant une cour fermée au sud-ouest de la rotonde (**Annexe III, fig. 01**)².

La rotonde est un bâtiment de plan centré, constitué à sa base d'un carré de quatre-vingt-dix pieds de long (environ vingt-neuf mètres), orné de bossages réguliers. Sur chaque face de ce dernier se détache un avant-corps constitué de huit pilastres carrés, lisses et sans base, à chapiteau dorique, supportant un linteau lisse. Chaque avant-corps est surmonté d'un fronton triangulaire. Au-dessus de ce rez-de-chaussée cubique s'élève un volume cylindrique d'environ vingt-trois mètres de diamètre sur trois niveaux. Le premier, constitué par l'entresol est éclairé par huit fenêtres pratiquées entre les frontons et quatre donnant chacune sur l'espace constitué par l'avant-corps, derrière le fronton. Le second est percé de vingt ouvertures piétonnes qui prennent jour sur une galerie ménagée par quarante colonnes couplées

¹ Selon Michel Gallet, les soixante-six projets de Ledoux pour les barrières sont entrés à la Bibliothèque Nationale mais n'ont pas été retrouvés (*Op. cit. Claude-Nicolas Ledoux, 1736-1806...*, p. 6).

² La vue en élévation réalisée par Antoine-Joseph Gaitte vers 1790 nous a paru apte à illustrer ce propos en ce qu'elle idéalise et géométrise la construction. Dans la réalité, les deux routes ont par exemple des largeurs différentes.

formant un enchaînement de serliennes. Elles sont lisses, sans base et à chapiteau dorique. Le second niveau cylindrique est lui aussi percé de vingt ouvertures carrées, chacune à l'aplomb de l'arc formé par la serlienne du niveau inférieur. Le couronnement se fait au moyen d'un entablement canonique dorique avec architrave lisse, frise alternant métopes non sculptées et triglyphes, et corniche mutulaire. Le tout culmine à plus de vingt mètres de hauteur, faitage compris (**Annexe III, fig. 02**). Au centre du bâtiment se déploie une cour d'environ neuf mètres de diamètre sur laquelle sont ouverts chacun des quatre niveaux.

La distribution intérieure de la rotonde est dessinée de manière régulière avec axes et centre de symétrie. Au rez-de-chaussée, la composition est marquée par une croix qui, depuis les différents avant-corps, vient desservir la cour centrale par de larges ouvertures. Cette croix induit dans les angles du bâtiment quatre carrés eux-mêmes divisés en quatre, notamment par le cercle formé par les murs de soutien du tambour des étages supérieurs. Deux escaliers sont diamétralement opposés dans ce cercle. Ce premier niveau est donc constitué de quatorze pièces utilisables si l'on fait abstraction des passages menant à la cour ainsi que des deux cages d'escalier (**Annexe III fig. 03**). Chacun des trois niveaux supérieurs reprend par translation verticale la distribution centrale du rez-de-chaussée. A l'entresol, les pièces formées par la croix sont chacune ouvertes de trois fenêtres sur cour qui viennent compenser le manque d'air et de luminosité, la fenêtre opposée n'étant ouverte que sur la partie située derrière le fronton (sous le péristyle). On compte ainsi six pièces habitables (**Annexe III fig. 04**). Il en est de même au premier étage, par ailleurs très largement ouvert sur la galerie périphérique (**Annexe III fig. 05**). Le deuxième étage présente le même nombre de pièces avec une distribution beaucoup plus fluide, les pièces étant desservies par deux circulations circulaires, une autour de la cour centrale et une le long du mur extérieur (**Annexe III fig. 06**). La rotonde compte ainsi trente-deux pièces habitables réparties géométriquement sur une surface d'environ mille huit cent trente mètres carrés (**Annexe III, fig. 07**)¹.

Les roulettes pour leur part sont composées chacune d'un carré d'environ sept mètres de côté s'élevant sur treize mètres de hauteur. Sur chaque face de ce corps principal vient s'accoler un arc de même largeur à appareillage rustique, d'environ deux mètres de profondeur et dont l'extrados est à découvert. Au-dessus, quatre frontons triangulaires en légère sail-

¹Surface du rez-de-chaussée : $A_{RDC} \approx (29 \times 29) - (\pi \times 4,5^2) \approx 777 \text{ m}^2$

Surface d'un étage courant : $A_{ENT} \approx A_1 \approx A_2 \approx (\pi \times 11,5^2) - (\pi \times 4,5^2) \approx 351 \text{ m}^2$ (galerie du premier étage comprise).

Surface totale de la rotonde : $A_{ROT} \approx A_{RDC} + A_{ENT} + A_1 + A_2 \approx 1830 \text{ m}^2$

lie du corps principal encadrent le piédestal d'une figure sculptée. Un escalier au centre permet d'accéder à l'étage. Les différentes fenêtres sont ouvertes sous les arcs (**Annexe III, fig. 08**).

Par leur plan centré, par leur distribution géométrique et symétrique, la rotonde et les guérites sont des constructions bien particulières. Il est à notre sens nécessaire de comprendre la genèse de ce dessin original. Selon André Chastel dans *Art et humanisme à Florence*, « trois séries de considérations militaient en faveur du plan central : la valeur symbolique qui s'attache à la forme circulaire, la variété des spéculations géométriques que provoque l'étude des volumes où se combinent la sphère et le cube, l'autorité des exemples historiques »¹. Cette théorie, énoncée à propos de l'architecture toscane, s'applique assez bien pour notre cas. Très probablement, les origines de la rotonde sont à chercher dans la symbolique des formes élémentaires autant que dans l'influence du passé. Pourtant un dernier facteur, probablement le plus important et cependant rarement détaillé à propos de l'architecture de Ledoux, nous semble répondre à la question du pourquoi. Il s'agit de l'essence même du métier d'architecte, l'adaptation d'un bâtiment à des besoins prédéfinis, dans une situation géographique donnée.

2.1.2 Influences.

La rotonde est composée à partir de formes élémentaires, cylindre et cube. Ce jeu d'interpénétration et de juxtaposition de volumes basiques se retrouve dans l'ensemble des barrières réalisées par Ledoux ainsi que dans ses nombreux projets pour une cité idéale. Ce principe, que l'on retrouve entre autres dans les projets contemporains de l'architecte Etienne-Louis Boullée, a contribué à hisser Ledoux, si ce n'est au rang d'architecte révolutionnaire, au moins à celui d'architecte novateur². Lorsqu'il parle des architectes de la Révolution Française, dont Ledoux fait partie, Aldo Rossi indique que « dans les moments décisifs de l'Histoire, l'architecture semble retrouver précisément la nécessité d'être “signe”, “événement”, pour fixer et constituer elle-même une époque nouvelle »³. Il cite ensuite le poème suivant dont l'origine nous est inconnue :

¹ Cité dans **ROSSI, Aldo**. *Op. Cit.* p. 145.

² Emile Kaufmann dans ses deux ouvrages *Von Ledoux bis Le Corbusier, Ursprung und Entwicklung der Autonomien Architektur* et *Three revolutionary architects, Boullée, Ledoux and Lequeu* publiés respectivement en 1933 et 1952 a tenté d'établir une filiation entre ce caractère novateur de l'architecture de Ledoux et les principes de base de l'architecture du Mouvement Moderne. Voir sur le sujet notre analyse du second ouvrage, réalisée dans le cadre d'un travail universitaire sous la direction de M. Claude Massu (**Annexe XVII**).

³ **ROSSI, Aldo**. *Op. cit.*, p. 145.

*« Un globe, en tous les temps, n'est égal qu'à lui-même ;
C'est de l'égalité le plus parfait emblème.
Nul corps n'a, comme lui, ce titre capital,
Qu'un seul de ses aspects à tout autre est égal »¹.*

Cette approche est à considérer avec prudence. Insinuer que Ledoux, en utilisant la sphère, évoque l'égalité des hommes nous semble relever de la surinterprétation. Cependant cette utilisation récurrente de formes simples n'en reste pas moins très significative. Dans son ouvrage, l'architecte s'exprime ainsi :

« Tout est cercle dans la nature ; la pierre qui tombe dans l'eau propage des cercles indéfinis ; la force centripète est sans cesse combattue par un mouvement de rotation ; l'air, la mer se meuvent sur des cercles permanents ; l'aimant a ses tourbillons, la terre a ses pôles, le zodiaque présente successivement au soleil ses signes célestes, les satellites de Saturne et de Jupiter tournent autour d'eux, les planètes enfin parcourent leur immense orbite »².

Dès lors, la signification de son architecture semble s'éclaircir. Ce que Ledoux recherche dans les formes élémentaires, c'est le retour à la simplicité de la nature, au beau idéal des proportions et des formes, en opposition à l'architecture de son siècle, l'architecture chantournée, torturée, des Bullet, Delamair, Lassurance et autres De Cotte. Charles de Brosses écrit alors dans ses lettres d'Italie que les italiens nous reprochent nos formes « contournées et recon-tournées, comme si nous avions perdu l'usage du rond et du carré »³. C'est donc le signe de la rupture que Ledoux tente de véhiculer dans cette architecture. Il faut pourtant noter que cette rupture s'opère dans un contexte plus large de remise en cause du baroque opérée depuis déjà quelques décennies par les tenants du mouvement néoclassique. Le maître de Ledoux, Jacques-François Blondel critiquait déjà en 1737 « le ridicule de cette décoration qui n'a pour but que la confusion »⁴. En 1745, l'architecte Germain Boffrand invitait ses lecteurs à « toujours conserver la noble simplicité » des principes de l'architecture, en prenant garde aux

¹ *Id.*

² **LEDOUX, Claude-Nicolas.** *Op. cit.*, p. 223.

³ Cité dans **PÉROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie.** *Histoire de l'Architecture Française. De la Renaissance à la Révolution.* Paris, 1989. p. 346.

⁴ **BLONDEL, Jacques-François.** *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices en général.* Paris, 1737-1738. vol. 1, p. iv (préface).

« ornements de sculpture qui doivent y être employés sagement »¹ et l'abbé Laugier fustigeait pour sa part, en 1765, la colonne torse qui « bien loin d'imiter les beaux effets de la nature, en copiait les défauts & les tâches »². S'il ne nous est pas possible d'affirmer avec certitude que Ledoux a lu ces auteurs, il apparaît toutefois impensable qu'il n'est pas reçu leur influence, si présente en cette seconde moitié de XVIII^e siècle.

En effet, comment ne pas voir dans le pavillon de chasse de Bouchefort, un modèle pour la rotonde ? Dessiné et en partie réalisé par Germain Boffrand pour l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel II, à Bouchefort, près de Bruxelles, ce bâtiment est reproduit et commenté dans le *Livre d'Architecture*³ (**Annexe IV, fig. 01 à 04**). Son plan centré encadré de quatre péristyles, son espace central circulaire, s'élevant sur les trois niveaux et formant un cylindre visible de l'extérieur, seront repris à la rotonde. Au-delà de la forme générale, de nombreux détails se retrouvent dans les deux bâtiments. On notera ainsi la symétrie centrale et non axiale qui régit la distribution du rez-de-chaussée avec les deux petits cabinets circulaires diamétralement opposés qui rappellent étrangement l'emplacement des deux escaliers de la rotonde. On remarquera également la galerie circulaire ménagée autour du vide central au premier étage que l'on retrouve au deuxième étage de la rotonde. Le texte de Boffrand pousse plus loin la comparaison, on y apprend notamment que le fronton du côté de l'entrée est orné des armes de Son Altesse Electorale. Ce détail était prévu par Ledoux pour la rotonde⁴. Malgré ces nombreuses similitudes, l'aspect général des deux bâtiments est bien différent, l'architecture de Boffrand est encore marquée par le goût rocaille dont témoignent les bandeaux d'imposte, les pots à feu et la profusion de sculptures. Un siècle sépare les deux architectes.

Si les classifications stylistiques s'avèrent souvent dangereuses et réductrices, nous pensons tout de même pouvoir dire de Ledoux qu'il est un architecte profondément néoclassique. Comme nombre de ses contemporains, il apprécie l'architecture classique, c'est-à-dire l'architecture antique, ou du moins l'idée que l'on s'en fait à l'époque. Bien qu'il n'ait jamais fait le voyage d'Italie, il ne peut ignorer cette mode qui, à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, remet l'architecture antique, romaine dans un premier temps, grecque ensuite,

¹ **BOFFRAND, Germain.** *Livre d'architecture*. Paris, 1745. p. 8.

² **LAUGIER, Marc-Antoine.** *Observations sur l'architecture*. Paris, 1765. p. 256.

³ **BOFFRAND, Germain.** *Op. cit.*, p. 45-46 et pl. II-VI.

⁴ Voir *infra*, p. 46.

au goût du jour. Probablement a-t-il pu observer les envois de l'Académie de France à Rome, qui à partir du séjour de Marie-Joseph Peyre, grand-prix de Rome en 1751, prennent une tournure résolument *classique*. Peyre, qui a entrepris le relevé des termes de Caracalla et de Dioclétien avec l'aide de son ami Charles De Wailly, publie d'ailleurs en 1765 ses *Œuvres d'architecture*, « qui eurent une influence considérable »¹ et dans lesquelles il avoue avoir « tâché d'imiter [...] le genre des édifices les plus magnifiques, élevés par les empereurs Romains »². On remarquera ainsi que les volumes de la rotonde sont proches, dans une moindre mesure, de ceux du mausolée d'Hadrien ou du moins de la version idéalisée que l'on connaît alors, probablement celle gravée dans l'ouvrage d'Antonio Labacco³ (**Annexe IV, fig. 05**). Ensuite, il faut évoquer Piranèse dont les gravures, largement diffusées en France, marqueront fortement les architectes. C'est peut-être son goût pour les ruines et la monumentalité, éloquent dans ses *Carceri d'Invenzione* et dans son *Della Magnificenza Ed Architettura De' Romani* (**Annexe IV, fig. 06**), qui aura inspiré les bossages rustiques de Ledoux, notamment pour les quatre guérites entourant la rotonde (**Annexe VII, fig. 01 et 03**). Hubert Robert, qui subit les mêmes influences peint en 1787 *L'arc de triomphe et le théâtre d'Orange* (**Annexe IV, fig. 07**) dans un style qui n'est pas sans rappeler ces mêmes guérites. « Vous qui voulez devenir Architecte, commencez par être peintre »⁴ disait Ledoux.

A la Rome antique s'ajoute la Grèce, qui à partir de l'ouvrage de David Le Roy en 1758⁵, trouve un écho considérable chez les architectes français. Quelle idée séduisante d'imaginer que Ledoux a donné à ses propylées les formes de ceux d'Athènes. Leur modèle semble en effet se retrouver dans le dorique du premier étage de la rotonde et dans son entablement (**Annexe IV, fig. 08**).

Il nous faut ensuite évoquer les grands maîtres de la renaissance architecturale italienne que sont Serlio, Palladio et Vignole. Ces derniers ont été largement diffusés en France par la gravure et Ledoux semble en avoir subi l'ascendant. Sebastiano Serlio est traduit en français dès le XVI^e siècle. Ledoux en aura retenu principalement ce motif si particulier nommé *serlienne*, formé d'une baie centrale couverte en plein-cintre encadrée de deux baies

¹ PÉROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie. *Op. cit.*, p. 384.

² PEYRE, Marie-Joseph. *Œuvres d'architecture de Marie-Joseph Peyre*. Paris, 1765. p. 3.

³ LABACCO, Antonio. *Libro d'Antonio Labacco appartenente a l'architettura nel qual si figurano alcune notabili antichità di Roma*. Rome, 1552. p. 4.

⁴ LEDOUX, Claude-Nicolas. *Op. cit.*, p. 113.

⁵ LE ROY, David. *Les Ruines des plus beaux monuments de la Grèce*. Paris, 1758. 28 p.

rectangulaires (**Annexe IV, fig. 09**). Il l'utilise à de nombreuses reprises et notamment pour la galerie du premier niveau de la rotonde. Si l'on ne peut attester que Ledoux connaissait précisément l'œuvre de Serlio, on sait en revanche qu'il admirait Palladio puisqu'il le cite dans son ouvrage¹. Concernant cette influence palladienne, il a été avancé par nombre d'auteurs que la Villa Almerico-Capra de Vicence, dite *La Rotonda* (**Annexe IV, fig. 10 et 11**) serait le modèle de la rotonde de la Villette. Nous pensons devoir ici nuancer cette idée. Les deux plans présentent effectivement de nombreuses similitudes. On retrouve dans chacun les motifs de la croix, du cercle et du carré imbriqués, les quatre péristyles et la symétrie. Pourtant chez Palladio, les diagonales ne sont pas des axes de symétrie. Ledoux est allé plus loin en disposant quatre modules exactement similaires dans les angles, annulant ainsi toute possibilité d'orientation. Ensuite, c'est le volume des deux bâtiments qui diffère. La rotonde de Vicence est majoritairement cubique quand celle de la Villette est plutôt cylindrique. Enfin, à la Villa Rotonda la partie centrale et son dôme sont mis en valeur alors que Ledoux crée un vide au milieu de son édifice avec des lignes de toiture complètement inversées. Il nous semble que l'originalité de la rotonde réside plus dans ce vide central que dans son plan, peu original et finalement très proche de nombreux autres plans centrés². Il paraît ainsi plus intéressant de se pencher sur une des constructions de Vignole, le palais Farnèse de Caprarola. Cet édifice, construit dans la seconde moitié du XVI^e siècle était connu en France par la diffusion du *Cours d'architecture* de d'Aviler, publié en 1691³ et réédité à de nombreuses reprises. Le bâtiment, de plan centré, présente en son centre une cour circulaire ouverte et les lignes du toit convergent vers l'intérieur, masquant la toiture depuis l'extérieur (**Annexe IV, fig. 12**). C'est la même idée qui sera reprise par Ledoux à la Villette.

Enfin, il nous faut bien évidemment aborder l'architecture française et ses grands classiques au milieu desquels Ledoux s'est formé. En premier lieu, on pourra citer la ménagerie de Versailles, réalisée par Le Vau vers 1660. Elle constitue un exemple de plan centré voué à un usage panoramique. Le balcon courant du premier étage permettait en effet de multiplier les points de vue pour observer les animaux exotiques évoluant dans des enclos disposés tout autour du bâtiment (**Annexe IV, fig. 13**). Cette fonction de belvédère sera reprise par Ledoux

¹ **LEDOUX, Claude-Nicolas**. *Op. cit.*, p. 45 et 109. Inigo Jones, palladianiste anglais du XVI^e siècle, est aussi cité p. 136.

² On citera à titre d'exemple le projet de Maison pour M. de Witt par Ledoux illustré dans **LEDOUX, Claude-Nicolas**. *Op. cit.*, pl. 267-271, qui présente un plan très similaire à celui de la rotonde, alors que le volume et l'élévation des deux bâtiments sont, là encore, totalement différents.

³ **AVILER, Augustin-Charles d'**. *Cours d'architecture*. Paris, 1691.

à la rotonde. Vient ensuite Jules Hardouin-Mansart et notamment le château de Marly, qu'il réalise pour Louis XIV vers 1680. Le pavillon central, influencé par la Villa Rotonda selon certains¹, présente de nombreuses similitudes avec la rotonde de la Villette. Les deux plans sont assez proches, on retrouve la croix imbriquée dans le carré, mais l'octogone remplace le cercle au centre. Les quatre modules des angles sont identiques, comme à la rotonde (**Annexe IV, fig. 14**). Ensuite, la comparaison peut se prolonger dans l'élévation. S'il y a bel et bien un salon couvert au centre et non une cour, on remarque que les lignes de toit culminent à l'extérieur pour descendre vers le centre. On trouvait en effet un espace circulaire ouvert autour du salon central au premier étage. Cet espace permettait l'éclairage du salon, élevé sur les deux niveaux, et des pièces périphériques du premier étage (**Annexe IV, fig. 15**), ce qui n'est pas sans rappeler la rotonde de Ledoux. Nous verrons plus tard que la comparaison entre les deux édifices ne s'arrête pas là.

Pour terminer, nous aborderons un ouvrage plus contemporain de la carrière de notre architecte, la Halle au blé réalisée en 1762 par Le Camus de Mézières. Outre son plan centré, elle nous intéresse particulièrement pour sa cour intérieure, à l'origine non couverte (**Annexe IV, fig. 16 et 17**). Cette dernière permettait aux négociants de voir à la lumière du jour les denrées qu'ils achetaient alors que le bâtiment annulaire garantissait le stockage des marchandises à l'abri. La comparaison apparaît intéressante puisque par sa fonction de bureau d'octroi, la rotonde était probablement amenée à stocker des marchandises. On comprend aisément que la cour de la rotonde permettait d'entreposer à l'abri des voleurs des denrées ne craignant pas les intempéries. La surface de stockage était ainsi augmentée tout en garantissant un éclairage et une aération optimale de l'ensemble du bâtiment. C'est dans ce sens que nous pouvons voir dans la Halle au blé un modèle.

2.1.3 Besoins et topographie.

Pourtant, combiner les formes simples et assimiler les modèles historiques ne sauraient suffire. Dans les *Annales du Musée et de l'École moderne des beaux-arts*, C. P. Landon nous donne une intéressante description de la rotonde :

« Cette douane ou cet entrepôt des marchandises et denrées de diverses natures, est située entre deux routes et destinée à les desservir également. C'est pour remplir ce

¹ PÉROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie. *Op. cit.*, p. 295. L'auteur critique cette référence récurrente et indique, comme nous l'avons fait pour la rotonde, que Palladio « n'est qu'un des modèles possibles ».

double objet et présenter un aspect agréable à l'entrée comme à la sortie de la ville, que l'artiste a imaginé de faire un plan carré dont les quatre faces présentent un péristyle de huit pilastres isolés. Ils offrent un abri commode pour les voyageurs ou pour les ballots qu'à chaque instant on y peut déposer à l'arrivée des voitures. Le caractère mâle et ferme de cette décoration est d'ordre toscan, celui qui convient au genre de ce monument et qui doit annoncer sa solidité.

L'étage circulaire placé au-dessus du soubassement se compose d'une galerie en arcades, d'où l'on peut facilement observer les opérations d'emballage ou de transport des différents effets. Des logements sont pratiqués dans l'espace d'attique au-dessus de cette galerie ; enfin une plate-forme également circulaire devait donner une terrasse au-dessus de laquelle on aurait découvert le pays environnant. Quelque sculpture devait décorer la masse intéressante de ce monument et ajouter à son effet pittoresque, mais elle n'a point été faite et l'architecture s'est trouvée réduite à ses seuls moyens. Une cour circulaire occupe le milieu du bâtiment ; peut-être devait-elle être couverte, et devenir ainsi un vaste magasin autour duquel on eût distribué commodément des salles et les logements exigés pour la perception des droits »¹.

Deux points importants ressortent de cette analyse, la capacité de la rotonde à répondre à des besoins spécifiques et à s'adapter à une situation donnée. La littérature ledolcienne fait souvent l'impasse sur ces deux critères qui constituent pourtant, à notre sens, l'essence même du métier d'architecte.

En premier lieu, il y a un programme. La mise au point de l'enceinte des fermiers généraux n'est pas due au hasard, elle s'est élaborée selon un cahier des charges précis. Les bureaux à construire pouvaient être de quatre classes différentes, correspondant à des besoins, en termes de logement notamment, et répartis selon les nécessités du service le long de l'enceinte. Quand Ledoux élabore le plan de la rotonde, il est tenu de créer un bureau de première classe, c'est-à-dire présentant au moins vingt-huit pièces afin de loger un receveur, trois contrôleurs, un brigadier, deux sous-brigadiers et un commis. La rotonde répond bien à ces besoins comme le confirme, non sans une pointe d'ironie, le rapport du 28 septembre 1787² (**Annexe II, doc. 3**). Mais Ledoux ne se contente pas d'obéir, il improvise et anticipe les be-

¹ LANDON, Charles-Paul. *Annales du Musée et de l'École moderne des beaux-arts. Tome sixième*. Paris, 1804. p. 63-64.

² B.H.V.P. : C.P. 3132, f. 1 à 11 : *Visite de la clôture de Paris par Antoine et Raymond*. 28 septembre 1787. f. 8.

soins et c'est sur ce point que se distingue un grand architecte. Les larges péristyles peuvent abriter les voyageurs pendant les opérations de contrôle et de perception, la galerie du premier niveau permet de superviser les opérations, de surveiller les éventuels fraudeurs, et la cour, qu'elle soit couverte ou non, permet de stocker des marchandises à l'abri des voleurs tout en apportant lumière et aération aux différentes pièces. Enfin la monumentalité de la rotonde ne fait que servir la volonté d'embellissement des entrées de la capitale.

En second lieu, il y a une situation géographique. Deux routes d'importance sont concernées, chacune contrôlées par deux guérites. La rotonde doit faire le lien. Il ne s'agit pas, comme pour les autres barrières, de contrôler un accès, mais deux. Cette implantation entre les deux routes peut en partie expliquer le choix d'un plan centré. C'est l'absence de repère, le vide des abords immédiats qui permet à Ledoux de placer ici un objet parfait, qui se suffit à lui-même (**Annexe IV, fig. 18**). La barrière du Combat, à la croisée du chemin de Pantin et de la Rue de Boyauterie, unique cas d'implantation comparable sur l'ensemble de l'enceinte, présente elle aussi un plan centré (**Annexe IV, fig. 19**). Le fait que la rotonde soit justement une rotonde s'explique aussi par le fait que cette forme permet de multiplier les points de vue, nécessaires à la surveillance de deux axes importants.

Lieu de passage fréquenté depuis l'Antiquité, la Villette est le théâtre d'un nombre considérable d'événements historiques majeurs qui témoignent de son importance. Le 10 novembre 1567, catholiques et protestants s'y affrontent lors de la bataille de Saint-Denis. En mai 1589, les troupes d'Henri III installent leur artillerie à la Villette pour tenter de reprendre Paris. Le 7 septembre 1745, Louis XV, revenant victorieux de la bataille de Fontenoy, passe par le village¹. Le 20 juin 1791, Louis XVI et sa famille passent la barrière de Pantin et y changent de moyen de transport avant de fuir vers Varennes. Huit jours plus tard, ils repassent la barrière en sens inverse et sous bonne escorte. Le 25 novembre 1807, la Garde impériale, revenant de la campagne de Prusse, fait une entrée triomphale à la Villette sous un arc de triomphe dressé pour l'occasion devant la rotonde (**Annexe IV, fig. 20**). Le 31 mars 1814, les Russes, Prussiens, Badois et autres ennemis, font leur entrée dans Paris par la barrière de la Villette. Le 12 avril suivant, Monsieur, comte d'Artois, nommé lieutenant général du royaume par Louis XVIII, venant de Livry, fait son entrée à Paris par la Villette. Charles X, le 6 juin 1825, de retour de Reims où il vient d'être sacré, fait aussi son entrée sous un arc de triomphe

¹ LAMBEAU, Lucien. *Op. cit.*, p. 239-245.

dressé pour l'évènement devant la rotonde (**Annexe IV, fig. 21**)¹. A ce lieu chargé d'histoire, passée et à venir, à cette entrée majeure de Paris, Ledoux offre un monument majestueux, de grande taille, géométriquement parfait, orné de colonnes et de frontons.

Une autre caractéristique du lieu, souvent évoquée à propos du bassin qui viendra s'y installer, jamais à propos de la rotonde, est son altitude. Comme nous l'avons observé, la Villette est située dans un col, entre les collines de Belleville et de Montmartre. Mais comme la plupart des cols, son altitude reste relativement élevée. L'emplacement qui nous concerne culmine en effet à cinquante-deux mètres d'altitude, soit près de vingt mètres au-dessus de la Seine et du centre de Paris. Cette observation n'est pas sans intérêt si l'on cherche à comprendre les intentions de l'architecte. En choisissant un plan circulaire, Ledoux s'offre la possibilité d'ouvrir son bâtiment vers tous les horizons et de créer à la Villette une magnifique vue panoramique. En analysant le relief parisien, on découvre en effet que depuis l'emplacement de la rotonde s'ouvre un large champ de vision vers Paris en contrebas, vers Saint-Denis au nord (**Annexe IV, fig. 22**) ainsi que vers les deux collines qui s'élèvent de chaque côté. Mais cette observation ne tient pas compte du bâti existant. Il fallait donc construire un édifice assez haut pour surplomber les constructions alentours. Ledoux y parvient en plaçant son attique à environ dix-sept mètres du sol, largement supérieur à la hauteur des constructions du village, élevées au maximum de deux étages sur rez-de-chaussée comme nous l'avons vu, et de celles des faubourgs, limitées par la déclaration du roi du 18 juillet 1724². Les constructions parisiennes sont pour leur part limitées depuis 1784 à cinquante-quatre pieds de hauteur, soit environ dix-sept mètres cinquante. Les infractions à la règle sont encore probablement assez rares quand Ledoux élabore son projet³. Elles sont d'ailleurs très certainement compensées par le fait que plus on approche du centre de Paris, partie la plus engorgée et donc la plus susceptible de présenter des constructions de grande hauteur, moins le niveau du sol est élevé. Il semble donc que depuis l'attique de la rotonde, on jouissait à la fin du XVIII^e siècle d'une vue remarquable sur une grande partie de la capitale et des alentours. On pouvait alors observer l'église Sainte-Geneviève, perchée sur sa montagne et tout juste achevée mais aussi le dôme de l'hôtel des Invalides, vers lequel la rotonde est, si l'on peut dire, tournée (**Annexe IV, fig. 23**). Hasard de l'histoire, symbolique inavouée ou logique urbaine

¹ *Id.*, p. 277-283.

² Voir *supra*, p. 15.

³ Voir sur le sujet le Chapitre 3, « Hauteur des constructions » dans **CABESTAN, Jean-François**. *La conquête du plain-pied : l'immeuble à Paris au XVIII^e siècle*. Paris, 2004. p. 94-128.

sous-jacente, il est excitant de remarquer que les deux figures majeures du néoclassicisme, Germain Soufflot et Claude-Nicolas Ledoux, ont tourné leur monument respectif vers le tenant du classicisme français, leur père spirituel, Jules Hardouin-Mansart.

Un bâtiment d'au moins vingt-huit pièces pouvant héberger le service de l'octroi, abriter temporairement les voyageurs, stocker les marchandises, tout en offrant un point de vue panoramique sur les alentours à qui voudrait prévenir la fraude ou simplement jouir d'une vue imprenable sur Paris, le tout présentant un aspect monumental digne d'une des principales entrées de la capitale. Telle est la rotonde imaginée par Ledoux, une réponse adéquate à des exigences et à une situation donnée. Nous pouvons maintenant conclure avec Aldo Rossi que « Ledoux définit des principes d'architecture conformes à la conception classique ; mais il tient compte ensuite des sites et des événements, des situations et de la société »¹.

2.2 Réalisation.

La présente partie tentera de définir une chronologie précise de la construction de la rotonde. Elle est, entre autres, basée sur les documents d'archives concernant les expropriations ainsi que sur les différents états du chantier rapportés par les commissaires. Cette démarche qui assure une connaissance précise du déroulement des travaux et qui nous permettra de répondre en partie aux différentes questions qui divisent les spécialistes, pourrait très facilement être appliquée à l'ensemble des bureaux de l'enceinte.

2.2.1 Expropriations.

La découverte d'un plan consignait les informations relatives aux expropriations telles que le nom du propriétaire, celui du notaire et la date de la vente² a été pour nous d'une utilité précieuse. Nous avons ainsi pu retrouver dans le minutier central des Archives Nationales, chaque acte de vente passé entre les propriétaires et le roi pour le secteur concerné par notre étude (**Annexe V**).

Les expropriations semblent en général suivre une procédure plutôt simple. En premier lieu, le propriétaire du terrain concerné est invité à proposer une estimation. Si

¹ ROSSI, Aldo. *Op. Cit.* p. 134.

² A.N. : N IV Seine 66 : *Plan général de la nouvelle enceinte de Paris, divisé en 18 cartes.* après 1790.

l'administration l'accepte, la vente est passée. Si cette estimation est exagérée, des négociations sont entreprises. Comme on peut s'y attendre, quelques propriétaires retardèrent l'avancée des travaux « soit par le refus qu'ils faisaient de céder les portions de terrains destinées pour lesdites constructions, soit par l'exagération du prix qu'ils demandaient pour cette cession »¹. En conséquence, par arrêt du Conseil daté du 26 juillet 1788, le roi ordonna « qu'en cas de refus de la part des propriétaires des terrains qu'il sera nécessaire d'acheter, de transiger à l'amiable, il soit procédé par les quatre architectes commissaires à l'estimation desdits terrains, pour sur leur rapport être passé sans délai contrat de vente par lesdits propriétaires, lesquels seront tenus de recevoir le prix fixé par lesdits architectes »². Cependant, au vu d'un rapport sur l'estimation d'un terrain nécessaire pour la construction d'une des guérites encadrant la Route de Pantin³, il semble que l'administration puisse avoir été relativement conciliante avec les propriétaires qui, dans une moindre mesure, pouvaient vendre leurs terrains à un prix légèrement surestimé.

Concernant notre sujet, quatorze parcelles nous ont intéressé soit parce qu'elles occupaient l'emplacement des futures constructions, soit parce qu'elles pouvaient nous fournir des informations sur l'habitat du village de La Villette. Pour cette partie, les parcelles notées de 4 à 12 en annexe nous concernent plus particulièrement. Elles sont vendues respectivement par monsieur de Bessé, les héritiers Gauthier, monsieur Plicque, monsieur Meunier, monsieur Batillon, monsieur Morler et monsieur Buzelin, à travers neuf ventes passées entre le 6 février 1787 et le 7 juin 1790 devant trois notaires, A.-M. Boulard, J.-M. Mony et G.-H. Picquais. Les ventes sont réalisées en présence du ou des propriétaires et d'un représentant du roi, qu'il s'agisse de monsieur Douet de la Boullaye, de monsieur de Colonia ou de monsieur Lambert. Une description précise du terrain vendu est alors donnée, souvent illustrée d'un plan levé et dessiné par monsieur Fromantin. Ce dessin est indispensable à la bonne compréhension tant les formes des portions acquises peuvent être irrégulières, le roi n'achetant que la partie strictement nécessaire à la construction. Face au refus de certains propriétaires de ne conserver qu'une infime et irrégulière partie de leur terrain, l'administration achetait parfois l'ensemble. La réserve alors constituée pouvait être échangée avec d'autres propriétaires. Ensuite, l'acte rappelle la précédente transaction concernant le terrain afin d'en légitimer les propriétaires actuels et enfin, le prix de vente est précisé.

¹ A.N. : Q¹ 1101 : *Arrêt du conseil d'état du Roi*. 26 juillet 1788.

² *Id.*

³ A.N. : Q¹ 1101 : *Rapport sur l'estimation Morler*. 5 novembre 1788.

Il peut être intéressant d'observer que la forme des parcelles n'a en aucun cas influencé le tracé de l'enceinte et l'implantation des bâtiments. Ainsi la rotonde occupe, à elle seule, quatre parcelles différentes appartenant à quatre différents propriétaires. Ce type d'implantation aurait pu retarder son exécution si l'acquisition du terrain avait été un préalable indispensable à la mise en œuvre du chantier. Il semble que ce ne fut pas le cas puisque la parcelle cotée 9 en annexe, sur laquelle se déploie la rotonde, ne fut acquise par le roi qu'en décembre 1788 alors qu'à cette date, le bureau était déjà construit depuis plus d'un an¹.

2.2.2 Construction de la rotonde.

Les débuts de la rotonde demeurent assez flous. Michel Gallet indique, malheureusement sans citer ses sources, que Ledoux reconnaît la stabilité du sol en octobre 1785². En juin 1786, le Ministre approuve un devis de 180 000 livres pour l'ensemble de la barrière, grilles et guérites comprises³. Ce devis, comme ceux de l'ensemble des barrières, n'a jamais été retrouvé, nous privant malheureusement de la connaissance précise du parti d'origine. Contrairement à de nombreux bureaux qui se sont vu transformés et amputés par la commission chargée de réduire les dépenses, il apparaît probable que la rotonde ait été majoritairement construite selon le projet initial de Ledoux. En effet, le 6 juillet 1787, date des premières tentatives de réformes, le bureau de Saint-Martin est décrit comme étant construit (**Annexe II, doc. 1**)⁴. Si les comptes-rendus suivants nous apprennent qu'il reste en fait de nombreux travaux à réaliser, nous pouvons présumer qu'à cette date, le gros œuvre de la rotonde est très avancé. Cette hypothèse est confirmée par le rapport du 4 septembre suivant qui nous indique que le couronnement est réalisé et que les travaux de couverture sont commencés. Environ deux cents ouvriers s'activent alors sur le chantier (**Annexe II, doc. 2**)⁵. Le rapport de 1788 vient préciser les choses :

« La charpente du plancher du premier étage, des entresols, du second étage, les combles, leurs couvertures, les plafonds, les enduits sur la plupart des murs des différents étages, la couverture en dalles de pierre sur plusieurs frontons sont faits, il reste

¹ Voir *infra*, p. 43.

² GALLET, Michel. *Claude-Nicolas Ledoux, 1736-1806*. Paris, 1980. p. 160.

³ A.N. : Q¹ 1101 : *Mémoire sur la Clôture de Paris par les commissaires Antoine, Raimond, Brebion et Hazon*. non daté.

⁴ A.N. : Q¹ 1101 : *Décisions générales sur l'ordre et la marche des travaux de la clôture de Paris*. 6 juillet 1787.

⁵ A.N. : Q¹ 1101 : *Résultat des visites des 1^{er}, 3, 5 et 7 septembre réalisées par Chevezzy*. 4 et 8 septembre 1787.

les carrelages, les distributions, la continuation des plâtres, le pavé, la menuiserie à placer (observant que celle des croisées est déjà rassemblée dans une des pièces du Rez-de-chaussée), enfin les escaliers et les rampes pour la communication des différents étages sont à faire »¹.

En somme, tout le gros œuvre est réalisé, seul le second œuvre reste à faire.

Nous savons pourtant que le bureau de Saint-Martin, « est du nombre de ceux dont les commissaires ont eu ordre de s'occuper particulièrement »² et pour cause, la dépense prévue est passée de 180 000 livres à 500 000 selon leurs estimations³. Deux solutions sont alors envisagées et chiffrées, soit l'achèvement du bureau avec les simplifications encore possibles, estimé à 243 147 livres, soit la reconstruction d'un nouveau bureau, plus simple, en utilisant les matériaux issus de la démolition de l'ancien, estimée à 144 230 livres⁴. La rotonde ne sera finalement pas détruite, probablement en raison du retard que cette opération aurait provoqué. La volonté de terminer l'enceinte au plus vite et d'assurer ainsi une perception régulière et sans faille, était sûrement plus forte que le besoin d'économie. Pourtant, il semble que la décision de sa conservation ne fut prise que tardivement à en juger par le retard pris dans le chantier. En effet, si la réalisation de la majorité du gros œuvre s'est déroulée en un peu moins de deux années (de juin 1786 à mars 1788), trois ans supplémentaires n'ont pas suffi à l'achèvement de la rotonde puisqu'en 1791, on estime à 110 800 livres les dépenses à engager pour la terminer⁵. Il est aussi probable que ce retard ait été occasionné par les destructions du mois de juillet 1789. En effet le rapport de janvier 1790 nous apprend que dans les quinze bureaux se trouvant entre celui des Martyrs et celui du Trône, et parmi lesquels se trouve le bureau de Pantin, « le feu n'a été mis dans aucun, mais il y a eu des croisées et portes brisées, des pierres mutilées et cassées »⁶. Il ressort de ces renseignements que la réalisation rapide du gros œuvre a permis à la rotonde de subsister dans son état original, contrairement à bon nombre de bureaux qui ont été radicalement transformés par les commissaires, mais que cette

¹ B.H.V.P. : C.P. 3132, f. 36-107: *Procès-verbal de visite des Bâtiments de la Clôture de Paris, année 1788*. 17 mars, 1^{er}, 14, 21 et 28 avril, signé Antoine, Raymond, Brebion et Hazon. f. 83.

² A.N. : Q¹ 1101 : *Mémoire sur la Clôture de Paris par les commissaires Antoine, Raimond, Brebion et Hazon*. non daté.

³ *Id.*

⁴ *Ibid.*

⁵ B.H.V.P. : C.P. 3134 (coté septentrional) : *Etat de situation des travaux de la clôture de Paris et des bâtiments destinés au service des barrières, divisé en deux parties, année 1791*. non signé.

⁶ A.N. : Q¹ 1101 : *Etat de situation de la clôture de Paris, janvier 1790*. signé Antoine, 3 février 1790.

rapidité d'exécution, en excluant des réductions conséquentes, aurait pu provoquer sa destruction pure et simple.

On notera tout de même que quelques réductions ont pu être opérées. Elles sont proposées dès 1788, comme nous l'apprend l'état des lieux réalisé à cette date :

« *Les ouvrages et constructions de tous les genres sont dans un degré d'avancement qui ne peut permettre actuellement de réduction que sur la multiplicité des perrons, des terrasses extérieures et sur l'étendue immense des grilles de fer* »¹.

Les réductions proposées pour les grilles de fer n'ont pas retenu notre attention en raison de leur caractère secondaire et surtout en raison de l'absence de documents permettant de mesurer leur effet. A contrario, il nous semble ici nécessaire de faire un point sur les réductions proposées pour la multiplicité des perrons et des terrasses extérieures car cette question a divisé les différents spécialistes et restaurateurs qui se sont penchés sur le cas de la rotonde. Notre propos n'est pas ici d'apporter une réponse définitive mais bel et bien d'exprimer les différents points de vue et de tenter d'en juger au vu des sources disponibles.

Le recueil *Blaes* ou *Blacs* (selon les auteurs), c'est à dire l'état de situation de 1791², est au cœur de la controverse. Les plans des rez-de-chaussée, entresol, premier et second étages de la rotonde ainsi que ceux des deux niveaux des roulettes y sont annexés (**An-nexe VI, fig. 01 à 07**). Le plan du rez-de-chaussée présente un socle ou terrasse, dessiné en trait plein, se développant tout autour de la rotonde en englobant les avant-corps au milieu desquels sont dessinés en pointillés des emmarchements. Ces derniers s'étendent seulement sur quatre piliers de largeur, trois marches permettent d'accéder au socle, trois autres marches, entre les piliers, atteignent un niveau intermédiaire et enfin quatre marches aboutissent à l'intérieur de la rotonde proprement dite. L'interprétation de ce plan est assez difficile. Il semble que la nature du document, un *état de situation*, nous assure une relative fiabilité. Le socle, dessiné en trait plein, a probablement existé et un relevé réalisé à la fin des années 1980 à la demande de Michel Fleury confirme qu'un mur de fondation existe sur toute la largeur de la rotonde et « correspond parfaitement à la ligne extérieure de la plate-forme qui figure sur

¹ B.H.V.P. : C.P. 3132, f. 36-107: *Procès-verbal de visite des Bâtiments de la Clôture de Paris, année 1788*. 17 mars, 1^{er}, 14, 21 et 28 avril, signé Antoine, Raymond, Brebion et Hazon. f. 83.

² B.H.V.P : C.P. 3134 (coté septentrional) : *Etat de situation des travaux de la clôture de Paris et des bâtiments destinés au service des barrières, divisé en deux parties, année 1791*. non signé.

l'état de 1791 »¹ (**Annexe VI, fig. 04**). La question de l'emmarchement est plus compliquée. Que peuvent signifier les pointillés ? D'autres marches sont représentées de même manière sur le plan, au niveau des escaliers permettant l'accès aux étages supérieurs, mais il s'agit alors de la projection orthogonale de marches situées au-dessus du trait de coupe, ce qui est exclu pour l'emmarchement des avant-corps. Nous remarquons d'ailleurs que pour nombre de bureaux, les emmarchements extérieurs, nécessairement situés sous le trait de coupe sont représentés en traits pleins. Que peuvent alors représenter ces pointillés ? La réponse est peut-être à chercher dans le plan du bureau des Fourneaux sur lequel un mur dessiné en pointillés est accompagné de l'explication suivante : « Ce mur n'est pas fait, le terrain n'étant pas acquis »² ou encore sur les plans des guérites de la route de la Villette (**Annexe VI, fig. 02 et 03**) sur lesquels d'autres lignes en pointillés dessinent la totalité d'un escalier y compris les premières marches. Il nous semble alors que les pointillés peuvent servir à représenter des ouvrages en projet, non encore réalisés. Il faudrait alors voir dans les emmarchements des avant-corps du plan de 1791 une simple proposition³.

Les nombreuses représentations ultérieures de la rotonde ne nous permettent malheureusement pas, à cause de leur manque de précision, de savoir si cette solution a été réalisée. Toujours est-il qu'en 1960, époque de la restauration opérée par l'architecte Jean Trouvelot, l'avant-corps sud-ouest est considéré comme étant d'origine. Son emmarchement se déploie sur toute la largeur du portique, une marche avant les piliers, trois entre, puis trois derrière permettent d'accéder à un niveau intermédiaire et trois, comme dans l'hypothèse précédente, atteignent l'intérieur du bâtiment. Si de nombreux ravalements n'avaient pas été réalisés sur ce portique peut-être aurions-nous pu observer sur les piliers les traces de l'ancien socle (colorées en vert sur la **fig. 10 de l'annexe VI**), voire celles de la solution proposée en 1791 (en rouge). Dans l'absence de nouveaux documents, il nous est impossible d'établir une chronologie précise des solutions adoptées au niveau de ces avant-corps. Le socle a-t-il été déposé pour réaliser de nouvelles économies grâce à la réutilisation des pierres ? La solution proposée par les commissaires en 1791 a-t-elle été mise à exécution ? Une seule chose est sûre à ce jour, aucune des solutions que nous avons présentées ne peut être formellement attestée

¹ M.A.P.-C. : 2001/026/118 : *Lettre de Michel Fleury à Pierre Prunet*. 10 août 1988.

² De même, le plan de la barrière de Vaugirard accompagne ses pointillés de la mention : « Partie non bâtie, le terrain n'étant pas acquis ».

³ Hypothèse adoptée par M.-J. Dumont et G. Querrien dans leur article « Stalingrad ressuscitée (suite) », dans *Bulletin d'informations architecturales*, n°136, janvier 1990.

comme étant celle imaginée par Ledoux. Ce détail mis à part, il ressort de cette partie que la rotonde qui a été construite et qui nous est parvenue, correspond dans son aspect général au projet de l'architecte.

2.2.3 Construction des roulettes.

Les quatre guérites prévues de part et d'autre de chacune des deux routes encadrant la rotonde, ont connu une construction très lente mais furent les premières concernées par les restrictions budgétaires. Le premier compte-rendu de visite, daté du 6 juillet 1787 propose déjà de « supprimer les quatre figures projetées sur les guérites » et de « placer seulement les armes du Roi sur le fronton du milieu »¹. Si la seconde proposition concerne selon toute vraisemblance la rotonde, le mot « seulement » peut laisser penser que cette mesure est prise en contrepartie de la suppression des figures sculptées². Bien qu'une incertitude demeure sur la réalisation des armes du roi sur le fronton nord-est³, il est avéré que les figures sculptées devant prendre place sur les guérites ne seront pas exécutées alors qu'Antoine et Raymond, lors de leur visite de septembre 1787 avaient voulu les rétablir⁴.

La première description précise de l'état d'avancement de la construction des roulettes remonte au 21 avril 1788. A cette date, « la construction de la guérite placée à gauche du chemin de la Villette est faite, la construction de la guérite à droite est élevée jusqu'à la hauteur de l'extrados des arcades, celle qui est commencée sur le chemin de Pantin n'est élevée que jusqu'à la moitié de la hauteur des arcades »⁵ et l'autre (celle à droite du chemin, en venant depuis Paris) n'est en conséquence pas commencée. On remarque alors de dangereux effets de tassement qui appuient la proposition de démolition de l'ensemble du bureau⁶.

Il faut ensuite attendre le rapport de 1791 pour que les guérites soient à nouveau évoquées, on note alors que « les deux premières sont très avancées dans leur construction » et

¹ A.N. : Q¹ 1101 : *Décisions générales sur l'ordre et la marche des travaux de la clôture de Paris*. 6 juillet 1787.

² Une autre lecture verrait dans le mot « seulement » l'indice d'un projet antérieur dans lequel les armes du roi auraient dû être sculptées sur chacun des quatre frontons de la rotonde.

³ A notre connaissance, seule une gravure de Fleury et Portier, conservée au musée Carnavalet représente le fronton sculpté, dans une composition par ailleurs peu rigoureuse (**Annexe VIII, fig. 13**).

⁴ B.H.V.P. : C.P. 3132, f. 1-11: *Visite de la clôture de Paris par Antoine et Raymond*. daté du 28 septembre 1787. f. 8-9.

⁵ B.H.V.P. : CP. 3132, f. 36-107 : *Procès-verbal de visite des Bâtiments de la Clôture de Paris, année 1788*. 17 mars, 1^{er}, 14, 21 et 28 avril, signé Antoine, Raymond, Brebion et Hazon. f. 84.

⁶ Voir *supra*, p. 25.

que « les deux autres le sont beaucoup moins »¹. Sur le plan général annexé, la guérite droite du chemin de Pantin n'est pas représentée, ce qui peut indiquer qu'elle n'est toujours pas commencée (**Annexe VI, fig. 01**). Ensuite seuls les plans des guérites de la route de la Villette sont annexés (**Annexe VI, fig. 02 et 03**)². Le gros œuvre apparaît en grande partie terminé. L'escalier y est représenté entièrement en pointillés ce qui laisse penser qu'il n'est pas construit mais prévu. Enfin, d'autres lignes en pointillés peuvent soit évoquer deux murs encore à construire, soit représenter la projection verticale de deux arcs prenant appui sur quatre piles dessinées en traits pleins. Cette seconde hypothèse nous apparaît plus probable puisqu'aucune raison ne peut aujourd'hui expliquer que l'ensemble du gros œuvre ait été réalisé à l'exception de ces deux murs d'importance.

Suite à la suppression de l'octroi, le chantier fut pendant un certain temps laissé dans cet état d'inachèvement, deux guérites en grande partie construites de part et d'autre de la route de la Villette formant le bureau de Saint-Martin, et une seule, totalement inachevée, au nord de la route de Pantin et formant le bureau du même nom.

2.2.4 Transformations après 1791.

A partir du 1^{er} mai 1791, jour de la suppression de l'octroi, certaines barrières furent louées à des particuliers ou bien servirent de postes à la Garde nationale à partir de 1793³. Il semble que ce ne fut pas le cas pour les bâtiments qui nous concernent. En effet, en 1798, suite à la décision de rétablir l'octroi, l'architecte Poyet est chargé par le ministre de l'Intérieur de faire un état des lieux des barrières et de prendre les mesures nécessaires afin d'y loger les employés chargés de la perception. Deux de ses comptes-rendus, conservés aux Archives Nationales, nous renseignent sur l'état des barrières de la Villette. Selon le premier, la rotonde était alors inachevée et inhabitable dans l'état, seul un logement avait été ménagé pour un gardien⁴ (**Annexe II, doc. 7**). Il semble donc peu probable que la rotonde ait été occupée avant cette date, que ce soit par un locataire ou par la Garde nationale. Concernant les roulettes, elles ne sont même pas mentionnées, leur état de total inachèvement excluant pro-

¹ B.H.V.P : C.P. 3134 (coté septentrional) : *Etat de situation des travaux de la clôture de Paris et des bâtiments destinés au service des barrières, divisé en deux parties, année 1791*. non signé.

² Un seul plan de rez-de-chaussée et un seul plan de premier étage sont annexés sous la légende : « Plan des Guérites sur la Route de la Villette ».

³ Voir *supra*, p. 27.

⁴ A.N. : F¹³ 1001 : *Rapport du citoyen Poyet, architecte au citoyen ministre de l'intérieur*. 27 Pluviôse, an VI (15 février 1798).

bablement leur réhabilitation. L'architecte parle pourtant pour la barrière de Pantin d'un bâtiment petit et en assez mauvais état qui aurait servi avant 1791 à la perception de l'octroi. La description qu'il en donne exclut l'hypothèse qu'il soit ici question d'une des roulettes. Il s'agit plus probablement d'un bâtiment ancien loué par l'administration pour pallier à l'inachèvement des roulettes initialement prévues. L'absence de source ne nous permet malheureusement pas de confirmer cette hypothèse. Dans le second rapport, daté de mars ou avril 1798, Poyet annonce avoir réalisé des travaux au premier étage de la rotonde pour y loger six percepteurs et demande l'autorisation du ministre pour faire de même au deuxième étage¹ (**Annexe II, doc. 8**). En 1804, C. P. Landon confirme que des logements ont été pratiqués au deuxième étage². La rotonde servait alors à loger les employés et non à assurer la perception de l'octroi.

Selon le premier document, le bureau de recette de la barrière de Pantin a probablement été établi dans le petit bâtiment évoqué plus haut. En revanche, aucune information n'est donnée sur le bureau de perception de la barrière Saint-Martin. Une représentation plus tardive, par P.-L. Debucourt (**Annexe VII, fig. 01**) montre une petite guérite qui semble être affectée à la perception (encadrée en rouge). On observe derrière celle-ci un bâtiment inachevé, fermé par une grille comme pour servir de lieu de stockage. Enfin, derrière ce bâtiment, apparaît une des roulettes imaginées par Ledoux, elle aussi fermée d'une grille. La même roulette semble être en bon état lorsqu'elle sert de piédestal à une colonne temporaire mais monumentale installée pour célébrer l'entrée à Paris du fraîchement sacré Charles X, le 6 juin 1825 (**Annexe IV, fig. 21**). D'autres représentations, à peu près contemporaines, nous la montrent pourtant dégradée et dépourvue de son couronnement, contrairement à sa voisine de l'autre côté de la route (**Annexe VII, fig. 02 et 03**). Le couronnement aurait-il été abîmé lors du démontage de la colonne ? Était-il endommagé avant ? Nous ne pouvons rien affirmer, surtout si l'on prend en compte la propension des peintres à transformer et arranger la réalité, notamment quand il s'agit comme ici, d'exalter la monarchie. Vers 1830, l'atlas de Jacoubet (**Annexe VII, fig. 04**) figure bien la petite guérite, adossée au bâtiment inachevé, lui-même collé à la roulette de Ledoux. En revanche, de l'autre côté de la route de la Villette, la seconde roulette semble avoir été remplacée par un bâtiment de forme rectangulaire. Nous n'avons hélas pu retrouver la trace de cette transformation, ni aucune représentation figurée du nou-

¹ A.N. : F¹³ 1001 : *Lettre de l'architecte Poyet au ministre de l'intérieur*. Germinal, an VI (mars ou avril 1798).

² Voir *supra*, p. 37.

veau bâtiment. Le même plan nous apprend que la rotonde sert alors de caserne de gendarmerie et l'on remarque que des abris ont été ménagés le long du mur d'enceinte circulaire.

La barrière de Pantin a aussi évolué de son côté, un petit bâtiment est dessiné à côté de la roulette. Il apparaît sur une représentation de Palaiseau en 1819 (**Annexe VII, fig. 05**) et servait probablement pour la perception de l'octroi. Sur l'estampe apparaît aussi la roulette de Ledoux, totalement inachevée (encadrée en rouge). La suite de l'évolution de cette barrière demeure plus obscure. Une photographie d'Auguste Gouviot, datée de 1859, montre au sud-est de la rotonde un pavillon de proportions semblables aux roulettes originales mais différent dans son aspect général (**Annexe VII, fig. 06**). Cette même construction apparaît sur une des illustrations du célèbre *Tableau de Paris* de E. A. Texier paru en 1853 (**Annexe VII, fig. 07**). Selon G.-A. Langlois, la première pierre de ce bâtiment a été posée le 4 novembre 1825, en présence du préfet Chabrol¹, ce que nos recherches n'ont pu confirmer. Sur ces deux représentations, le petit bâtiment de perception de l'octroi n'apparaît plus. Cette nouvelle disposition est confirmée par un plan datant des années 1850 (**Annexe VII, fig. 08**). On notera aussi que d'après ce plan, l'emplacement de la nouvelle guérite est bien le même que celui de l'ancienne roulette de Ledoux. La proximité formelle des deux constructions, ainsi que la similarité de leur plan au sol, nous amènent à émettre l'hypothèse que le nouveau bâtiment ait pu être construit à partir des assises du premier. Encore une fois, aucune source écrite ne vient malheureusement valider cette hypothèse. De même, nous ne pouvons dire si la roulette sud de la route de la Villette qui apparaît à droite de l'illustration du *Tableau de Paris*, a elle aussi été remaniée ou s'il agit d'un caprice de l'auteur.

Cette seconde partie avait pour but d'éclaircir deux points. En premier lieu, nous avons tenté de montrer que, si la rotonde a été conçue en référence à de nombreux modèles historiques et suivant une symbolique précise, elle n'en est pas moins tout à fait adaptée à l'objet de son usage et à la topographie de son environnement. En second lieu, nous avons démontré que le bâtiment qui a été réalisé correspond bien à celui imaginé par Ledoux, en dépit de quelques transformations mineures et de la modification des quatre guérites initiale-

¹ LANGLOIS, Gilles-Antoine. *Op. cit.*, p. 92-93. L'auteur donne comme référence la cote F¹³ 800 des Archives Nationales. Dans sa monographie sur Ledoux, Michel Gallet évoque aussi ce carton en bibliographie. Pourtant, lorsque nous l'avons consulté, aucun document relatif à la rotonde, ou même à Ledoux ne s'y trouvait. Un mystère demeure.

ment prévues. L'influence qu'aura la rotonde sur le développement des alentours, et que nous allons maintenant étudier, peut donc bien être attribuée à la qualité du projet ledolcien.

3 LE XIX^E SIECLE ET L'INDUSTRIALISATION.

« Il faut admettre qu'il existe à l'intérieur de la structure urbaine certains éléments d'une nature particulière, qui ont le pouvoir de retarder ou d'accélérer le processus urbain et qui, par leur nature même, sont sans aucun doute essentiels »¹.

3.1 Le bassin de la Villette.

3.1.1 Projet².

Au début du XIX^e siècle, l'eau commence à manquer à Paris. L'eau de la Seine, distribuée par des pompes hydrauliques et des pompes à feu, ainsi que celle des sources de Rungis et de Belleville ne suffit plus à répondre aux besoins croissants de la population parisienne. La production d'eau de Paris représente alors quelques huit mille mètres cubes par jour, soit moins de quinze litres par habitant. Déjà en 1785, l'ingénieur Jean-Pierre Brullée avait présenté une étude visant à dériver la Beuvronne, un affluent de la Marne, vers un bassin qui se serait situé entre la Villette et l'hôpital Saint-Louis, d'où seraient partis deux canaux, un vers Saint-Denis, rejoignant ainsi la Seine en aval de Paris, et l'autre vers l'Arsenal. Son projet, pourtant soutenu par Condorcet et Lavoisier ne trouve pas de financement. En 1790, il proposait une addition à son projet avec un canal partant de Lizy, ville plus en amont où l'Ourcq se jette dans la Marne. L'essentiel du projet était posé, augmenter le volume d'eau disponible pour Paris, avec trois mille mètres cubes d'eau supplémentaires par jour et permettre aux bateaux d'éviter Paris et le danger représenté par ses ponts en empruntant la voie menant de l'Arsenal à Saint-Denis (**Annexe VIII, fig. 01**). Le projet permettait aussi de libérer la Seine d'une activité portuaire nuisible et disgracieuse. Jean Sylvain Bailly, maire de Paris, donne son accord en 1791, mais une fois encore, Brullée manque de financement et ne parvient pas à réunir les dix millions de caution exigés.

L'idée fut reprise à partir de 1799 par deux entrepreneurs, Solages et Bossu qui proposèrent de conduire et de distribuer à Paris cent vingt mille mètres cubes d'eau par jour, à con-

¹ ROSSI, Aldo. *Op. Cit.* p. 53.

² Cette partie et la suivante ont été majoritairement réalisées d'après trois ouvrages : JENN, Jean-Marie (dir.). *Le XIX^e arrondissement : une cité nouvelle*. D.A.A.V.P. Paris, 1996. p. 45-46 ; LANGLOIS, Gilles-Antoine. *Le bassin de la Villette*. Paris, 2007. p. 24-41 et FRANCOIS, Emmanuelle. *Le XIX^e du bassin de la Villette*. Mémoire de maîtrise d'Histoire sous la direction de Michelle Perrot, Université Paris VII Jussieu, octobre 1984.

dition de pouvoir vendre cette eau. Le 13 Nivôse an VIII (3 janvier 1800), l'Institut reconnaît l'intérêt de leur proposition et trois ingénieurs, Emile-Marie Gauthey, Gaspard-Marie Riche de Prony et Louis Bruyère sont mandatés pour expertiser le projet des deux investisseurs. Selon leurs observations, la pente du canal a mal été calculée et serait négative. Tout le tracé est à revoir, la prise d'eau ne doit pas se faire à Lizy mais à Crouy. Louis Bruyère préconise pour sa part un aqueduc en maçonnerie exclusivement réservé à l'eau potable à la place d'un canal navigable. Finalement, le Premier Consul Bonaparte s'empare du projet et en fait une affaire publique.

Le projet de Brullée est repris dans ses grandes lignes, le Premier Consul souhaite à la fois augmenter l'approvisionnement en eau de Paris, mais aussi doter la capitale d'un important port de commerce. Ce dernier serait installé sur les bords d'un bassin à la Villette, alimenté par les eaux de l'Ourcq, et desservirait la Seine au niveau de l'Arsenal et de Saint-Denis par deux canaux de manière à « former une ligne reliant la Seine à la Seine pour éviter aux bateaux la lenteur d'un trajet contourné et les périls si redoutés des ponts de Paris »¹. Le 9 Prairial, an X (28 mai 1802), Bonaparte proclame loi de la République le décret rendu par le corps législatif le 29 Floréal an X (19 mai 1802) selon les termes suivants :

« ART. 1^{er} : Il sera ouvert un canal de dérivation de la rivière d'Ourcq ; elle sera amenée à Paris, à un bassin près de la Villette.

II : Il sera ouvert un canal de navigation, qui partira de la Seine au-dessous du bastion de l'Arsenal, se rendra dans les bassins de partage de la Villette, et continuera par Saint-Denis, la vallée de Montmorency, et aboutira à la rivière d'Oise, près Pontoise.

III : Les terrains appartenant à des particuliers, et nécessaires à la construction seront acquis de gré à gré ou à dire d'experts »².

Un arrêté du 25 Thermidor an X (13 août 1802) spécifie que les travaux doivent commencer à partir du 1^{er} Vendémiaire suivant (23 septembre) et l'ingénieur des Ponts et Chaussées, Pierre-

¹ Synthèse de l'ingénieur chargé du service des canaux, F. E. E. Humblot, 1885, citée dans **BACKOUCHE, Isabelle**. « Mesurer le changement urbain à la périphérie parisienne. », dans *Histoire & mesure*, n°XXV-1, 2010. p. 59.

² S.C.V.P. : *Loi qui autorise l'ouverture d'un canal de dérivation de la rivière d'Ourcq du 29 Floréal. 9 Prairial, an X de la République.*

Simon Girard est chargé du chantier qui devra être achevé à la fin de l'an XII, c'est à dire à l'automne 1804.

Le canal commencera au niveau de Mareuil-sur-Ourcq (Oise). Il sera alimenté par les eaux de l'Ourcq mais aussi de la Grivette, du Clignon, de la Gergone, de la Théroutte et de la Beuvronne, qu'il intercepte. Il aura une pente d'environ dix mètres répartie sur une longueur d'environ cent kilomètres et devrait apporter plus de deux cent soixante mille mètres cubes d'eau par jour. Il viendra se jeter dans le bassin de la Villette. Ce dernier, long de sept cents mètres pour soixante-dix de large et deux de profondeur sera creusé exactement dans l'axe de la Rotonde, sur la bissectrice de l'angle formé par les deux routes de Flandre et d'Allemagne. Cette implantation géométrique et harmonieuse ne peut en aucun cas être considérée comme la conséquence fortuite de contraintes budgétaires ou techniques. On observe qu'au contraire, ce tracé a pu compliquer la mise en œuvre puisque l'emplacement choisi, loin de suivre l'alignement des parcelles préétablies, les coupe de façon irrégulière compliquant et multipliant nécessairement les opérations d'expropriation (**Annexe VIII, fig. 02**).

La rotonde, par sa taille, par son plan centré et par sa disposition à égale distance des deux routes qui en font un véritable monument, révèle ici pour la première fois sa capacité à influencer géométriquement l'urbanisme alentour.

3.1.2 Percement.

Les travaux commencèrent immédiatement avec le percement du canal, employant des centaines d'ouvriers à la journée ou à la tâche. On compte ainsi en 1806, mille huit cents ouvriers répartis sur divers chantiers le long des cent kilomètres du canal. A partir de 1805 les travaux débutent pour le bassin de la Villette dont le creusement est terminé en 1806 et les murs de revêtement réalisés en 1807. En juin 1808, un premier pont permet de traverser au niveau de l'actuelle rue de Crimée (**Annexe VIII, fig. 05**). Le bassin est inauguré le 2 décembre 1808 en présence du ministre de l'intérieur, des douze maires des arrondissements de Paris et de l'ingénieur Girard.

« Au signal donné par M. Girard, on a rompu la digue qui retenait les eaux du canal ; aussitôt l'eau s'est précipitée dans le bassin aux acclamations d'une multitude de spectateurs qui en couvraient les bords. Son excellence le ministre de l'intérieur s'est

ensuite avancé vers le milieu de l'esplanade où doit être placé le premier arbre orné de guirlandes et de lauriers, planté ... aux cris de Vive l'Empereur ! »¹

L'évènement est commémoré par une médaille signée de F. Andrieu et D. Denon. Une figure allégorique de Paris, coiffée par des remparts et tenant dans une main une corne d'abondance, est encadrée des figures allégoriques de l'Ourcq et de la Seine qui l'aspergent d'eau. La mention *URCA PARISIOS DEDUCTA* est inscrite en dessous. Le revers présente un profil de Napoléon lauré légendé *NAPOLEON EMP. ET ROI* (**Annexe VIII, fig. 03**). La signification est claire, l'empereur, par le détournement de l'Ourcq, entend approvisionner Paris en eau et lui rendre ainsi sa prospérité. C'est donc, avant la navigation, la nécessité d'offrir aux parisiens de l'eau en quantité qui préside à ce projet. En effet, dès 1808 un bras oblique est ajouté au bassin au niveau de la rotonde (**Annexe VIII, fig. 02**). Ce bras alimente l'aqueduc de ceinture, un système enterré de conduites en fonte qui contournait Paris par le nord jusqu'à Monceau, et duquel partaient trois conduites secondaires qui allaient alimenter les différentes fontaines de la ville. Le 15 août 1809, l'eau de l'Ourcq jaillit ainsi de la fontaine des Innocents. A partir du 1^{er} mars 1812, la distribution d'eau devient par ailleurs gratuite dans toutes les fontaines et en 1820, selon des statistiques établies par le préfet Chabrol, la ville de Paris disposait de cent quatre-vingt-quinze mille hectolitres par jour, dont cent quinze mille provenaient de l'Ourcq.

Les travaux ne sont pas pour autant achevés, des canaux doivent être ouverts afin de rendre possible la circulation entre le bassin et la Seine, au niveau de Saint-Denis et au niveau de l'Arsenal. En 1815, les terrassements du canal de Saint-Denis sont achevés mais le canal Saint-Martin n'en est encore qu'au stade des acquisitions. Les troubles politiques de l'époque causent un arrêt des financements publics et les travaux sont suspendus. En 1818, deux collaborateurs de Pierre-Simon Girard, Pierre-Laurent Hainguerlot et Jacques Folloppe s'associent à deux banquiers, Jacques Vassal et Antoine de Saint-Didier dans une compagnie financière, la Compagnie des Canaux de Paris. Cette dernière s'engage à finir les travaux à ses frais à deux conditions, elle pourra construire et louer des entrepôts le long des canaux et pourra percevoir des droits sur la navigation pendant quatre-vingt-dix-neuf ans. Le 19 avril 1818, le traité concernant l'achèvement des canaux de Saint-Denis et de l'Ourcq est signé par messieurs

¹ D'après Jean Tullard, cité dans **LANGLOIS, Gilles-Antoine**. *Op. cit.*, p.32.

de Saint-Didier et Vassal ainsi que par le préfet de la Seine, le comte Chabrol de Volvic¹ pour qui la concession privée constitue le « seul système propre à ne pas obérer plus lourdement les finances publiques »². Le canal Saint-Denis est terminé et inauguré le 13 mai 1821. En novembre 1821, l'achèvement du canal Saint-Martin est confié à la Compagnie du canal Saint-Martin, nouvellement créée par les mêmes investisseurs et en 1825, les travaux sont achevés³. Le canal Saint-Martin est rattaché au bassin de la Villette suivant un second bras oblique qui rétablit la symétrie devant la rotonde. Ce bras est ponctué de deux écluses qui permettent aux bateaux de passer sous le boulevard extérieur (**Annexe VIII, fig. 04**) et de rejoindre ainsi le canal qui serpente à travers Paris, selon le tracé que nous pouvons toujours observer aujourd'hui⁴. Une seconde double écluse permettait alors de passer sous la place Saint-Antoine, actuelle place de la Bastille, pour rejoindre le bassin de l'Arsenal qui communiquait avec la Seine. Le 23 décembre 1825, la navigation est établie sur l'ensemble du dispositif.

Pierre-Laurent Hainguerlot, par alliances et rachats successifs finira par être le seul propriétaire de la Compagnie des Canaux de Paris. Il faudra alors attendre le 20 juin 1876 pour que la Ville de Paris rachète la concession à Stéphanie Oudinot, veuve de James, fils héritier de Pierre-Laurent⁵.

3.1.3 Une promenade à la mode.

Durant une vingtaine d'année, de l'inauguration du bassin en 1808 à son ouverture à la navigation en 1825, l'endroit, encore bucolique, était un lieu privilégié des promeneurs parisiens.

« On avait planté des arbres le long de ses longues rives pour former des promenades ombragées qui n'avaient pas manqué d'attirer, ici aussi, des restaurants et des guin-

¹ **DUBREUIL, Jean-Pierre. PAPOUL, Jean.** « Les compagnies des canaux, chronologie », dans **DE ANDIA, Béatrice. TEXIER, Simon (dir.).** *Les canaux de Paris.* D.A.A.V.P. Paris, 1994. p. 109-110.

² Cité dans **GUEVEL, Solenn. MICHALSKI, Andrzej.** *La formation urbaine autour des canaux parisiens.* Mémoire de Troisième Cycle, dirigé par MM. Frédéric Bertrand et Jean-Michel Millieux. Ecole d'architecture de Paris-Belleville, mars 2002. vol. 1, p. 62.

³ **BACKOUCHE, Isabelle.** *Op. cit.*, p. 48.

⁴ La partie située entre la rue du Faubourg du Temple et la place de la Bastille a été recouverte à partir d'avril 1859.

⁵ **DUBREUIL, Jean-Pierre. PAPOUL, Jean.** *Op. cit.*, p. 112.

guettes. Et l'on organisait sur l'eau des joutes, et des courses de traîneaux au cours des hivers où le bassin gela entièrement, notamment en 1810, 1816, 1820 et 1827 »¹.

Emile de La Bédollière confirme :

« C'était jadis le rendez-vous des patineurs parisiens. Pendant l'hiver rigoureux de 1827, les amateurs de patin y venaient en veste rouge, et les dames s'y faisaient promener dans des traîneaux à deux places moyennant quinze sous le tour ou quarante sous de l'heure. La plupart de ces traîneaux étaient d'anciens chars des Montagnes-Russes, de Beaujon ou de Tivoli, véhicules dont on avait ôté les galots, les roues et les roulettes, pour les mettre sur des semelles »².

Cette courte période nous intéresse particulièrement du point de vue de l'iconographie. Aux promeneurs, se sont joints les artistes, dessinateurs, graveurs, peintres, sensibles à la beauté de la perspective formée par le bassin, ainsi qu'à la beauté des scènes de vie populaire. On conserve aujourd'hui un grand nombre de représentations du lieu, témoins précieux tant de l'état de la rotonde que de la manière dont elle est perçue. Les plus éloquentes ont été reproduites en annexe.

Ce qui se dégage de ces représentations, c'est avant tout la géométrie. La rotonde avec ses volumes élémentaires est placée au centre de la composition, elle se reflète dans le bassin sur les bords duquel sont alignés deux rangées d'arbres dans une parfaite symétrie (**Annexe VIII fig. 05 et 06**) que des tribunes éphémères ne peuvent altérer (**Annexe VIII, fig. 07**). Ce qui ressort ensuite, c'est le caractère champêtre du lieu, opposé à l'urbanité de l'arrière-plan. Les promeneurs évoluent entre les arbres, sur des chemins non pavés et dégagés (**Annexe VIII, fig. 08, 09 et 10**). La ville est présente, en retrait, mais on l'observe comme depuis un panorama. Le dôme du Panthéon sur la gauche (**Annexe VIII, fig. 07 et 11**), la silhouette de Notre-Dame, déplacée à droite par souci de la composition³ (**Annexe VIII, fig. 11**), et nombre de clochers, sont des invitations à venir jouir d'une vue magnifique. D'autres représentations accentuent l'élancement vers le haut de la rotonde amplifiant ainsi son caractère de belvédère (**Annexe VIII, fig. 12, 13 et 14**).

¹ JENN, Jean-Marie (dir.). *Op. cit.*, p. 37.

² LA BÉDOLLIÈRE, Émile de. *Le nouveau Paris. Histoire de ses 20 arrondissements*. Paris, 1860. p. 202.

³ L'emplacement est plutôt celui de l'église Saint-Vincent-de-Paul, non construite à cette époque mais peut-être ajoutée sur le dessin plus tardivement.

A partir de 1825, l'industrialisation du village de La Villette et l'aménagement des abords du bassin à des fins commerciales vont faire fuir les promeneurs.

3.2 L'industrialisation.

3.2.1 Des conditions favorables.

Le début du XIX^e siècle apporte donc deux événements décisifs pour l'avenir du village de La Villette. En premier lieu, le changement de régime d'imposition dont a bénéficié la partie sud du village suite à la construction de la nouvelle enceinte et, en second lieu, le percement du bassin, nouvel axe de communication majeur, vont induire une métamorphose radicale du quartier.

Grâce au nouveau tracé de l'enceinte, les habitants du village ne sont plus soumis au paiement de l'octroi parisien sur les marchandises qui entrent à La Villette. Ils acquittent seulement un octroi très favorable, propre à leur village¹. Si la culture de la vigne pouvait expliquer la présence de nombreux débits de boisson à la fin du siècle précédent, celle-ci disparaît au début du XIX^e siècle² qui voit pourtant le nombre de guinguettes augmenter de façon significative. En 1817, Etienne de Jouy affirme dans un chapitre éloquent consacré à la *mère Radig*, cabaretière à La Villette, que « la partie du faubourg de La Villette la plus voisine de Paris n'est guère composée que de guinguettes, d'auberges, de cabarets »³. Ce phénomène semble par ailleurs répandu dans l'ensemble de la proche banlieue parisienne comme le confirme Haussmann quand il évoque les « guinguettes où le peuple parisien a l'habitude invétérée d'aller se divertir hors barrières, les dimanches et jours fériés, et qui durent se déplacer pour conserver leur clientèle, en continuant à lui vendre du vin franc de tous droits, mais rarement franc, malgré cela, de mouillages et de mélange fantastiquement frauduleux »⁴. Finalement si les guinguettes de La Villette connurent un essor considérable, elles le doivent tant au changement de régime fiscal qu'à la nouvelle vocation industrielle du village. Un guide datant de 1856 indique en effet que « les guinguettes et cabarets de la barrière de Pantin ont

¹ Voir *infra*, p. 58.

² Aucune trace de vigne à La Villette en 1805 selon LAMBEAU, Lucien. *Op. cit.*, p. 171.

³ JOUY, Étienne de. *L'Hermite de la Guiane, ou Observations sur les mœurs et les usages français au commencement du XIX^e siècle*. Paris, 1816-1817. vol. 2, p. 240.

⁴ HAUSSMANN, Georges Eugène. *Mémoires du Baron Haussmann*. Paris, 1890-1893. vol. 2, p. 449.

en général peu d'attraits pour les Parisiens ; ils sont en tous temps plus à l'usage des ouvriers ou des bateliers et des charretiers, assez nombreux dans ces parages »¹.

Le village connu en effet au XIX^e siècle une industrialisation très forte due à sa position favorable à la lisière de la capitale, à son régime d'imposition et surtout à son nouveau bassin. Le canal Saint-Denis, achevé en 1821, permettait l'acheminement des marchandises depuis le port international du Havre jusqu'au bassin de la Villette, aux abords de Paris. Les marchandises pouvaient alors être déchargées, sans être soumises au paiement de l'octroi. On comprit rapidement que par sa position favorable, La Villette bénéficiait des avantages propres à la capitale d'un état déjà très centralisé. Les négociants s'y retrouvaient et le réseau ferroviaire –le chemin de fer de ceinture ouvre une gare à La Villette en 1856²- allait bientôt permettre de rejoindre les principales villes françaises. Consciente de son potentiel, la municipalité de La Villette n'instaura pas d'octroi sur les matières premières nécessaires à l'industrie et notamment sur la houille, fortement taxée à l'entrée dans Paris³ et favorisa ainsi son implantation, pour devenir « le centre de fabrication et d'entrepôt le plus important de la région parisienne »⁴. La commune passa de six mille habitants en 1820 à plus de trente mille en 1856, parmi lesquels on trouvait alors plus de neuf mille ouvriers. Ces derniers s'activaient dans des savonneries, parfumeries, fabriques de bougies, cristaux, verreries, allumettes, produits chimiques, plumes métalliques, wagons et pianos, ateliers de chaudronnerie, fonderies, brasseries et distilleries, raffineries de sucre et de sel, entrepôts de marchandises ou de charbon⁵ soit plus de cent quatre-vingt-dix entreprises en 1850⁶. Sur l'ensemble de cette production, une grande partie n'était pas destinée au marché parisien et en conséquence jamais taxée par l'octroi⁷, La Villette était devenue un centre d'échanges international où se retrouvaient négociants et producteurs, des matières premières venues du monde entier y étaient transformées avant d'être réexpédiées aux quatre coins du territoire et en 1859, le conseil municipal

¹ **B. R.** *Le Guide du promeneur aux barrières et dans les environs de Paris*. Paris, 1851. p. 99.

² **FRANCOIS, Emmanuelle.** *Op. cit.*, f. 57.

³ B.H.V.P. : cote 102565 : *Note du conseil municipal de la Commune de La Villette sur le projet d'extension de la Ville de Paris jusqu'aux fortifications*. 7 février 1859. p. 2.

⁴ **JENN, Jean-Marie (dir.)**. *Op. cit.*, p. 38.

⁵ B.H.V.P. : cote 102565 : *Note du conseil municipal ...* 7 février 1859. p. 4-11.

⁶ **DAUMAS, Maurice. PAYEN, Jacques (dir.)**. *Évolution de la géographie industrielle de Paris et sa proche banlieue au 19^e siècle*. Paris, 1976. p. 77.

⁷ B.H.V.P. : cote 102565. : *Note du conseil municipal ...* daté du 7 février 1859. p. 7.

affirmait : « il n'est pas chez nous une maison, un terrain qui ne soient presque exclusivement occupés par l'industrie »¹.

3.2.2 Infrastructures

Cette foisonnante activité impliquait une utilisation intensive du bassin, point de partage des trois canaux et passage obligé de nombreuses marchandises acheminées par voie fluviale. En 1847, le bassin de la Villette reçut six cent vingt-cinq mille tonnes de marchandises en provenance de la basse-Seine (en aval de Paris) et neuf cent vingt mille tonnes venant de l'Oise, acheminées par plus de dix mille bateaux soit un trafic similaire à celui du port du Havre². En conséquence, les abords du bassin furent rapidement occupés par des infrastructures d'importance. On les doit à la Compagnie des Canaux de Paris qui, en contrepartie de l'achèvement du canal, avait obtenu le droit d'y construire et louer des entrepôts³. Le 29 mars 1822, Chabrol, préfet de la Seine, approuve un projet de construction de douze hangars (six par rive) d'environ quatre-vingt-dix mètres de long sur quinze de large, séparés par des intervalles de vingt mètres et préservant une largeur de huit mètres de quai dans laquelle des grues et des chaussées seront installées⁴ (**Annexe IX, fig. 01**). Le canal Saint-Martin n'est pas encore achevé que déjà le bassin acquiert sa vocation portuaire. Les hangars seront construits au fur et à mesure des besoins et loués au mètre carré à raison de deux centimes par jour pour des dépôts temporaires liés au déchargement des bateaux⁵. Derrière les magasins, des contre-allées de douze mètres de large seront réalisées afin de faciliter l'enlèvement des marchandises. En 1827, les rues latérales du bassin sont pavées afin de faciliter l'accès aux rives⁶ mais en 1831, les hangars ne sont toujours pas réalisés et seuls quelques bâtiments légers en bois, de vingt-quatre mètres de longueur ont été construits provisoirement (**Annexe IX, fig. 03**).

L'espace entre la rotonde et le bassin est lui aussi annexé. Le 24 avril 1824, la Ville de Paris abandonne à la Compagnie des Canaux, « la jouissance du terrain situé à l'extrémité aval du bassin de la Villette, en face de la rotonde, pour servir aux déchargements de toute

¹ *Id.*, p. 5.

² DAUMAS, Maurice. PAYEN, Jacques (dir.). *Op. cit.*, p. 211.

³ Voir *supra*, p. 54.

⁴ S.C.V.P. : *Plan des Magasins Projetés sur les Francs-Bords du Bassin de La Villette et de Deux rues de Communication avec les Routes de Flandre et d'Allemagne*. signé Coïc, 3 mars 1821, approuvé par Chabrol le 29 mars 1822.

⁵ BACKOUCHE, Isabelle. *Op. cit.*, p. 73-74.

⁶ FRANCOIS, Emmanuelle. *Op. cit.*, f. 36.

nature et particulièrement au débardage du bois de la rivière d'Ourcq »¹. Par arrêté du 28 mai 1853, J.-J. Berger, préfet de la Seine, autorise la Compagnie des Canaux à installer une gare de chargement et de déchargement ouverte en son centre d'un chenal rejoignant le bassin² (**Annexe IX, fig. 04**).

Le 27 février 1832, une loi accorde aux villes la liberté de fonder des entrepôts, privilège réservé aux ports de mer depuis l'an XI. L'entrepôt est un statut juridique plus qu'une construction, il permet aux négociants de stocker des marchandises et de ne payer les taxes qu'au moment de leur sortie et en fonction de leur destination. Il peut être de deux types, réel ou fictif. L'entrepôt réel est un magasin public, la douane prend en charge les marchandises, les surveille et impose les taxes à la sortie des marchandises sur leur poids réel, en accordant une remise sur les déchets survenus pendant la période de stockage. L'entrepôt fictif est privé et s'exerce dans les magasins particuliers des importateurs. La douane constate l'état et le poids des marchandises à l'entrée, n'exerce qu'une surveillance incomplète et fait payer les droits lors de la mise en consommation mais sur le poids constaté à l'arrivée. Cette possibilité constitue une véritable aubaine pour les négociants qui peuvent importer en grande quantité sans se soucier des taxes qu'ils ne payent que lors de la revente de leur marchandise. Dès 1836, une société privée se constitue afin d'établir sur le bassin de la Villette un magasin destiné à entreposer les grains et farines. Il est édifié sur les dessins d'Emile Vuigner entre 1845 et 1850 à l'extrémité nord-est du bassin, sur le terre-plein longeant le chenal du pont de la rue de Crimée, ouverte en 1822³. Il est complété en 1853 par un second entrepôt bâti symétriquement sur le terre-plein opposé. Les deux bâtiments, semblables, sont élevés de sept niveaux pour une surface au sol d'environ deux mille mètres carrés. Le premier est percé en son centre d'un chenal qui permet le débarquement des marchandises directement à l'intérieur.

Le plan de Lefèvre de 1854 (**Annexe IX, fig. 02**) illustre parfaitement l'ensemble de ces aménagements dont La Villette s'est contentée jusqu'à la fin de son existence en 1860.

3.2.3 L'annexion de 1860.

En 1840, la France se trouve dans une situation internationale dangereuse en raison notamment de son soutien aux prétentions du pacha d'Égypte, Méhémet-Ali, sur la Syrie qu'il

¹ Cité dans **LANGLOIS, Gilles-Antoine**. *Op. cit.*, p. 92.

² A.P. : VO³ 1762 : *Arrêté du préfet de la Seine*. 28 mai 1853, signé Berger.

³ **FRANCOIS, Emmanuelle**. *Op. cit.*, f. 55.

occupe alors contre l'avis des anglais. Face à la menace d'une nouvelle alliance contre la France, le gouvernement d'Adolphe Thiers décida de la construction d'une enceinte bastionnée autour de Paris. Longue de trente-quatre kilomètres et rythmée de quatre-vingt-quinze bastions, elle fut terminée en 1844¹. Son tracé, qui englobait en partie les communes limitrophes de Paris dont La Villette, pouvait d'ores et déjà laisser supposer l'annexion de 1860.

Plusieurs arguments militaient en faveur du rattachement des communes à Paris. En premier lieu, les problèmes de circulation de la capitale qui ne pouvaient être résolus que par des opérations urbanistiques d'envergure incluant les communes. En second lieu, des problèmes d'infrastructure, la voirie, les réseaux d'alimentation en gaz et en eau, qui, très inégalement répartis selon les communes, gagneraient considérablement à être regroupés dans un plan d'ensemble. Enfin, des problèmes de sécurité, quand la capitale était dotée d'environ un agent de police pour trois cent soixante habitants, le territoire constitué par les communes n'en comptait qu'un pour cinq mille, favorisant « naturellement les existences douteuses et les industries suspectes »². En revanche, une objection de taille s'opposait à l'annexion, la différence d'imposition qui, comme nous avons pu l'observer, existait entre Paris et la zone suburbaine, à l'origine de l'implantation industrielle et qui faisait donc vivre de nombreuses familles. En cas d'annexion, l'imposition devait être unifiée. Un autre problème était celui des entrepôts à domicile, dits fictifs, largement présents à La Villette notamment et qui, interdits dans Paris, seraient amenés à disparaître aux dépens de nombreux négociants.

Ces objections sont exprimées par le conseil municipal de La Villette qui fait publier un texte, daté du 7 février 1859, très virulent à l'égard du projet d'annexion³. Cependant, deux jours plus tard, Napoléon décide par décret de l'extension des limites de Paris⁴. Paris sera dorénavant composé de vingt arrondissements et à partir du 1^{er} janvier 1860, le régime de l'octroi sera étendu jusqu'aux murs de l'enceinte de Thiers. La faculté d'entrepôt à domicile est tout de même concédée pour cinq ans aux « établissements privés affectés au commerce en gros des matières et denrées soumises dans Paris aux droits d'octroi » et pendant le même

¹ GUEVEL, Solenn. MICHALSKI, Andrzej. *Op. cit.*, vol. 1, p. 114.

² « Rapport à l'Empereur du Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, M. Delangle », 12 février 1859, dans *Documents relatifs à l'extension des limites de Paris*. Préfecture de la Seine. Paris, 1859. p. 9. Ce paragraphe est basé sur l'ensemble du document, p. 5-16

³ B.H.V.P. : cote 102565 : *Note du conseil municipal de la Commune de La Villette sur le projet d'extension de la Ville de Paris jusqu'aux fortifications*. 7 février 1859. 18 p.

⁴ « Décret relatif à l'extension des limites de Paris », daté du 9 février 1859, signé Napoléon, dans *Documents relatifs à l'extension des limites de Paris*. Préfecture de la Seine. Paris, 1859. p. 17-20.

délai de cinq ans, les usines « qui emploient la houille, ne pourront être assujetties à des droits d'octroi supérieurs à ceux qu'elles payent actuellement pour ce combustible dans leur communes respectives ». En complément, des enquêtes seront ouvertes dans les communes pour recevoir les réactions des habitants. Les résultats de cette enquête pour la commune de La Villette sont consignés dans un document à nouveau très contestataire¹. Selon ce document, « aucun habitant n'est venu apporter un avis favorable au projet ; 1 400 environ l'ont combattu », mais face à son caractère inéluctable, des aménagements, tels que la prolongation de cinq à vingt ans du délai d'exonération de l'octroi, sont demandés. La loi du 16 juin 1859, promulguée le 3 novembre suivant, entérine finalement l'annexion selon les termes du décret impérial mais la faculté d'entrepôt à domicile a été allongée à dix ans et les exonérations d'octroi à sept².

Parmi les conséquences directes de l'annexion, celle qui nous concerne le plus est très probablement la démolition du mur des fermiers généraux, préconisée dès 1859 par le baron Haussmann qui veut faire du boulevard extérieur « une promenade large et bien plantée » ainsi que « l'une des grandes artères de la ville »³. Nous n'avons trouvé que très peu de sources relatives à cette destruction. Haussmann nous indique dans son mémoire du 11 mars 1859 que les matériaux du mur seront vendus et que les acheteurs devront se charger de sa démolition⁴. L'arrêté du 2 décembre 1859 annonce l'adjudication des travaux de démolition des barrières⁵. En découle une destruction un peu anarchique dont témoigne un dessin conservé à la B.n.F. (**Annexe X, fig. 01**). Le mur tombé, les chemins de ronde extérieurs et intérieurs sont réunis pour former les boulevards extérieurs, promis à un avenir florissant (**Annexe X, fig. 02**). La quasi-totalité des barrières de Ledoux, qui assuraient jusqu'alors le service de l'octroi, est démolie. Seuls les deux pavillons de Denfert-Rochereau, ceux du Trône, les rotondes de la Villette et du Parc Monceau ainsi que la barrière du Combat⁶ (actuelle place du Colonel Fabien) sont conservés. Si la rotonde de la Villette a été épargnée, c'est très probablement parce

¹ B.H.V.P. : cote 102566 : *Enquête sur l'extension des limites de Paris, rapport fait au conseil municipal de La Villette*. 10 mars 1859. 14 p.

² **DAUMAS, Maurice. PAYEN, Jacques (dir.)**. *Évolution de la géographie industrielle de Paris et sa proche banlieue au 19^e siècle*. Paris, 1976. p. 289.

³ « Mémoire présenté par le sénateur préfet de la Seine au conseil municipal le 11 mars 1859 », signé Haussmann, dans *Documents relatifs à l'extension des limites de Paris*. Préfecture de la Seine. Paris, 1859. p. 44.

⁴ *Id.*, p. 40.

⁵ **VALMY-BAYSSE, Jean**. *La Curieuse aventure des boulevards extérieurs (1786-1950)*. Paris, 1950. p. 208.

⁶ La barrière du Combat est souvent oubliée, une photographie nous la montre pourtant en 1871, endommagée suite aux événements de la Commune. Il semble que sa destruction remonte à cette date.

que contrairement aux pavillons détruits, son utilité, c'est-à-dire sa capacité à stocker les marchandises du port, ne disparaissait pas avec l'annexion. Les deux roulettes n'eurent pas cette chance. Bernard Huet propose pour sa part une analyse intéressante qui consiste à voir dans la forme de la rotonde l'explication de sa subsistance. Le fait que la rotonde ne soit par définition pas axée lui aurait permis de perdurer au centre d'un plus vaste espace quand les autres barrières, orientées, ne pouvaient être que périphériques¹. La destruction des deux roulettes - occupées jusqu'alors par les services de l'octroi et donc devenues inutiles - vient d'ailleurs supprimer les dernières traces d'orientation du monument.

Les conséquences de l'annexion sur l'activité de la commune sont loin d'être aussi désastreuses que prévues. Le développement industriel du quartier connaît une réorientation, adoucie par les effets des exonérations. Les industries insalubres comme celles du gaz d'éclairage sont rejetées au-delà des nouvelles limites mais de nouvelles industries, principalement du domaine de la métallurgie et de la mécanique, s'implantent à la Villette, favorisées par l'essor contemporain du chemin de fer². Le parcellaire relâché issu de la première industrialisation de la commune favorise aussi l'implantation de cette industrie avare d'espace. De plus, les réseaux de transports, notamment les canaux et le chemin de fer de petite ceinture, constituent toujours un avantage de poids pour la Villette. Ainsi, le préfet Poubelle pourra-t-il dire en 1896 à l'ambassadeur d'Italie, que « l'agrandissement n'a entraîné aucune émigration de la population industrielle en dehors des limites de l'octroi »³.

De plus, le nouveau régime d'impôt donne aux entrepôts une nouvelle importance. En effet, grâce à ces derniers, les importations sont exemptes d'octroi à leur entrée dans la ville. La taxe n'est imposée qu'à la sortie de l'entrepôt et exclusivement sur les marchandises destinées au marché parisien. Les productions destinées à l'extérieur pouvaient continuer à transiter à la Villette par le biais de ces entrepôts. Le 22 août 1860, le célèbre banquier saint-simonien, Emile Pereire fonde la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris⁴. En 1864, la compagnie rachète les deux entrepôts des grains et farines édifiés au niveau de la

¹ APUR : PLAN142 : **HUET, Bernard**. *Aménagement de la place de Stalingrad. Enquête public, dossier d'étude d'impact*. Mars 1987. p. 17-18.

² **DAUMAS, Maurice. PAYEN, Jacques (dir.)**. *Op. cit.*, p. 248.

³ Cité dans **CLAUSTRE, Pierre-François**, *Op. cit.*, p. 310.

⁴ **PHILIPP, Élisabeth**. *Histoire d'une entreprise de son temps : Compagnie des entrepôts et magasins généraux de Paris*. Paris, 2000. p. 8.

rue de Crimée¹ et loue à partir de 1865 le terrain s'étendant entre le bassin de la Villette et le boulevard extérieur² pour y installer un entrepôt réel des douanes et des sels³. C'est très probablement à cette occasion qu'ont été construits les deux bâtiments faisant face aux portiques nord-ouest et sud-est ainsi que le large et haut bâtiment, face au portique nord-est. L'ensemble était alors clos de grilles (**Annexe IX, fig. 05**). Un document, conservé aux Archives de Paris et daté du 23 février 1871 atteste aussi de l'existence de deux bâtiments entre le chenal en face de la rotonde et la prise d'eau du canal Saint-Martin⁴ (**Annexe IX, fig. 06**). Ils seront détruits quelques mois plus tard, pendant la Commune de Paris.

3.2.4 La Commune de Paris, 1871⁵.

Le caractère insurrectionnel de la Villette, que l'on a déjà pu soupçonner lors des débats précédant l'annexion de 1860, se cristallise dix ans plus tard lors de la Commune de Paris. En 1869 déjà, le célèbre ennemi de l'Empire, Henri Rochefort, est élu député par les électeurs de la première circonscription dont le XIX^e arrondissement fait partie. Le 8 mai 1870, sept mille votants sur les dix mille de l'arrondissement refusent de donner leur confiance à l'empereur. Le 19 juillet 1870, la France déclare la guerre à la Prusse et subit la lourde défaite de Sedan moins de deux mois plus tard. En conséquence, le 4 septembre sont proclamés simultanément la déchéance de l'Empire et l'avènement de la République. On s'étonnera de ne pas voir les habitants de la Villette se mêler à la manifestation du 8 octobre suivant qui dénonce la politique du Gouvernement de Défense Nationale. L'armistice signé les 28 et 29 janvier 1871 et l'entrée des Prussiens dans Paris dès le 3 mars vont marquer le début des hostilités. Les bataillons du XIX^e arrondissement participent aux troubles et s'emparent des mitrailleuses et canons pour les emmener aux Buttes-Chaumont. Le 18 mars, Adolphe Thiers lance une vaste opération contre Paris afin de récupérer les pièces d'artillerie et ainsi désarmer la capitale. La Villette se soulève contre l'armée et stoppe son avancée alors qu'un « comité insurrectionnel » s'empare de la mairie de l'arrondissement. Des barricades sont élevées un peu partout pour empêcher une nouvelle offensive de l'armée et le 26 mars 1871, la Com-

¹ GUEVEL, Solenn. MICHALSKI, Andrzej. *Op. cit.*, vol. 1, p. 93.

² A.P. : VO³ 1760 : *Contrat de bail passé entre la C.E.M.G.P. et la Ville de Paris*. 9 mai 1922.

³ PHILIPP, Élisabeth. *Op. cit.*, p. 33.

⁴ A.P. : VO³ 1762 : *Rapport du Contrôleur des Canaux, M. Duval*. 23 février 1871.

⁵ Voir sur la question : DALOTEL, Alain. « Des barricades aux massacres » dans JENN, Jean-Marie (dir.). *Le XIXe arrondissement : une cité nouvelle*. D.A.A.V.P. Paris, 1996. p. 127-138

mune de Paris est instaurée, le gouvernement de Thiers s'exile à Versailles. Le dimanche 21 mai, les troupes versaillaises mènent une puissante offensive pour reprendre la capitale, c'est le début de la *Semaine sanglante*. Les combats n'auront lieu qu'à partir du vendredi 26 dans le XIX^e, l'arrondissement le plus barricadé de Paris avec cent une barricades (**Annexe XI, fig. 01**). Les insurgés, qui résistent tant bien que mal, incendient les docks pour retarder l'avancée des troupes versaillaises, largement supérieures en nombre (**Annexe XI, fig. 02**). Les deux entrepôts de la rue de Crimée et le pont tournant sont détruits (**Annexe XI, fig. 03**) ainsi que les entrepôts situés devant la rotonde (**Annexe XI, fig. 04 et 05**). La rotonde quant à elle semble avoir été relativement épargnée bien qu'on puisse se poser la question de savoir si c'est lors de l'incendie que le portique dit « d'Allemagne », c'est-à-dire le portique nord-est, a disparu. Une autre possibilité serait que le péristyle ait été supprimé lors de l'édification par la C.E.M.G.P. des bâtiments situés sur l'esplanade devant la rotonde. L'absence de sources précises ne nous permet pas de trancher définitivement. Gille-Antoine Langlois évoque, malheureusement sans référence, un plan daté de mars 1869 qui montre les quatre péristyles en place¹. Nous le citons ici pour évoquer le problème majeur de la fiabilité de tels documents. Il nous semble envisageable qu'un cartographe, par souci de symétrie ou en se basant sur des plans antérieurs, ait pu passer à côté de la disparition d'un des péristyles. En revanche, dans son ouvrage sur la Villette, Auguste Rouquet cite un article de presse qui daterait selon lui de 1865 :

« La Rotonde de Ledoux, l'architecte un peu lourd des barrières de Paris, vient d'être fort habilement restaurée par M. Gabriel Crétin, architecte en chef des Chemins de fer de l'Ouest. Sur chacun des côtés de la Rotonde s'avançait primitivement un portique avec fronton. Celui de la façade a été entièrement conservé, ceux des côtés ont été modifiés. Le portique de derrière a été supprimé. De chaque côté de la Rotonde se trouvent deux pavillons nouvellement restaurés et bâtis dans le même style »².

Cette information n'a pas pu être vérifiée et nous ne pouvons pas témoigner de sa fiabilité³. Les photographies, seuls témoignages vraiment sûrs, ne sont malheureusement pas prises sous

¹ LANGLOIS, Gilles-Antoine. *Op. cit.*, p. 94.

² ROUQUET, Auguste. *La Villette - Vie d'un quartier de Paris*. Paris, 1930, p. 41.

³ Auguste Rouquet ne cite malheureusement pas la source de sa citation et le manque de temps ne nous a pas permis d'éplucher la totalité des périodiques de 1865, ni de partir à la recherche des archives de l'architecte Gabriel Crétin. Un article du *Moniteur Universel*, daté du 18 octobre 1865 indique qu'une restauration est en cours à la rotonde, sans préciser le nom de l'architecte. L'article cité par Rouquet est donc probablement postérieur.

des angles favorables. Si un portique avait brûlé, ne devrait-on pas observer sur la photographie de F. Ladrey (**Annexe XI, fig. 05**) des traces noires sur les parties visibles à l'aplomb du péristyle incriminé ? Le vent aurait-il détourné les fumées ? Trop d'incertitudes demeurent. Nous pouvons seulement affirmer que le péristyle n'existe plus après la Commune.

Les insurgés de la Villette résisteront parmi les derniers avant d'être réprimés dans le sang par les troupes versaillaises le 28 mai. Les abords du bassin sont alors en piteux état (**Annexe XI, fig. 06**). Il faut attendre le rachat par la ville de la concession en 1876 pour observer de nouvelles modifications d'importance. Des travaux sont réalisés sur le bassin lui-même, son tirant d'eau est augmenté, les quais sont pavés, le chenal du pont tournant de la rue de Crimée est élargi, le tout sous la direction de l'ingénieur M. Buffet¹. La passerelle de la Moselle est réalisée en 1882 pour permettre le franchissement du bassin en son milieu (**Annexe IX, fig. 07**). Le pont tournant détruit est remplacé par un pont levant en 1884 (**Annexe IX, fig. 08**)². Il est aussi décidé que de nouveaux hangars viendraient remplacer les anciennes installations devenues vétustes et insuffisantes. En février 1880, l'entrepreneur Lapeyre propose de vendre à la ville deux cent cinquante travées provenant des galeries de l'Exposition Universelle de 1878. L'acquisition de huit cent vingt-cinq mètres linéaires de hangars fut faite pour trois cent cinquante mille francs et leur mise en place débuta en septembre 1880, une berge après l'autre³. Les nouveaux magasins, neuf au total, étaient implantés en retrait de onze mètres par rapport aux berges, constitués par des travées de cinq mètres de large pour douze de profondeur et précédés d'une marquise pouvant abriter les marchandises⁴ (**Annexe IX, fig. 09 et 10**).

Les infrastructures de la C.E.M.G.P. sont pour leur part reconstruites beaucoup plus rapidement. En effet, un document daté du 18 février 1872, conservé aux archives de Paris, atteste qu'à cette date, le bâtiment situé entre la rotonde et le chenal est reconstruit (**Annexe IX, fig. 11 et 12**). De nouveaux magasins généraux, bordant la rue de Crimée, sont reconstruits entre 1883 et 1884 (**Annexe IX, fig. 13**)⁵. Le *Plan parcellaire municipal de Paris*, réalisé entre 1871 et 1896⁶, montre que la prise d'eau de l'aqueduc de ceinture a été comblée

¹ FRANCOIS, Emmanuelle. *Op. cit.*, f. 80.

² *Id.*, f. 141-143.

³ *Ibid.*, f. 82.

⁴ GUEVEL, Solenn. MICHALSKI, Andrzej. *Op. cit.*, vol. 2, p. 56.

⁵ *Id.*, vol. 2, p. 80.

⁶ A.P. : PP/11904/A : *Plan parcellaire municipal de Paris*, 73e quartier : Villette, 127e feuille, 1871-1896.

et que de nouveaux bâtiments ont été réalisés sur l'esplanade séparant la rotonde du bassin (**Annexe IX, fig. 14**). Un plan joint dans un rapport de 1903¹, un peu plus précis, nous indique qu'il s'agit exclusivement de magasins appartenant à la C.E.M.G.P. (**Annexe IX, fig. 15**) et un document daté de 1922 nous apprend qu'à l'exception du magasin A de quatre étages, chacun de ces bâtiments n'est élevé que d'un rez-de-chaussée, parfois sur caves². Ces informations sont confirmées par les photographies (**Annexe IX, fig. 16**). Pendant cette période, la rotonde continue d'être occupée par la compagnie. Le rapport de 1903 nous renseigne sur son utilisation et sur celle des deux pavillons qui l'encadrent.

« Le rez-de-chaussée de la rotonde est occupé par les bureaux des Entrepôts de Douane et par le concierge. Les étages contiennent les logements des fonctionnaires et agents de la douane. Les pavillons immédiatement à droite et à gauche de la Rotonde sont occupés par les directeur et secrétaire général de la Compagnie des Entrepôts et Magasins généraux »³.

C'est probablement de cette fin de XIX^e siècle que date un jeu de plans conservé au casier archéologique de la Commission du Vieux Paris. Ces documents, qui ne présentent aucune information quant à leur nature (projet ou existant), sont simplement légendés comme suit « Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris, Entrepôt de la Rotonde », et ne sont pas datés (**Annexe IX, fig. 17 à 21**). Leur intérêt est pourtant majeur car ils témoignent de la capacité de la rotonde à abriter des logements malgré son caractère idéal et géométriquement parfait. Une verrière, dont on ignore si elle a été mise en place, vient couvrir le rez-de-chaussée. Cette disposition basse permet aux quatre pièces axiales de l'entresol de conserver leur unique possibilité d'aération par la cour centrale (**Annexe IX, fig. 19**). On remarque aussi que seul le péristyle sud-ouest a conservé ses emmarchements, celui du nord-est ayant totalement disparu et les deux autres ayant été fermés. On note que les escaliers ont été transformés par rapport au plan de 1791. Celui de l'angle est a disparu, celui de l'angle ouest a été modifié et un nouveau a été construit dans l'angle nord. Ces nouvelles dispositions sont confirmées par le plan de l'état existant en 1903 (**Annexe IX, fig. 15**). Enfin, qu'il s'agisse d'un projet ou d'un relevé, il est intéressant d'observer que la communication en sous-sol avec les

¹ A.P. : VO³ 1771 : *Rapport de l'Ingénieur ordinaire sur un possible transfert des magasins généraux*. 25 juin 1903.

² A.P. : VO³ 1760 : *Contrat de bail passé entre la C.E.M.G.P. et la Ville de Paris*. 9 mai 1922.

³ A.P. : VO³ 1771 : *Rapport de l'Ingénieur ordinaire sur un possible transfert des magasins généraux*. 25 juin 1903.

deux pavillons disposés de part et d'autre de la rotonde permet de l'agrandir sans dénaturer sa symétrie et son unité (**Annexe IX, fig. 17**). On remarquera que cette solution, très pertinente lorsqu'il s'agit d'agrandir un bâtiment sans le défigurer, a été utilisée par Ieoh Ming Pei pour son extension de la National Gallery of Art de Washington.

3.2.5 Géométrie urbaine.

L'étude de l'ensemble des transformations survenues autour du bassin nous a semblée intéressante parce qu'elles concernent en partie la rotonde dont nous souhaitons retracer l'historique. Mais ces agencements soulèvent aussi des questions plus abstraites de géométrie urbaine. L'implantation du bassin dans un premier lieu, avait déjà montré l'importance de la symétrie¹. Cette composition pouvait déjà rappeler des exemples urbains célèbres. On citera par exemple la Piazza del Popolo à Rome de laquelle partent trois voies, dont le célèbre Corso, selon une géométrie proche de notre composition (**Annexe XII, fig. 01**). Cette composition se retrouve aussi dans la place d'Armes de Versailles avec le départ des avenues de Saint-Cloud, Paris et Sceaux (**Annexe XII, fig. 02**). Pour Bernard Huet, le rôle de la rotonde dans la mise en place de cet ensemble est primordial, elle « occupe la position du point de fuite dans l'organisation de la perspective. C'est donc pour sa mise en valeur que la composition s'ordonne. C'est elle qui donne à l'ensemble urbain son orientation et sa signification »². Mais le phénomène ne s'arrête pas à ce tracé, l'implantation du bassin, « cette admirable décision, marque la véritable origine de la grande composition qui, à son tour, générera une grande partie des tracés viaires de ce quartier de Paris »³.

Il est en effet intéressant de remarquer l'importance de la symétrie dans les aménagements successifs du lieu. Le projet de 1822 est à ce titre très révélateur (**Annexe IX, fig. 01**). Qu'il s'agisse des deux prises d'eau autour de la rotonde, des différentes voies, ou encore des constructions, l'ensemble obéit à une symétrie axiale parfaite. Cet exemple de symétrie axiale aux abords d'un bâtiment centré n'est pas un *unicum* dans l'histoire de l'architecture. Deux constructions, que nous avons par ailleurs citées parmi les influences probables de Ledoux pour la rotonde, présentent un développement axial très similaire. En premier lieu, la Halle au blé voit le tissu urbain alentour se modifier complètement avec la construction des Halles

¹ Voir *supra*, p. 53.

² APUR : PLAN142 : **HUET, Bernard**. *Aménagement de la place de Stalingrad. Enquête public, dossier d'étude d'impact*. Mars 1987. p. 17.

³ *Id.*, p. 18.

Centrales, par Victor Baltard, au milieu du XIX^e siècle. La rue centrale qui distribue ces nouveaux bâtiments est parfaitement alignée avec le centre du cercle formé par la Halle au blé. De part et d'autre de cette rue, les pavillons sont disposés symétriquement. Étrangement, ces constructions ne sont pas installées tout autour du bâtiment circulaire. Un axe est privilégié comme pour donner une orientation à un édifice *trop* parfait géométriquement (**Annexe XII, fig. 03**). Les mêmes caractéristiques sont observables au château de Marly avec les douze pavillons installés le long du bassin axé sur le pavillon principal, de plan centré (**Annexe XII, fig. 04**). Ces différents aménagements témoignent de la difficulté du plan centré à résister aux usages de l'activité humaine. Sans aller très loin dans la réflexion, il suffit de remarquer qu'un grand nombre de ces bâtiments sont axés par une grande avenue. Le château Saint-Ange est précédé du Ponte Sant'Angelo, le palais de Caprarola de la Via Filippo Nicolai, les pyramides d'Égypte de leur chaussée funéraire, et la tour Eiffel de son Champ de Mars.

Ces propos doivent cependant être nuancés. Premièrement, la symétrie de l'aménagement est relative, si elle est totale sur le projet de 1822, elle l'est un peu moins dans la réalisation (**Annexe IX, fig. 02**). Ensuite, il serait probablement erroné de dire que la rotonde a déterminé l'implantation des magasins, le creusement des prises d'eau, ou encore l'ouverture des rues. Pourtant, il ne s'agit très certainement pas de simples coïncidences. L'analyse de Bernard Huet sur les processus de formation des grandes compositions à travers le temps nous semble particulièrement pertinente et mérite ici d'être citée. Elle fait intervenir trois phénomènes :

« L'évidence contextuelle. Chaque figure formée au cours du temps est la réponse la plus évidente aux données préexistantes et chacun des projets partiels successifs, conçu comme le prolongement d'un projet antérieur, contribue à définir les orientations potentielles d'un nouveau contexte.

La permanence formelle. Les moyens qui règlent les figures de composition résultent d'un ensemble de conventions culturelles élémentaires (tel que les principes de symétrie et d'opposition) qui permettent aux architectes d'époques différentes, mais de même tradition, d'actualiser formellement les orientations potentielles d'un contexte donné.

La continuité architecturale. Au-delà des changements de style et d'expression, les moyens de cette continuité vont de la réplique pure et simple à l'invention de formes

nouvelles en passant par toutes les figures de l'analogie. Mais dans tous les cas, l'architecture se présente comme une solution de continuité qui articule entre eux les éléments plus ou moins disparates de la composition »¹.

La régularisation logique du tracé de la route d'Allemagne en 1768 marque la première étape du processus. L'implantation et la forme de la rotonde ne sont ensuite que des réponses à cette situation géographique particulière. Le choix judicieux de la bissectrice de l'angle formé par les deux routes a permis d'amplifier le caractère géométrique du lieu. Ce nouveau contexte fut déterminant dans le choix de l'implantation du bassin de la Villette qui, de la même manière, a accentué la symétrie et influencé le percement des nouvelles rues et la construction des nouveaux bâtiments. (**Annexe XII, fig. 05 à 09**).

¹ **BLANCOT, Christiane. GREThER, Francis. HUET, Bernard.** « Des vestiges au devenir d'un site, le bassin de la Villette. Permanence formelle et expression singulière », dans *Monuments Historiques*, n°154, décembre. 1987. p. 34-35.

4 LA ROTONDE AUX SOURCES DU RENOUVEAU.

4.1 Déclin du quartier.

4.1.1 Perte d'activité.

Le bassin de la Villette voit son industrie péricliter au XX^e siècle. Le tonnage du port, qui en 1847 atteignait les un million cinq cent quarante-cinq mille tonnes¹, passe de trois cent huit mille tonnes en 1920², à soixante-et-onze mille tonnes en 1974³ dans une lente agonie que quelques initiatives publiques tentent d'enrayer, sans succès. En 1922, les écluses du canal Saint-Denis sont allongées pour accueillir des péniches plus grandes, le canal de l'Ourcq est agrandi entre 1925 et 1938 et huit nouvelles grues électrifiées sont installées sur les abords du bassin entre 1923 et 1929. Pourtant, en 1943, la situation est déplorable, mis à part quelques dépôts de charbon et deux entreprises, les quais ont été désertés⁴. Le déclin est alors inéluctable et l'ouverture des canaux à la navigation d'agrément en 1983 avec la création du port de plaisance de l'Arsenal⁵ marque la fin de l'ère industrielle du système nautique parisien.

Les raisons de cette déchéance sont multiples. L'automobile, en premier lieu, connaît à partir du début du siècle un essor considérable comme en témoigne Le Corbusier dans son ouvrage *Urbanisme* de 1925⁶ ou encore la création de la première société française concessionnaire d'autoroutes en 1956⁷. Le transport routier concurrence alors très fortement le transport fluvial, expliquant en grande partie la baisse d'activité des canaux parisiens. En conséquence, l'industrie pour laquelle la proximité d'une voie d'eau n'est plus un impératif quitte peu à peu Paris et ses nombreuses contraintes foncières (loyers élevés et manque de place). En

¹ Voir *supra*, p. 59.

² LANGLOIS, Gilles-Antoine. *Op. cit.*, p. 64.

³ « La Villette : aménagement des anciens abattoirs et des abords du bassin » dans **APUR**. *Paris Projet*, n°15-16, 1976. p. 34.

⁴ LANGLOIS, Gilles-Antoine. *Op. cit.*, p. 64-65.

⁵ APUR : PLAN142 : HUET, Bernard. *Aménagement de la place de Stalingrad. Enquête public, dossier d'étude d'impact*. Mars 1987. p. 12 et 38.

⁶ LE CORBUSIER. *Urbanisme*. Paris, 1925. 284 p. Voir notamment le graphique sur la circulation automobile en France entre 1899 et 1922, p. 99.

⁷ GUEVEL, Solenn. MICHALSKI, Andrzej. *Op. cit.*, vol. 4, p. 12 et www.lcpc.fr (Laboratoire Central des Pont et Chaussées), consulté le 30.06.2011.

1974, à propos du bassin de la Villette, le constat est le suivant : « les installations industrielles ont marqué le paysage d'un caractère particulier. Elles disparaissent progressivement, certaines en raison du déclin de leur branche d'activité ; les autres sont rejetées de cette partie de la Ville en raison du mouvement de densification de l'espace urbain »¹.

Cette désertion s'inscrit en effet dans un contexte plus large de mutation propre à la capitale. Ainsi, « entre 1954 et 1975 la proportion d'ouvriers dans la population active résidente est passée de 30% à 22% à Paris », soit une perte d'environ deux cent dix mille ouvriers. En contrepartie, ce sont soixante-quatre mille nouveaux postes de cadres supérieurs et de professions libérales et vingt-trois mille emplois de cadres moyens qui s'y sont créés². La volonté politique n'y est pas pour rien. Déjà sous le régime de Vichy, la Délégation Générale à l'Équipement National avait réalisé une étude, publiée entre 1944 et 1945 sous le titre *Rapports et travaux sur la décongestion des centres industriels* qui pointait du doigt les inconvénients de la centralisation de l'industrie³. Ensuite, en 1950, Eugène Claudius-Petit et son *Pour un plan national d'aménagement du territoire* notait l'incompatibilité d'une construction massive de logements sur l'ensemble du territoire et la centralisation parisienne de l'industrie française⁴. Ses idées étaient finalement reprises en 1957 avec l'élaboration du premier Plan National d'Aménagement du Territoire, qui a « encouragé les entreprises parisiennes au desserrement en banlieue ou au départ vers la province. Ces mesures qui ont surtout touché les activités industrielles ont contribué, en renforçant le mouvement économique général, à la libération de nombreux terrains dans la périphérie. C'est sur des emprises initialement vouées à ce type de fonction qu'est intervenue la majeure partie de la construction de logements »⁵.

4.1.2 La rotonde à l'abandon.

En 1900, la rotonde est déjà bien mal en point, enserrée entre des bâtiments de grande taille. Son portique nord-est est détruit et l'ensemble du bassin est un espace clos entouré de grilles et de murs, interdit aux visiteurs (**Annexe XIII, fig. 01**). Le XX^e siècle lui apporte aus-

¹ GRETHER, François. TOUCHE, Dominique. *Bassin de la Villette*. APUR. Paris, 1974. p. 17

² « Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Paris » dans APUR. *Paris Projet*, n°19-20, 1980. p. 18.

³ COUZON, Isabelle. « De la décentralisation industrielle à l'aménagement du territoire rural : Pierre Coutin, 1942-1965 », dans *Ruralia*, juillet 2000.

⁴ POUVREAU, Benoît. « La politique d'aménagement du territoire d'Eugène Claudius-Petit », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. mars 2003, n°79, p. 43-52.

⁵ « Schéma directeur d'aménagement et ... » *Op. cit.*, p. 23

si son lot de désagréments. Entre 1900 et 1903 se déroule la construction de la ligne n°2 du métropolitain qui doit suivre le tracé des boulevards extérieurs du nord de Paris. Le franchissement des voies de chemin de fer de la gare du Nord et de la gare de l'Est d'une part, du canal Saint-Martin d'autre part, incite les ingénieurs à réaliser un viaduc de deux kilomètres de long entre les stations Colonel Fabien et Anvers¹. La rotonde de la Villette se situe alors sur son passage. Certains auteurs, sans citer leurs sources, ont indiqué que la destruction de la rotonde était alors envisagée. Nous n'avons retrouvé aucune trace de cette idée qui apparaît à notre sens exagérée. La rotonde était à cette époque occupée par la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux et l'espace libre du boulevard extérieur qui passait devant suffisait largement au passage du métro. Plutôt que d'expulser une compagnie importante et de détruire un bâtiment utile, on imagina un tracé fait de courbes et contre-courbes permettant au viaduc de passer à moins d'un mètre du fronton sud-est de la rotonde. Les travaux de ce tronçon se déroulèrent au début du mois de mars 1902 (**Annexe XIII, fig. 02**). Cette réalisation, en bouchant la perspective et en défigurant l'aspect général du monument, témoigne du désintérêt dont il est victime (**Annexe XIII, fig. 03**). Sa capacité à influencer l'espace alentour en conditionnant le tracé du métropolitain est certes remarquable mais seulement comme révélateur de logiques urbanistiques sous-jacentes.

Le nouveau viaduc du métropolitain, avec ses piles plantées au milieu du boulevard, entravait profondément la circulation du carrefour. En conséquence, pendant le Conseil Municipal du 9 avril 1903, M. Paris proposa de mettre fin à la concession de la C.E.M.G.P. dans le but de récupérer l'espace occupé par la rotonde et les entrepôts et y ouvrir une nouvelle chaussée, « seul moyen de rendre à cet endroit de Paris la place qui lui est nécessaire pour le mouvement de roulage et de transport si intense à la Villette »². Le projet prévoyait alors la destruction pure et simple de la rotonde et de ses annexes. Une étude de faisabilité fut réalisée, elle est intéressante pour les informations qu'elle apporte sur l'occupation de la rotonde à cette époque³. La proposition ne fut cependant pas mise à exécution.

Probablement en raison de ces menaces, le 15 décembre 1904, la Commission du Vieux Paris adopta « un vœu tendant au classement comme monuments historiques des pavil-

¹ **TRICOIRE, Jean.** *Un siècle de métro en 14 lignes. De Bienvenue à Météor.* Paris, 1999. p. 147.

² A.P. : VO³ 1771 : *Rapport de l'Ingénieur ordinaire sur un possible transfert des magasins généraux.* 25 juin 1903.

³ Voir *supra*, p. 67.

lons encore existants de Le Doux provenant de l'enceinte des Fermiers Généraux »¹. Le 10 mars 1905, Paul Selmersheim, inspecteur général de la Commission des Monuments Historiques, remit son avis. Selon lui, « la construction du métropolitain aérien, qui passe devant [la rotonde], a beaucoup gâté son aspect, mais sa valeur architectonique incontestable justifie la proposition de classement »². Le 31 décembre 1906, le Conseil Municipal de Paris émit un avis favorable et le 24 avril 1907, la rotonde de la Villette fut classée Monument Historique par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Aristide Briand³. Il est important de préciser que la rotonde de la Villette n'est pas seule concernée puisque la barrière du Trône, celle de Denfert-Rochereau et la rotonde de Monceaux sont classées à la même date. Cette précision permet de relativiser l'importance d'une décision qui témoigne de la reconsidération de l'œuvre de Ledoux en général et pas seulement de la rotonde.

En 1922, le bail de la C.E.M.G.P., qui devait prendre fin au 31 décembre 1921, est reconduit pour une durée de trois, six, neuf ou douze ans avec possibilité pour la compagnie comme pour la ville de le résilier au terme de chacune des échéances⁴. Par ce bail, la compagnie s'engage à maintenir en état les constructions. La location prend fin le 31 décembre 1930⁵ et non en 1934, date avancée par certains. En décembre 1932, comme en témoigne une photographie conservée au casier archéologique de la Commission du Vieux Paris, le bâtiment de quatre étages a disparu (**Annexe XIII, fig. 04**). Le nouvel espace ainsi créé permet enfin à la ville d'ouvrir la voie nécessaire au désenclavement du carrefour. Dès octobre 1933, la société anonyme André Citroën dépose un permis de construire dans le but d'installer une gare d'autocar desservie par cette nouvelle voie⁶. Un croquis annexé à cette demande témoigne du rôle prépondérant joué par la rotonde dans le choix de l'implantation des nouveaux bâtiments. Deux constructions sont prévues, disposées de part et d'autre d'un axe de symétrie

¹ M.A.P.-M.C, Cote Valois : 75119-3-001, Numéro Mérimée : PA00086761 : *Lettre de Ralph Brown, Inspecteur en chef des Beaux-Arts à la Ville de Paris, au Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts*. 27 janvier 1905.

² M.A.P.-M.C, Cote Valois : 75119-3-001, Numéro Mérimée : PA00086761 : *Rapport de la Commission par M. Selmersheim, Inspecteur Général sur le classement de la rotonde de La Villette à Paris*. 10 mars 1905.

³ M.A.P.-M.C, Cote Valois : 75119-3-001, Numéro Mérimée : PA00086761 : *Arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Aristide Briand*. 24 avril 1907.

⁴ A.P. : VO³ 1760 : *Contrat de bail passé entre la C.E.M.G.P. et la Ville de Paris*. 9 mai 1922.

⁵ D.H.A.A.P. – Casier archéologique de la C.V.P. : 19e – D15 : *Rapport du directeur général des travaux de Paris à monsieur le préfet*. 14 novembre 1932. Selon ce rapport, la rotonde a été laissée « en assez mauvais état » par la compagnie.

⁶ A.P. : VO¹¹ 3437 : *Permis de construire, quai de la Seine et quai de la Loire*. demande du 2 octobre 1933. Le permis est refusé. Les bâtiments effectivement réalisés sont différents des plans et élévations annexés au dossier mais leur style en est proche et leur implantation est similaire.

clairement déterminé par notre bâtiment (**Annexe XIII, fig. 05**). Une photographie de juin 1934 nous les montre au premier plan (**Annexe XIII, fig. 06** – attention, le grand bâtiment Citroën en arrière-plan n’a rien à voir avec cette gare). Celui de droite semble terminé et celui de gauche est encore en construction. Il s’agit de constructions assez légères, dessinées par l’architecte A. Doerr, et qui ne sont pas sans rappeler les projets de gare de Tony Garnier ou de Le Corbusier et leurs imposantes marquises arrondies (**Annexe XIII, fig. 07 et 08**). La photographie de juin 1934 (**Annexe XIII, fig. 06**) nous apprend aussi que les deux bâtiments qui encadraient la rotonde au nord-ouest et au sud-est ont été démolis¹. A leur emplacement a été aménagé le square Léon Paris, déjà projeté en 1913² (**Annexe XIII, fig. 09**). La destruction des bâtiments autour de la rotonde, la réalisation, légère et symétrique, de la gare routière et l’ouverture du square témoignent d’une volonté politique de décongestionnement du lieu qui profite pleinement à la rotonde.

Malgré cela, alors que la rotonde retrouve progressivement un vis-à-vis agréable du côté du bassin, elle est malmenée du côté du boulevard, à la fois par le passage du métro aérien mais aussi par la construction d’immeubles à grand gabarit dans l’îlot triangulaire qui lui fait face. Ces bâtiments apparaissent sur les deux photographies de E. Desprez (**Annexe XIII, fig. 04 et 06**). Sur la première, on aperçoit entre le pavillon gauche et la rotonde, un immeuble de quatre étages carrés et combles sur rez-de-chaussée et entresol. Cet immeuble existe toujours aujourd’hui, il est ouvert d’une porte cochère en son milieu et présente un balcon filant aux premier et troisième étages. Son style haussmannien et sa modénature proche de celle des immeubles d’une percée voisine, l’avenue Secrétan, nous permettent de le dater approximativement des années 1870³. L’immeuble de droite, affublé d’une enseigne « Citroën » et très visible sur la seconde photographie, est lui aussi encore debout aujourd’hui. Il est composé de cinq étages et combles sur rez-de-chaussée et entresol, dans un style Art déco. Maurice Rondoni en est l’architecte comme en témoigne le permis de construire déposé le 24 avril 1930⁴.

¹ La démolition est en cours à la fin de l’année 1933, d’après : D.H.A.A.P. – Casier archéologique de la C.V.P. : 19e – D15 : *Note de la direction des services d’architecture et des promenades*. 15 décembre 1933.

² A.P. : VO¹¹ 3925 : *Note du directeur administratif des travaux de Paris au directeur administratif des services d’architecture et des promenades*. 28 juillet 1921. Le nom du square fait probablement référence à monsieur Paris, instigateur du projet de déplacement des entrepôts en 1903.

³ En l’absence de sources (permis de construire ou signature de l’architecte), cette datation est très approximative et repose simplement sur des observations stylistiques. Elle ne demande qu’à être confirmée ou infirmée.

⁴ A.P. : VO¹² 622 : *Permis de construire, 141-145 boulevard de la Villette, 272-274 rue du faubourg Saint-Martin*. demande du 24 avril 1930. Le permis est refusé pour manque de précisions mais les plans et élévations du dossier correspondent à ce qui a été réalisé.

Bien que ces immeubles soient de grande hauteur et viennent boucher totalement la vue depuis la rotonde, il est intéressant de remarquer la courbure de leur façade qui suit l'alignement du boulevard et qui vient composer comme un écrin autour de la rotonde. Une photographie aérienne datée de 1952 montre l'ensemble de ces aménagements (**Annexe XIII, fig. 10**).

Suite à un incendie qui, en 1935, aurait endommagé la rotonde, un projet de restauration est dressé par l'architecte Léon Azema et intégré dans le programme de remise en état d'édifices classés à exécuter dans le cadre du plan Marquet. Faute de financement, seuls des travaux d'étalement et de couverture sont réalisés¹. En 1945, la rotonde, désaffectée, est dans un état pitoyable, comme nous le confirme un jeu de photographies conservé au casier archéologique de la Commission du Vieux Paris. Les menuiseries et le vitrage sont brisés, les couvertures se sont effondrées et les pierres sont sérieusement endommagées (**Annexe XIII, fig. 11**). Mais, dégagée de toutes les constructions secondaires qui l'entouraient, la rotonde en ruines est désormais visible de tous.

4.1.3 L'avant-projet de Jean Trouvelot.

Dès les années 1930, des voix s'élèvent contre le sort réservé à ce monument historique. Journaux et particuliers s'indignent de son état. Le 17 janvier 1934, Henry Hugault, dans *L'Intransigeant*, s'inquiète de voir « la Rotonde de la Villette, menacée de destruction par les "urbanistes", nombreux à l'Hôtel de Ville »². Le 23 mai 1938, M. Lairez, simple particulier, adresse une lettre à monsieur Torchausse, conseiller municipal et s'insurge : « Ces abrutis démolissent le monument ! Comme si nous avions trop de témoins du passé »³. Le 20 mai 1942, G. Henriot, appelle le Touring Club de France, puissante association touristique, à se pencher sur le cas de la rotonde qui, sans restauration, « tombera bientôt en ruines »⁴. Les réactions sont nombreuses et nous ne citons ici que les plus éloquentes. En 1943, Jean Trouvelot, architecte en chef des monuments historiques, s'en fait l'écho et attire l'attention de l'administration sur l'état de la rotonde. Il présente un vaste *Avant-projet d'aménagement du*

¹ D.H.A.A.P. – Casier archéologique de la C.V.P. : 19e – D15 : *Rapport du directeur des services d'architecture et d'urbanisme à monsieur le préfet*. 13 juillet 1942.

² HUGAULT, Henry. « La rotonde de la Villette » dans *L'Intransigeant*, 17 janvier 1934.

³ D.H.A.A.P. – Casier archéologique de la C.V.P. : 19e – D15 : *Lettre de Maurice Lairez à monsieur Torchausse, conseiller municipal*. 23 mai 1938.

⁴ D.H.A.A.P. – Casier archéologique de la C.V.P. : 19e – D15 : *Lettre de G. Henriot au Touring Club de France*. 20 mai 1942.

*bassin et des abords de la Rotonde de la Villette*¹ devant accompagner la restauration du monument qui n'est malheureusement pas détaillée. Les dessins fournis dans cette étude sont majoritairement des plans d'ensemble qui ne révèlent que l'état du rez-de-chaussée de la rotonde (**Annexe XIV, fig. 01**). On y apprend malgré tout que les escaliers ont disparu, probablement dans l'incendie de 1935. Trouvelot prévoit de les rétablir (**Annexe XIV, fig. 02**), non pas selon la disposition de la fin du XIX^e (**Annexe IX, fig. 18**) mais comme ils apparaissent sur les plan de 1791 (**Annexe VI, fig. 04**). Il compte aussi restaurer les quatre péristyles en recopiant les emmarchements d'après le seul encore existant, celui du sud-est. Ce sont les seules informations concernant la restauration que nous pouvons tirer de ces documents dont la vocation première est de présenter le projet d'aménagement des abords de la rotonde. De ce point de vue, ils deviennent très intéressants. C'est en effet, à notre connaissance, la première tentative avouée de mise en valeur de la géométrie du lieu et pas seulement du monument. Selon l'architecte, « le tracé d'une grande composition urbaine existe ; la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle l'ont consacrée, exécutée, il suffit de quelques aménagements, de réglementations et de servitudes architecturales pour la recréer assez facilement avant que des constructions neuves ne remplacent la presque totalité des constructions vétustes et n'en rendent l'exécution difficile, impossible ou onéreuse ». Son projet vise à recréer le tracé du début du XVIII^e siècle, « époque à laquelle le site de la Villette présentait le maximum d'intérêt architectural urbain », avec notamment la présence des deux bras symétriques formés par le départ du canal Saint-Martin et la prise d'eau de l'aqueduc de ceinture (**Annexe VIII, fig. 06**). Cependant, il tient aussi compte de la nature industrielle du quartier et des nécessités présentes. Dans ce but, il préconise un certain nombre de mesures. Certaines peuvent être opérées immédiatement telles la plantation d'arbres pour accentuer les perspectives ou pour masquer le viaduc du métropolitain, la réouverture de la prise d'eau de l'aqueduc de ceinture ou encore l'abaissement du niveau du sol autour de la rotonde pour lui rendre ses proportions originales². D'autres mesures sont à prévoir sur le long terme, applicables au fur et à mesure des reconstructions. Il s'agit de la réimplantation des entrepôts le long du bassin selon un plan d'ensemble symétrique, l'élargissement de la rue de Crimée, de l'avenue de Flandre et des voies longeant le bassin, la limitation des hauteurs des immeubles, etc. Pour rendre ces mesures applicables, il propose de « classer comme site les abords de la Rotonde dans un péri-

¹Ces propositions sont présentées dans M.A.P.-C. : ET. 4° Doc 88 : **TROUVELOT, Jean**. *Avant-projet d'aménagement du bassin et des abords de la Rotonde de La Villette*. 1943. non paginé. Les citations de ce paragraphe en sont tirées.

² Selon Jean Trouvelot, le niveau du sol aurait été rehaussé lors du percement du bassin, pour retenir les eaux.

mètre suffisamment étendu, en comprenant dans ce classement les sols, les façades et les combles des bâtiments entourant ce monument, le terre-plein entre la Rotonde et la tête du canal et les carrefours de croisement des boulevards et des grandes artères avoisinantes » (Annexe XIV, fig. 03). Le but à atteindre est illustré (Annexe XIV, fig. 04), la symétrie est de mise et la rotonde en est le centre.

« L'entrée dans une ville créatrice d'art doit être noble et c'est pour cela qu'il est indispensable de mettre en valeur la Rotonde et le bassin de la Villette, une des entrées de Paris ».

La chronologie ne joue pas en la faveur de Jean Trouvelot. L'après-guerre a bien d'autres priorités que l'harmonisation esthétique d'un bassin à vocation industrielle et la restauration d'un bâtiment inoccupé. Pendant une dizaine d'années, l'architecte réalisera seulement les travaux visant à éviter la ruine totale de l'édifice.

La première moitié du XX^e siècle marque donc une période sombre mais aussi encourageante pour la rotonde. Inoccupée, défigurée par le passage du métro, laissée à l'abandon, elle se dégrade rapidement. Pourtant le désenclavement du carrefour, l'aménagement en gare routière de l'esplanade de la rotonde, l'ouverture du square Léon Paris ou encore le projet de Jean Trouvelot laissent présager une période de renouveau.

4.2 Reconversion.

4.2.1 Dépôt de fouille de la C.V.P.

Il faut attendre le 19 octobre 1959 pour que la rotonde retrouve enfin une destination. Par un vote du Conseil municipal, elle est mise à la disposition de la Commission du Vieux Paris « pour qu'y soient conservées et classées les pièces archéologiques recueillies par ses soins »¹. La décision semble avoir été anticipée, puisqu'en décembre 1959, Michel Fleury, secrétaire général de la C.V.P., annonce que la restauration du gros œuvre est déjà assez avancée, « les linteaux de bois ont été remplacés par des poutres de béton, des sols robustes ont été établis aux deuxième et troisième étages, celui de l'entresol reste à faire. Le toit est en bon

¹ **FLEURY, Michel.** « Rapport sur les projets d'aménagement du dépôt de fouilles de la Commission du Vieux Paris (Rotonde de la Villette) », dans *Commission du Vieux Paris, Procès-verbal de la séance du 7 décembre 1959*, annexé au *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, 16 février 1960, p. 339-340.

état, sauf en un endroit. Un escalier vient d'être rétabli. La couverture des caves a été refaite en béton dans les angles du bâtiment, où des murs ont été reconstruits. Le rez-de-chaussée reste à couvrir »¹. Suivent la reprise en sous-œuvre des maçonneries endommagées, le dallage de la cour intérieure, l'étrésillonnement des murs latéraux grâce aux nouveaux planchers en béton armé, le rétablissement du second escalier et la réouverture des deux péristyles nord-ouest et sud-est dont les emmarchements sont redessinés sur le modèle du côté sud-ouest. Le gros œuvre est quasiment achevé en 1966². Il faut pourtant attendre près de dix ans pour que les aménagements intérieurs soient réalisés et le mardi 3 juin 1975, le dépôt de fouilles est finalement inauguré³. La rotonde enfin restaurée « abrite à la fois des réserves pour la conservation des pièces archéologiques découvertes ou à découvrir, des salles d'exposition, des laboratoires pour la photographie, la cartographie et la restauration, une photothèque très considérable, des locaux aménagés pour la conservation des plaques et pellicules photographiques, une bibliothèque de service, des archives archéologiques, une salle de réunion, des bureaux administratifs »⁴.

Un ensemble de plans, conservé à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, nous renseigne sur les modifications apportées au monument (**Annexe XV, fig. 01 à 05**). Si ce n'est l'ouverture de communications entre les différentes pièces et la mise en place de cloisons légères, il semble que l'essentiel du gros œuvre ait été restauré dans un état proche de celui de 1791 (**Annexe VI, fig. 04 à 07**). Les deux escaliers ont été installés dans les angles ouest et est, c'est-à-dire selon leur disposition initial, mais ils ont été retournés. Un monte-charge a été installé dans l'angle nord et dessert l'ensemble des niveaux, caves comprises. Quant aux circulations circulaires établies sur le pourtour extérieur à l'entresol et sur le pourtour intérieur, au premier étage, on notera qu'elles existaient déjà du temps de l'occupation par la C.E.M.G.P. (**Annexe IX, fig. 19 et 20**). Ainsi, la restauration de Jean Trouvelot semble respecter l'œuvre de Ledoux, du moins d'après ce que ces plans nous révèlent. La pose de

¹ *Id.* Dans son ouvrage, Gilles-Antoine Langlois critique cette restauration et notamment le rétablissement de l'entresol, « improbable » selon lui (*Op. cit.* p. 95). Il nous semble curieux de qualifier d'improbable un entresol qui apparaît sur tous les plans antérieurs et qui est régulièrement mentionnés dans les descriptions historiques de la rotonde.

² **BRICHET, Robert.** « La rotonde de la Villette et ses abords », dans *La construction moderne*, 1966, n°6, p. 67-73.

³ « A la rotonde de la Villette. Inauguration du dépôt de fouilles de la Ville de Paris », dans *Archeologia*, n°84, juillet 1975. p. 63.

⁴ **FLEURY, Michel.** « La Commission du Vieux Paris et la Rotonde de la Villette », dans *Cahier de la Rotonde*, n°1, 1978. p. 8.

stucs décoratifs, remontant probablement à cette époque et que l'on peut observer encore aujourd'hui, montre en revanche l'incompréhension totale de l'esthétique ledolcienne¹.

Il faut alors attendre mars 1988 pour que de nouveaux travaux d'importance soient effectués à la rotonde. Pierre Prunet, A.C.M.H., est chargé du ravalement de l'ensemble de l'édifice ainsi que de la reconstruction tant attendue du portique d'Allemagne, disparu à la fin du XIX^e siècle². Les travaux débutent en juin 1988 et sont terminés au début du mois de mars 1989³. Pour cette restauration, l'architecte a choisi de se fier au plan de 1791 et d'en suivre les emmarchements (**Annexe VI, fig. 09**), différents de ceux des trois autres péristyles. Cette solution est-elle celle prévue par Ledoux ? Il est difficile de trancher comme nous l'avons vu précédemment⁴ et Pierre Prunet n'apporte pas de preuve convaincante pour étayer son choix. Marie-Jeanne Dumont, dans un article paru en 1989, s'interroge : « Permettra-t-on vraiment aux Monuments Historiques de "corriger" Ledoux en étendant aux trois autres côtés, comme ils en ont le projet (et le budget ?), la solution malhabile et historiquement fautive qu'ils ont déjà adoptée pour le soubassement de l'emmarchement du portique restauré ? ». Le ton est sévère mais le grief est de taille. Pour la restauration d'un détail constructif mineur, motivée par une hypothèse hasardeuse, Pierre Prunet a sacrifié la symétrie du monument, son essence même. Pis, il en a même compliqué la mise en œuvre future qui ne pourra se faire qu'au prix de destructions importantes. Aujourd'hui encore, la rotonde reste asymétrique, c'est-à-dire orientée et donc beaucoup moins intéressante (**Annexe XVI, fig. 14**).

Des travaux mineurs sont aussi réalisés durant l'occupation de la C.V.P. En 1985, Pierre Prunet fait poser des grilles de clôture sur l'ensemble des fenêtres du rez-de-chaussée⁵. Gabor Mester de Parajd, A.C.M.H., réalise en janvier 1993 une étude préalable visant à la réalisation du socle et des emmarchements visibles sur le plan de 1791 pour les trois péristyles restants, à la pose d'une verrière amovible au-dessus de la cour (**Annexe XV, fig. 06**) et

¹ De même, G. Davioud fit canneler le fût des colonnes toscanes de la rotonde de Monceau : « Cette hérésie montre l'incompréhension des meilleurs architectes du 19^e siècle envers l'esthétique de Ledoux. » (**RABREAU, Daniel**. *Op. cit.*, p. 215).

² M.A.P.-C. : 2001/026/118 : *Lettre de commande de Jean Godfroid, directeur de l'architecture à Pierre Prunet, A.C.M.H.* 25 mars 1988.

³ M.A.P.-C. : 2001/026/118 : *Comptes-rendus de chantier n°1 à 20, signés Pierre Prunet*. 8 juin 1988 - 4 janvier 1989 et *Certificat de fin de mission, signé Bernard Duval*. 5 mars 1990.

⁴ Voir *supra*, p. 45.

⁵ M.A.P.-C. : 2001/026/118 : *Compte-rendu de rendez-vous de chantier, signé Pierre Prunet*. 10 avril 1985.

à la fermeture par des grilles de l'ensemble des péristyles¹. Ces trois mesures ne seront pas réalisées faute de financement. Les archives de ces années d'occupation, dispersées entre le casier archéologique de la C.V.P. et la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, sont très éloquentes sur un point, l'insécurité du lieu. Dans le procès-verbal de la séance du 11 janvier 1993, on peut lire « La Commission du Vieux Paris [...] s'est vivement émue de l'insécurité qui règne aux abords de la Rotonde de la Villette [...]. Ils sont depuis plusieurs mois le lieu d'un actif commerce de la drogue et, tout récemment, un individu a été poignardé sous l'un des péristyles de la Rotonde par des drogués qui s'y donnent rendez-vous quotidiennement »². La presse de l'époque évoque aussi ces problèmes (**Annexe XV, fig. 07**). Pour enrayer la délinquance, la ville de Paris se mobilise dès la fin des années 1980 dans le but de redynamiser le quartier. Le départ de la C.V.P., en 2004, de la rotonde s'inscrit dans le cadre de cette reconversion, que nous allons maintenant évoquer³.

4.2.2 La Z.A.C de la Villette.

La seconde moitié du XX^e siècle est une période de mutations profondes pour le XIX^e arrondissement. Entre 1960 et 1975, le secteur situé entre l'avenue de Flandre, l'avenue Jean Jaurès et les abattoirs accueille plus de quatre mille nouveaux logements⁴. Ces opérations immobilières, profitant de la libération des parcelles anciennement dédiées à l'industrie, ne sont régies par aucun plan global d'urbanisme. Il en résulte une décomposition du paysage, occasionnée notamment par la perte de l'alignement sur rue et la hauteur immodérée de ces réalisations. Les Orgues de Flandre, réalisés par l'architecte Martin S. van Treeck dans les années 1970 ou encore l'immeuble-tour du 1, rue Duvergier à l'extrémité nord du bassin (**Annexe XVI, fig. 01 et 02**), en témoignent.

Pour enrayer le phénomène et tenter de préserver la composition urbaine dont Jean Trouvelot soulignait l'intérêt en 1943, un vaste ensemble, centré sur la rotonde et le bassin,

¹ M.A.P.-C. : 99.23.35 : *Etude Préalable, dispositif de protection extérieure et couverture de la cour centrale*, G. Mester de Parajd. Janvier 1993.

² D.H.A.A.P. – Casier archéologique de la C.V.P. : 19e – D15 : *Extrait du procès-verbal de la séance du 11 janvier 1993*.

³ Un important dossier d'archives a été redécouvert par les documentalistes de la Commission du Vieux Paris alors que nous étions sur le point de terminer ce travail. Ces documents, qui n'ont pas été dépouillés, pourraient probablement apporter de précieux renseignements sur cette occupation.

⁴ GUEVEL, Solenn. MICHALSKI, Andrzej. *Op. cit.*, vol. 4, p. 16.

est inscrit à l'inventaire des sites pittoresques de Paris le 8 mars 1967¹. Cette inscription, dont les limites sont à peu de choses près, celles proposées en 1943, vise notamment à plafonner la hauteur des constructions (**Annexe XVI, fig. 03**). Cette mesure n'aura malheureusement que très peu d'impact et en 1976, le paysage offre « un mélange particulièrement hétéroclite de bâtiments industriels le plus souvent mal entretenus, de constructions anciennes généralement assez dégradées, si ce n'est insalubre, et d'immeubles nouveaux édifiés au coup par coup sans aucune cohérence d'échelle, de hauteur, ou d'implantation avec leur voisinage »². A ce triste constat s'ajoute celui de la pauvreté de la population du quartier, majoritairement ouvrière et d'origine étrangère³. Malgré une étude réalisée par l'APUR en 1974, visant à trouver des solutions pour contrôler et diriger l'évolution du quartier⁴, rien n'est véritablement entrepris. Cet abandon se traduit dans les années 1980 par une hausse de la criminalité et notamment du trafic de drogue qui contribue à établir le climat d'insécurité dont se plaint alors la C.V.P.

Il faut attendre le 27 avril 1987 et la création de la Zone d'Aménagement Concerté du bassin de la Villette (**Annexe XVI, fig. 04**), sous la direction de l'architecte Patrick Céleste et de la SEMAVIP, pour que le destin du quartier soit repris en main.

« Objectif : créer un quartier original autour du plus vaste plan d'eau de Paris, en construisant des logements majoritairement sociaux et en faisant évoluer le bâti vers plus de cohérence, par un meilleur ordonnancement des façades avec des programmes de bonne qualité architecturale. Il s'agit également de créer une animation culturelle et de loisirs de qualité dans ce quartier marqué par une activité industrielle tout en rénovant et réaménageant les espaces publics en faveur des piétons »⁵.

Le réaménagement de l'esplanade situé entre la rotonde et le bassin constitue une des priorités. Si la gare routière avait déjà quitté les lieux à la fin de l'année 1986 pour être transférée Porte de Pantin⁶, la circulation automobile passait encore devant la rotonde et rendait cet espace impraticable pour les piétons. L'architecte Bernard Huet est chargé dès 1987 de son réaménagement dont les grandes lignes sont tracées à partir des principes suivants :

¹ M.A.P.-C. : 2001-026-118 : *Arrêté du Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles*. 8 mars 1967.

² « La Villette : aménagement des anciens abattoirs et des abords du bassin » dans **APUR**, *Paris Projet*, n°15-16, 1976. p. 32.

³ **GRETHER, François. TOUCHE, Dominique**. *Op. cit.* p. 32.

⁴ *Id.*, p. 11.

⁵ *Communiqué de Presse de la SEMAVIP*. 20 octobre 2005. www.semavip.fr

⁶ **HUET, Bernard**. *Op. cit.* p. 26.

« - Créer, devant la rotonde, face au Bassin de la Villette, une place dégagée de plus de 5 000 m², qui reste disponible pour toutes manifestations d'animation temporaire – fêtes ou spectacles de plein air –.

- Rechercher une grande simplicité de dessin pour retrouver et renforcer la symétrie de la composition.

- Marquer le pourtour de cet espace central par un ensemble de terrasses plantées et équipées, d'où se dégageront des points de vue privilégiés vers les différents centres d'intérêt – la rotonde et le plan d'eau dans l'axe central, l'écluse et un nouveau mail sur les côtés –.

- Affirmer la continuité du traitement paysager de l'ensemble du Bassin de la Villette en respectant le caractère de l'architecture de Ledoux, tout en inscrivant la place dans le prolongement de ses quais et en utilisant les plantations, les matériaux et les mobiliers déjà attachés à l'image du canal Saint-Martin.

- Répondre enfin à différents besoins spécifiques en ménageant quelques places de stationnement réservées aux activités fluviales, et en réservant la possibilité de créer, sous les terrasses, des locaux liés à l'animation de la place »¹.

Les piles du viaduc du métropolitain sont écartées afin de dégager en-dessous l'espace nécessaire à la circulation automobile et ainsi rendre piétonne l'esplanade (**Annexe XVI, fig. 05**). Deux terrasses en gradins, plantées et ornées d'épais bossages évoquant un mur d'enceinte, sont créées (**Annexe XVI, fig. 06**). Elles sont couronnées d'une longue inscription venant rappeler le nom des barrières de l'enceinte des fermiers généraux. La première suit le bras relié au canal Saint-Martin et la seconde, implantée symétriquement, est longée par un *mail*, parterre gazonné venant redessiner le tracé de l'ancienne prise d'eau de l'aqueduc de ceinture (qui devait initialement être en partie ouverte). La darse centrale est prolongée d'une fontaine qui aurait dû recevoir un obélisque de bronze réalisé par Theimer et dédié à Ledoux² (**Annexe XVI, fig. 07**). Enfin, de nombreux arbres sont plantés dans le but d'appuyer les perspectives et de masquer le viaduc du métropolitain. L'ensemble, en constituant une sorte d'écrin

¹ HUET, Bernard. *Op. cit.*, p. 13-14.

² BLANCOT, Christiane. GRETHER, Francis. HUET, Bernard. « Des vestiges au devenir d'un site, le bassin de la Villette. Permanence formelle et expression singulière », dans *Monuments Historiques*, n°154, décembre. 1987. p. 36.

autour de la rotonde, rappelle la disposition du début du XIX^e siècle tout en s'adaptant aux besoins contemporains. Bernard Huet reprend ici les grandes lignes du projet de Jean Trouvelot et ne s'en cache pas. La comparaison des vues perspectives de leur projet respectif ne laisse aucun doute (**Annexe XIV, fig. 04** et **Annexe XVI, fig. 08**). La ressemblance n'est pas anodine et Bernard Huet l'explique clairement lorsqu'il défend son projet : « sa force réside dans l'évidence presque naïve d'une ordonnance "naturelle" qui ferait penser que le projet était déjà inscrit dans le destin de ce lieu. La parole de l'architecte doit se faire discrète devant la permanence de la Ville »¹. Les travaux sont terminés à la fin de l'année 1989².

La vue perspective du projet de Bernard Huet nous apprend par ailleurs qu'un immeuble a été construit à gauche de l'îlot situé derrière la rotonde, venant compléter l'arc de cercle évoqué plus haut. Il date de 1982 et a été réalisé par l'architecte Martin S. van Treeck³. Si l'on peut déplorer son assez grand gabarit qui achève de boucher le panorama, on remarquera tout de même l'effort dans le traitement de la façade qui reprend symétriquement l'ordonnement de l'immeuble de droite.

En 1989, la rotonde, dont le portique d'Allemagne vient d'être reconstruit par Pierre Prunet, retrouve donc une place de choix au centre de la géométrie urbaine alentour. Le lotissement de l'ensemble des parcelles donnant sur le bassin dans le cadre de la Z.A.C. s'inscrit dans cette même volonté d'accentuation des perspectives de la composition. Réalisée entre 1990 et 2005 par des architectes de renom, tels que Philippe Gazeau, Edith Girard ou encore Dominique Perrault, cette reconstruction de la quasi-totalité des abords (**Annexe XVI, fig. 09**) respecte en effet des normes de hauteur et d'alignement que seul un plan d'ensemble pouvait imposer (**Annexe XVI, fig. 10**). En présentant côte à côte les solutions variées de différents architectes à une situation sensiblement uniforme, le bassin acquiert par ailleurs un statut de laboratoire de l'architecture contemporaine qui ne fait que renforcer son attractivité.

En parallèle de ces reconstructions, les berges du bassin subissent elles aussi un réaménagement complet. La disparition, durant les années 1980, de la quasi-totalité des entrepôts installés le long du bassin⁴ a libéré un espace sur lequel sont réalisés des aires de jeux et des espaces verts. Seuls les deux entrepôts les plus proches de la rotonde n'ont pas été détruits. Le

¹ HUET, Bernard. *Op. cit.*, p. 42.

² LAPIERRE, Eric (dir.). *Op. cit.*, p. 177.

³ Signature et date relevées *in situ*.

⁴ HUET, Bernard. *Op. cit.*, p. 37.

premier, celui du quai de la Seine, est transformé par l'architecte Frédéric Namur pour recevoir des salles de cinéma, qui ouvrent en 1998¹. Face au succès rencontré, en 2005, l'enseigne MK2 décide de l'ouverture de nouvelles salles dans le second, quai de la Loire (**Annexe XVI, fig. 11**). Enfin, à l'autre extrémité du bassin, les deux grands entrepôts de la rue de Crimée sont encore en place en 1990. Celui du quai de la Loire a été réhabilité progressivement pour recevoir des logements étudiants, des ateliers d'artistes, des locaux pour une base nautique et un restaurant. Celui du quai de la Seine a totalement disparu en 1990 dans un incendie spectaculaire². En 2007, un nouveau bâtiment, réalisé par l'agence Chaix & Morel et Associés vient le remplacer en reprenant exactement la même silhouette, dans un souci devenu récurrent de symétrie (**Annexe XVI, fig. 12**). Il accueille une auberge de jeunesse, un hôtel et un restaurant³. L'ensemble de ces réhabilitations est donc marqué par de nouvelles occupations à tendances culturelles, festives et touristiques. Cette réorientation des activités du bassin n'est pas fortuite, elle constitue un des principaux objectifs de la Z.A.C. Ces activités, offrant pour la plupart des horaires d'ouverture très larges, ont favorisé la présence nocturne du public aux abords du bassin et ont ainsi contribué à une diminution considérable du trafic de drogue dans le secteur.

Dans ce contexte, l'occupation de la rotonde comme dépôt de fouilles apparaît de plus en plus obsolète. Point focal d'un nouvel espace ayant une vocation festive, il reste le seul bâtiment des abords immédiat du bassin fermé au public. Dès 1989, Bernard Huet avait posé le problème, « la nouvelle vocation de l'esplanade destinée à des animations s'accorde mal avec la présence d'une institution non accessible au public ». Selon lui, une nouvelle affectation de la rotonde devait être envisagée selon trois critères :

« 1 - être compatible avec la typologie de la Rotonde et l'architecture de Ledoux.

2 - avoir une vocation culturelle en rapport avec l'amélioration de l'image de l'est parisien et probablement en tenant compte de l'existence à l'autre extrémité de la perspective d'ateliers d'artistes et plus loin du Parc de la Villette et de la Cité des Sciences.

¹ www.frederic-namur.com, consulté le 20.07.2011.

² GUEVEL, Solenn. MICHALSKI, Andrzej. *Op. cit.*, vol. 4, p. 85.

³ LANGLOIS, Gilles-Antoine. *Op. cit.*, p. 76.

3 - *générer des activités largement ouvertes au public, exposition, animations, etc.* »¹

Il faudra pourtant attendre 2004 pour que la Commission du Vieux Paris quitte les lieux. Suite à un appel à projet, le 12 décembre 2006, le Conseil de Paris désigne la société COFITEM-COFIMUR pour exercer une activité de restauration dans la rotonde², « aboutissement de l'ambitieuse rénovation urbaine que connaît le quartier »³.

4.2.3 Restauration ou restauration ?

Jean-François Lagneau, A.C.M.H., est chargé de cette réhabilitation. Le problème n'est pas simple. En premier lieu, la rotonde doit être adaptée à une occupation qui n'a rien à voir avec la fonction pour laquelle elle a été conçue. Cependant, les précédentes transformations de la rotonde ont montré qu'elle pouvait s'adapter sans trop de contraintes à des utilisations diverses. En second lieu, par sa nouvelle fonction, la rotonde devient un Etablissement Recevant du Public et doit alors répondre à un certain nombre de normes de sécurité et d'accessibilité assez contraignantes. Enfin, l'ensemble de ces aménagements doivent être réalisés dans le respect le plus total du monument, classé en totalité au titre des Monuments Historiques. Heureusement, selon l'architecte, « mis à part les gros murs, il ne subsiste rien des dispositions d'origine »⁴. Le propos doit être nuancé. Si effectivement les cloisons installées par Jean Trouvelot pour la C.V.P. n'ont probablement rien à voir avec les dispositions d'origine, on notera tout de même que les planchers et les escaliers, qui ont effectivement été intégralement reconstruits, l'ont été dans le respect des dispositions attestées par les plans de 1791. Ainsi, on pourrait être étonné de lire dans un article signé de l'architecte et annexé à l'ouvrage de Gilles-Antoine Langlois que « les entresols réalisés après-guerre seront partiellement supprimés afin de retrouver la volumétrie d'origine »⁵. Si J. F. Lagneau évoque ainsi l'étage d'entresol largement attesté par les sources, le propos est inquiétant. Mais peut-être évoque-t-il des aménagements dont nous n'avons pas eu connaissance. Dans tous les cas, on

¹ HUET, Bernard. *Op. cit.*, p. 63-64.

² www.mairie19.paris.fr, consulté le 22.07.2011.

³ D.R.A.C. : A/C 075 119 09 00039 : LAGNEAU, Jean-François. *Rotonde de La Villette, clos et couvert, rapport de présentation*. avril 2009.

⁴ *Id.*

⁵ LAGNEAU, Jean-François. « Un restaurant dans un octroi ». dans LANGLOIS, Gilles-Antoine. *Le bassin de la Villette*. Paris, 2007. p. 104.

est rassuré de voir l'étage d'entresol apparaître sur les plans de la *Demande d'autorisation de travaux*, déposée deux ans plus tard à la D.R.A.C.

Ces plans révèlent en effet que les dispositions originales de la rotonde ont été en majorité conservées. Mis à part la disparition de deux portions de murs d'origine dans l'angle nord pour permettre la disposition du bar et l'implantation d'un escalier de secours imposant la création d'une courette dans l'angle ouest, le bâtiment semble avoir été respecté. Les escaliers installés par la C.V.P. ont été conservés. On pourra peut-être regretter qu'ils n'aient pas été retournés, ce qui aurait pu permettre de retrouver les logiques circulatoires de 1791. L'ascenseur, imposé par les normes d'accessibilité, a été simplement implanté dans l'écoinçon nord, à l'emplacement de celui installé par la C.V.P., imposant au passage un léger élargissement de la trémie. Enfin, deux ascenseurs monte-plats ont été installés à l'opposé, dans l'écoinçon sud.

Cependant, certains aménagements modifiant notablement l'essence du monument et son aspect visuel ont été opérés. Il s'agit en premier lieu du couvrement de la cour centrale par une verrière (**Annexe XVI, fig. 18**). Cette opération retire au bâtiment une de ses principales spécificités et en modifie à la fois les logiques d'occupation et de circulation. En second lieu, la mise en place de garde-corps sur le pourtour du péristyle annulaire du premier étage est quelque peu regrettable en ce qu'elle altère l'esthétique épurée de l'architecture ledolcienne (**Annexe XVI, fig. 19**). Il nous faut cependant admettre que la couverture de la cour a été envisagée à de nombreuses reprises dans l'histoire de la rotonde et qu'elle est en effet un préalable quasiment indispensable à une occupation viable du monument. De même, la possibilité offerte au public de circuler autour de la rotonde sous le péristyle du premier étage, vient compenser à notre sens l'altération esthétique des garde-corps imposés par les normes de sécurité. Ainsi osons-nous déclarer avec Aloïs Riegl que « le culte de l'ancienneté devra faire à la conservation des concessions qui permettent la circulation et la manipulation »¹. Les décisions politiques et les intérêts privés ont, dans notre cas, et dans nombre d'autres exemples, choisi une nouvelle destination au bâtiment avant de penser à sa restauration. Dans la reconversion des Monuments Historiques aujourd'hui, le programme n'est que très rarement subordonné aux impératifs de la conservation. Si l'on regrette ce phénomène, on reconnaîtra qu'on ne peut alors juger d'une restauration qu'en tenant compte des nécessités du pro-

¹ **RIEGL, Aloïs.** *Le culte moderne des monuments, sa nature, son origine.* Traduit par J. Boulet. Paris ; Budapest ; Torino, 2003. p. 95.

gramme. De ce point de vue, la restauration de la rotonde peut être considérée comme un compromis satisfaisant.

Enfin, concernant la décoration intérieure, nous nous garderons bien de la juger, elle n'intéresse pas notre propos et chacun pourra s'en faire sa propre idée à l'occasion de l'ouverture au public du monument, qui devrait intervenir à la fin de l'été 2011.

Au final, si notre quartier a connu une période sombre dont témoigne en particulier l'état de la rotonde en 1945, il a su se relever. La réhabilitation du monument dans les années 1960-1970 marque le point de départ de cette reconversion. La reconstruction quasi-totale du quartier, la réhabilitation de certaines de ses infrastructures devenues obsolètes et la mise en valeur de sa géométrie urbaine vont lui permettre de devenir un des lieux les plus en vue du Paris culturel et festif. Cette mutation semble aujourd'hui avoir trouvé son point d'achèvement dans la nouvelle réhabilitation de la rotonde.

CONCLUSION.

Depuis la fin du XVIII^e jusqu'au début du XXI^e siècle, la rotonde de la Villette a connu de profondes mutations. En parallèle, le quartier alentour n'a cessé d'évoluer. Les deux phénomènes sont liés. Pour dessiner cette barrière de l'octroi, Ledoux a su tirer parti des avantages du lieu. Profitant de la géométrie du viaire, de la topographie et de la faible pression foncière, il a créé un édifice qui, par sa monumentalité et son plan géométriquement parfait, est très vite devenu un *signe* urbain. Une dizaine d'années plus tard, il est en effet choisi pour fermer la perspective du nouveau bassin. La beauté de cette nouvelle composition permet au village de devenir un lieu de promenade très prisé des parisiens. Mais, profitant du changement d'imposition survenu à la suite de la construction de la barrière ainsi que de la vocation commerciale du bassin, l'industrie s'implante peu à peu et transforme radicalement le paysage. L'ouverture de la rue de Crimée et de ses deux entrepôts ainsi que les projets de construction de bâtiments autour du bassin montrent alors la capacité de la rotonde à imposer la symétrie. Conditionnant le développement du quartier alentour, elle reçoit en retour son influence comme en témoigne sa transformation en entrepôt de marchandises. Cette nouvelle vocation lui permet de résister à la destruction du mur en 1860. Mais encerclée de hautes constructions, elle est alors malmenée, défigurée, incendiée. Le déclin du quartier au début du XX^e siècle, provoqué par le départ des industries, ne fait qu'alourdir ce triste constat. Peu à peu l'opinion publique s'en émeut et, à partir de 1943, différents plans de réaménagement du quartier sont successivement proposés. La rotonde en constitue alors un des principaux moteurs. Sa transformation, dans les années 1960, pour lui permettre d'abriter une administration culturelle et relativement prestigieuse, marque le début de la reconversion du quartier. Cette mutation passe par la reconstruction d'une grande partie des abords du bassin selon des règles imposées de symétrie, d'alignement et de gabarit qui ne font qu'accentuer la centralité et la monumentalité de la rotonde. En parallèle, le bassin acquiert une nouvelle vocation festive encouragée par l'initiative publique. Aujourd'hui cette mutation, déjà considérée comme une réussite, trouve son achèvement dans la transformation de la rotonde en restaurant.

Ainsi la rotonde et son environnement entretiennent des relations très étroites. D'un côté, le monument a su s'adapter à des usages très divers qui lui ont permis de subsister dans un milieu en perpétuelle mutation. Cette capacité d'adaptation est probablement due à sa forme. Selon Aldo Rossi, « un fait urbain déterminé uniquement par une fonction n'est [...] plus utilisable dès lors que cette fonction devient obsolète. En réalité, nous continuons

d'utiliser des éléments dont la fonction a disparu depuis longtemps. La valeur de ces faits urbains réside par conséquent uniquement dans leur forme, qui est partie intégrante de la forme générale de la ville, qui en est, pour ainsi dire, un invariant »¹. Par son invariance, cet élément acquiert une valeur de centre qui conditionne le développement alentour. Chacune des mutations du quartier auxquelles la rotonde a su s'adapter n'a fait que renforcer sa permanence et ainsi augmenter sa valeur d'objet régulateur. C'est en ce sens que la rotonde peut être considérée comme un catalyseur : un élément capable d'influer sur les transformations de son milieu, tout en conservant son intégrité.

Le concept de catalyseur urbain n'est pas spécifique à notre monument. Le même phénomène peut être observé dans de nombreux cas. A titre d'exemple, la Halle au blé, dont le rôle urbain a déjà été souligné², constitue aujourd'hui un élément crucial dans l'implantation des nouvelles constructions du Forum des Halles. L'analyse de nombre d'édifices, abordée selon ce concept, permettrait très certainement une meilleure compréhension des logiques de développement de la ville.

¹ ROSSI, Aldo. *Op. cit.*, p. 50.

² Voir *supra*, p. 68-69.

BIBLIOGRAPHIE.

Liste des abréviations.

- A.C.M.H.** Architecte en Chef des Monuments Historiques.
- A.N. :** Archives Nationales.
- A.P. :** Archives de Paris.
- APUR :** Atelier Parisien d'Urbanisme.
- B.H.d.V. :** Bibliothèque de l'Hôtel de Ville.
- B.H.V.P. :** Bibliothèque Historique de la Ville de Paris.
- B.n.F. :** Bibliothèque nationale de France.
- C.E.M.G.P.** Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris.
- D.A.A.V.P. :** Délégation à l'Action Artistique de la Ville de Paris.
- D.H.A.A.P. :** Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris.
- D.R.A.C. :** Directions Régionales des Affaires Culturelles.
- M.A.P.-C. :** Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine. Charenton-le-Pont.
- M.A.P.-P. :** Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine. Ministère de la Culture. Paris.
- S.C.V.P. :** Service des Canaux de la Ville de Paris.
- Z.A.C.** Zone d'Aménagement Concerté.

Sources archivistiques.

❖ Archives Nationales :

▪ **AD XVI 69 :**

- *Loi relative à la vente des Bâtimens, Murs, Barrières & Terreins qui forment l'enceinte de la Capitale.* 30 mars 1791.
- *Pétition pour les entrepreneurs de la nouvelle clôture de Paris.* 1791.

▪ **AD XVIIIb 26 :**

- *Procès-Verbal de l'Assemblée Nationale du dimanche 6 juin 1790.*

▪ **F⁷ 4774-11 :**

- *Instructions générales sur la Clôture de Paris. Précis de C. N. Ledoux.* 19 novembre 1792.

▪ **F¹³ 1001 :**

- *Lettre de l'architecte Poyet au ministre de l'intérieur.* Germinal, an VI (mars ou avril 1798).
- *Rapport du citoyen Poyet, architecte au citoyen ministre de l'intérieur.* 27 Pluviôse, an VI (15 février 1798).

▪ **F¹⁴ 8443 à 8507** (consultable en ligne : base Archim) :

- F¹⁴ 8443 – Planche 51 ; F¹⁴ 8444 – Planche 01 ; F¹⁴ 8448 – Planche 01 ; F¹⁴ 8449 – Planches 04 et 05 : *Atlas de Trudaine.* 1745 - 1780.

▪ **G 17 :**

- *Résultat du Conseil d'Etat du Roi, portant bail des Fermes Générales à Jean-Baptiste Mager.* 19 mars 1786

▪ **Minutier Central :**

- ET XCIII 261 : *Concession des barrières et du mur de clôture par l'Etat à la Ville de Paris.* Minute du 29 frimaire an XIII, notaire : G.-V. De Mautort.
- ET L 734 : *Vente de A. E. Plicque au Roi.* Minute du 4 décembre 1788, notaire : J.-M. Mony.
- ET L 734 : *Echange entre J. Morler et le Roi.* Minute du 5 décembre 1788, notaire : J.-M. Mony.
- ET L 744 : *Vente de M. Bezier au Roi.* Minute du 4 octobre 1789, notaire : J.-M. Mony.
- ET L 751 : *Vente de M. G. Batillon au Roi.* Minute du 7 juin 1790, notaire : J.-M. Mony.
- ET LVI 333 : *Vente de J. J. de Bessé au Roi.* Minute du 6 février 1787, notaire : G.-H. Picquais.

- ET LVI 335 : *Vente de F. Meunier au Roi*. Minute du 16 avril 1787, notaire : G.-H. Picquais.
 - ET LVI 336 : *Vente des héritiers Gauthier au Roi*. Minute du 10 mai 1787, notaire : G.-H. Picquais.
 - ET LXXIII 1088 : *Vente de P. N. Buzelin au Roi*. Minute du 19 septembre 1787, notaire : A.-M. Boulard.
 - ET LXXIII 1099 : *Vente de J. P. Quintaine au Roi*. Minute du 21 août 1788, notaire : A.-M. Boulard.
 - ET LXXIII 1100 : *Vente de M. A. Loiseau, J. Delorme, P. Marteau au Roi*. Minute du 24 septembre 1788, notaire : A.-M. Boulard.
 - ET LXXIII 1103 : *Vente de S. Collet au Roi*. Minute du 23 avril 1789, notaire : A.-M. Boulard.
 - ET CVIII 585 : *Vente de D. J. A. F. Morel à J. J. de Bessé*. Minute du 8 avril 1767, notaire : G.-C. Delaleu.
- **N III Seine** (consultable en ligne: chan.archivesnationales.culture.gouv.fr) :
 - N III Seine 277 – Planche 01 et 02 : *Censive de Saint-Lazare et du Chapitre de Notre-Dame, dans les paroisses de St-Laurent et de la Villette*. XVIII^e siècle.
 - N III Seine 311 – Planche 02 : *Partie du village de La Villette comprise entre la rue de La Villette et la rue de Meaux, la rue St-Jacques et la rue Notre-Dame et de part et d'autre de ces deux dernières*. 1722.
 - N III Seine 313 – Planche 01 : *Censive de Saint-Lazare. Terrain dit Château-Landon*. 1758.
 - N III Seine 328 – Planche 01 : *Censive de Saint-Lazare. Terrain dit le Bannage*. 1758.
 - N III Seine 329 – Planche 01 : *Censive de Saint-Lazare. Terrain dit du Vieux Montfaucon*. XVIII^e siècle.
 - N III Seine 377 – Planche 01, 02 et 03 : *Plan visuel pour l'intelligence de la contestation entre le chapitre de Paris et la Maison de St. Lazare*. après 1758.
 - N III Seine 379 – Planche 02 : *Censive de Saint-Lazare au terroir de La Villette*. XVIII^e siècle.
 - N III Seine 477 – Planche 06 et 11 : *Censive de l'abbaye de Saint-Denis à La Villette*. 1704-1705.
 - N III Seine 737 – Planche 01 : *Plan du terroir de Saint-Denis en France*. après 1707.
 - N III Seine 885 – Planche 01 : *Plan de la circonvallation de Paris*. ca. 1790.
 - N III Seine 1039 – Planche 01 et 02 : *Censive de Saint-Lazare et de Notre-Dame, à La Villette*. XVIII^e siècle.
 - **N IV Seine :**
 - N IV Seine 66 : *Plan général de la nouvelle enceinte de Paris, divisé en 18 cartes*. après 1790.
 - **Q¹ 1099 159 à 171, travail des limites :**
 - Q¹ 1099 164 : *Limites de la ville et faubourgs de Paris*, par Beaussire, père et fils. 1724-1728. Faubourg Saint-Martin.

- **Q¹ 1101 :**
 - *Arrêt du conseil d'état du Roi.* 7 septembre 1787.
 - *Arrêt du conseil d'état du Roi.* 25 novembre 1787.
 - *Arrêt du conseil d'état du Roi.* 26 juillet 1788.
 - *Décisions générales sur l'ordre et la marche des travaux de la clôture de Paris.* 6 juillet 1787.
 - *Etat de situation de la clôture de Paris, janvier 1790.* signé Antoine, 3 février 1790.
 - *Etat des terrains acquis et de ceux à acquérir, janvier 1790.* signé Delarue, 31 janvier 1790.
 - *Lettre de Claude-Nicolas Ledoux.* 2 juin 1789, destinataire inconnu.
 - *Mémoire sur la Clôture de Paris par les commissaires Antoine, Raimond, Brebion et Hazon.* non daté.
 - *Rapport sur l'estimation Morler.* 5 novembre 1788.
 - *Résultat des visites des 1^{er}, 3, 5 et 7 septembre réalisées par Chevezzy.* 4 et 8 septembre 1787.

❖ **Archives de Paris :**

- **PP, plan parcellaire municipal de Paris** (consultable en ligne : canadp-archivesenligne.paris.fr) :
 - PP/11904/A : 73^e quartier : Villette, 127^e feuille, 1871-1896.
- **VO³ 1760 :**
 - *Contrat de bail passé entre la C.E.M.G.P. et la Ville de Paris.* 9 mai 1922.
- **VO³ 1762 :**
 - *Arrêté du préfet de la Seine.* 28 mai 1853, signé Berger.
 - *Rapport du Contrôleur des Canaux, M. Duval.* 23 février 1871.
- **VO³ 1771 :**
 - *Rapport de l'Ingénieur ordinaire sur un possible transfert des magasins généraux.* 25 juin 1903.
- **VO¹¹ 3925 :**
 - *Note du directeur administratif des travaux de Paris au directeur administratif des services d'architecture et des promenades.* 28 juillet 1921.
- **VO¹² 622 :**
 - *Permis de construire, 141-145 boulevard de la Villette, 272-274 rue du faubourg Saint-Martin.* demande du 24 avril 1930.

❖ **Atelier Parisien d'Urbanisme :**

- PLAN142 : **HUET, Bernard.** *Aménagement de la place de Stalingrad. Enquête public, dossier d'étude d'impact.* Mars 1987. 88p.

❖ **Bibliothèque historique de la Ville de Paris :**

- B 805 : *Plan du mur des Fermiers-généraux avec les noms des propriétaires.* fin XVIII^e siècle.
- COTE 93142 : **GAITTE, Antoine-Joseph.** *Recueil des plus belles maisons et des plus beaux édifices de la ville de Paris : Vues de Paris, dessinées et gravées.* Paris, s.d. 25 pl.
- COTE 102565 : *Note du conseil municipal de la Commune de La Villette sur le projet d'extension de la Ville de Paris jusqu'aux fortifications.* 7 février 1859. 18 p.
- COTE 102566 : *Enquête sur l'extension des limites de Paris, rapport fait au conseil municipal de La Villette.* 10 mars 1859. 14 p.
- COTE 400957 : *Canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis, Bassin de La Villette. Mémoire adopté par le conseil municipal de la commune de la Villette, dans sa session d'août 1841, et adressé à M. le ministre de l'intérieur par M. Sommier, Maire de la commune de La Villette, Membre du conseil général du département de la Seine.* Paris, août 1841. 27 p.
- COTE PROVISoire 3132, f. 1-11 : *Visite de la clôture de Paris par Antoine et Raymond.* 28 septembre 1787.
- COTE PROVISoire 3132, f. 36-107 : *Procès-verbal de visite des Bâtiments de la Clôture de Paris, année 1788.* 17 mars, 1^{er}, 14, 21 et 28 avril, signé Antoine, Raymond, Brebion et Hazon.
- COTE PROVISoire 3133 et 3134 : *Etat de situation des travaux de la clôture de Paris et des bâtiments destinés au service des barrières, divisé en deux parties, année 1791.* non signé. C.P. 3133 (coté méridional) et C.P. 3134 (coté septentrional).
- RESERVE 10380 : **CIVETON, Christophe.** *Principaux monuments et vues pittoresques de la ville de Paris et de ses environs dessinés d'après nature par C. Civeton et gravés au burin par L. Durau, accompagnés d'un texte historique et descriptif.* Paris, Milan, s.d. 12 f., 4 pl.
- RESERVE 102518 : **GOUVIOT, Auguste.** *L'enceinte de Paris jusqu'en 1859, détruite en 1860.* 12 photographies datées de 1859, montées ultérieurement sur carton, 1 vol.

❖ **D.H.A.A.P. – Casier archéologique de la C.V.P. :**

▪ **19e – D15 :**

- *Extrait du procès-verbal de la séance du 11 janvier 1993.*
- *Lettre de G. Henriot au Touring Club de France.* 20 mai 1942.
- *Lettre de Maurice Lairez à monsieur Torchause, conseiller municipal.* 23 mai 1938.
- *Note de la direction des services d'architecture et des promenades.* 15 décembre 1933.
- *Rapport du directeur des services d'architecture et d'urbanisme à monsieur le préfet.* 13 juillet 1942.

- *Rapport du directeur général des travaux de Paris à monsieur le préfet.* 14 novembre 1932.

❖ **D.R.A.C. Ile-de-France :**

▪ **A/C 075 119 09 00039 :**

- **LAGNEAU, Jean-François.** *Rotonde de La Villette, clos et couvert, rapport de présentation.* avril 2009.

❖ **Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont :**

▪ **99-23-35 :**

- *Etude Préalable, dispositif de protection extérieure et couverture de la cour centrale, G. Mester de Parajd.* Janvier 1993.

▪ **2001-026-118 :**

- *Arrêté du Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles.* 8 mars 1967.
- *Certificat de fin de mission, signé Bernard Duval.* 5 mars 1990.
- *Compte-rendu de rendez-vous de chantier, signé Pierre Prunet.* 10 avril 1985.
- *Comptes-rendus de chantier n°1 à 20, signés Pierre Prunet.* 8 juin 1988 - 4 janvier 1989.
- *Lettre de commande de Jean Godfroid, directeur de l'architecture à Pierre Prunet, A.C.M.H.* 25 mars 1988.
- *Lettre de Michel Fleury à Pierre Prunet.* 10 aout 1988.

▪ **ET. 4° Doc 88 :**

- **TROUVELOT, Jean.** *Avant-projet d'aménagement du bassin et des abords de la Rotonde de La Villette.* 1943. non paginé.

❖ **Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Ministère de la Culture, Paris.**

▪ **Cote Valois : 75119-3-001, numéro Mérimée : PA00086761 :**

- *Arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Aristide Briand.* 24 avril 1907.
- *Lettre de Ralph Brown, Inspecteur en chef des Beaux-Arts à la Ville de Paris, au Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.* 27 janvier 1905.
- *Rapport de la Commission par M. Selmersheim, Inspecteur Général sur le classement de la rotonde de La Villette à Paris.* 10 mars 1905.

❖ **Service des Canaux de la Ville de Paris :**

- *Loi qui autorise l'ouverture d'un canal de dérivation de la rivière d'Ourcq du 29 Floréal.* 9 Prairial, an X de la République.
- *Plan des Magasins Projetés sur les Francs-Bords du Bassin de La Villette et de Deux rues de Communication avec les Routes de Flandre et d'Allemagne.* signé Coïc, 3 mars 1821, approuvé par Chabrol le 29 mars 1822.

Ouvrages et articles.

« A la rotonde de la Villette. Inauguration du dépôt de fouilles de la Ville de Paris », dans *Archeologia*, n°84, juillet 1975. p. 63.

AVILER, Augustin-Charles d'. *Cours d'architecture*. Paris, 1691. 2 vol. (édition de 1696, chez Nicolas Langlois consultable en ligne : archive.org)

B. R. *Le Guide du promeneur aux barrières et dans les environs de Paris*. Paris, 1851. 216 p. (consultable en ligne : gallica.bnf.fr)

BACHAUMONT, Louis Petit de. PIDANSAT DE MAIROBERT, Mathieu-François.

MOUFFLE D'ANGERVILLE, Barthélemy-François-Joseph. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France, depuis MDCCLXII*. Londres, 1783-1789. 36 tomes. (consultable en ligne : gallica.bnf.fr)

BACKOUCHE, Isabelle. « Mesurer le changement urbain à la périphérie parisienne. », dans *Histoire & mesure*, n°XXV-1, 2010. p. 47-86. (consultable en ligne : catalogue.polytechnique.fr)

BARONNET, Jean. *Regard d'un Parisien sur la Commune : photographies inédites de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris*. Paris, 2006. 175 p.

« Bernard Huet rallie Ledoux au canal », dans *Le moniteur architecture – AMC*, n°1, mai 1989. p. 7.

BLANCOT, Christiane. GRETHER, Francis. HUET, Bernard. « Des vestiges au devenir d'un site, le bassin de la Villette. Permanence formelle et expression singulière », dans *Monuments Historiques*, n°154, décembre. 1987. p. 32-37.

BLONDEL, Jacques-François. *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices en général*. Paris, 1737-1738. 2 vol., 198 et 180 p. (consultable en ligne : digi.ub.uni-heidelberg.de)

BOFFRAND, Germain. *Livre d'architecture*. Paris, 1745. 99 p. (consultable en ligne : gallica.bnf.fr)

BOUDON, Françoise. CHASTEL, André. COUZY, Hélène. HAMON, Françoise. *Système de l'architecture urbaine, le quartier des halles à Paris*. Paris, 1977. 2 vol., 414 p. et 32 pl.

BRICHET, Robert. « La rotonde de la Villette et ses abords », dans *La construction moderne*, 1966, n°6. p. 67-73.

CABESTAN, Jean-François. *La conquête du plain-pied : l'immeuble à Paris au XVIII^e siècle*. Paris, 2004. 311 p.

J. C. (CELLERIER, Jacques). *Notice rapide sur la vie et les ouvrages de Claude-Nicolas Ledoux*. Annales de l'Architecture et des Arts. Paris, 1806. 16 p. (consultable en ligne : gallica.bnf.fr)

CHAUVELIN, Y. « La rotonde de la Villette : bientôt centre d'études archéologiques », dans *Le Figaro*, 24 février 1972.

CLAUSTRE, Pierre-François. « L'octroi de Paris (1798-1943), bilan historiographique et perspectives de recherche » dans *Recherches contemporaines*, n°6, 2000-2001. p. 299-316. (consultable en ligne : u-paris10.fr)

COUZON, Isabelle. « De la décentralisation industrielle à l'aménagement du territoire rural : Pierre Coutin, 1942-1965 », dans *Ruralia*, juillet 2000. non paginé. (consultable en ligne : ruralia.revues.org)

DAUMAS, Maurice. PAYEN, Jacques (dir.). *Évolution de la géographie industrielle de Paris et sa proche banlieue au 19^e siècle*. Paris, 1976. 617 p.

DAVENAY, René. « La rotonde de la Villette », dans *L'illustration*, 1^{er} septembre 1934. p. 15.

DE ANDIA, Béatrice. « Les barrières de Ledoux », dans **LE MOEL, Michel.** *L'urbanisme parisien au siècle des Lumières*. D.A.A.V.P. Paris, 1997. p. 189-204.

DE ANDIA, Béatrice. TEXIER, Simon (dir.). *Les canaux de Paris*. D.A.A.V.P. Paris, 1994. 221 p.

DELVAU, Alfred. *Histoire anecdotique des barrières de Paris avec 10 eaux-fortes par Emile Théron*. Paris, 1865. 301 p. (consultable en ligne : gallica.bnf.fr)

Documents relatifs à l'extension des limites de Paris. Préfecture de la Seine. Paris, 1859. 129 p. (consultable en ligne : gallica.bnf.fr)

DULAURE, Jacques-Antoine. *Réclamation d'un citoyen contre la nouvelle enceinte de Paris, élevée par les fermiers généraux*. s.l., 1787. 32 p.

DUMONT, Marie-Jeanne. « Stalingrad ressuscitée », dans *Bulletin d'informations architecturales*, n°134, novembre 1989.

FLEURY, Michel. « Rapport sur les projets d'aménagement du dépôt de fouilles de la Commission du Vieux Paris (Ronde de la Villette) », dans *Commission du Vieux Paris, Procès-verbal de la séance du 7 décembre 1959*. annexé au *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, 16 février 1960. p. 339-340.

FLEURY, Michel. « Le mur d'enceinte des Fermiers généraux et la rotonde de la Villette, histoire du bâtiment » dans *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, séance du 5 janvier 1970. p. 5-18.

FLEURY, Michel. « La Commission du Vieux Paris et la Ronde de la Villette », dans *Cahier de la Ronde*, n°1, 1978. p. 7-8.

FRANCE-LANORD, Albert. « La Ronde : une expérience, un modèle exemplaire », dans *Cahier de la Ronde*, n°1, 1978. p. 27-31.

- FRANCOIS, Emmanuelle.** *Le XIXème du bassin de la Villette*. Mémoire de maîtrise d'Histoire, sous la direction de Michelle Perrot, Université Paris VII Jussieu, octobre 1984. 219 f.
- GAILLARD, Marc.** « La Rotonde de la Villette, seul chef-d'œuvre bien exploité de Ledoux », dans *Connaissance des Arts*, février 1968. p. 51-52.
- GALLET, Michel.** « Claude-Nicolas Ledoux et l'enceinte des Fermiers généraux », dans *Cahier de la Rotonde*, 1, Commission du Vieux Paris, 1978. p. 15-26.
- GALLET, Michel.** « Ledoux à Paris », dans *Cahier de la Rotonde*, 2, Commission du Vieux Paris, 1978. p. 7-11.
- GALLET, Michel.** « Ledoux et Paris », dans *Cahier de la Rotonde*, 3, Commission du Vieux Paris, 1979. 188 p.
- GALLET, Michel.** *Claude-Nicolas Ledoux, 1736-1806*. Paris, 1980. 301 p.
- GARNIER, Jean Pierre.** « Note sur le fonctionnement du laboratoire de la Commission du Vieux Paris à la Rotonde de la Villette », dans *Cahier de la Rotonde*, n°1, 1978. p. 35-37.
- GENUITE, Magalie.** *Le 19^e arrondissement : itinéraires d'histoire et d'architecture*. Paris, 2000. 143 p.
- GERARDS, Emile.** *Atlas géologique des vingt arrondissements de Paris*. Paris, 1924. 17 f. au 1/5.000^e.
- GRETHER, François. TOUCHE, Dominique. APUR.** *Bassin de la Villette*. Paris, 1974. 78 p.
- GUEVEL, Solenn. MICHALSKI, Andrzej.** *La formation urbaine autour des canaux parisiens*. Mémoire de Troisième Cycle, dirigé par MM. Frédéric Bertrand et Jean-Michel Milliex. Ecole d'architecture de Paris-Belleville, mars 2002. 5 vol.
- GUIGNET, Philippe.** *Les sociétés urbaines dans la France moderne*. Paris, 2005. 239 p.
- HAUSSMANN, Georges Eugène.** *Mémoires du Baron Haussmann*. Paris, 1890-1893. 3 vol. 587, 576 et 573 p. (consultable en ligne : gallica.bnf.fr)
- HUGAULT, Henry.** « La rotonde de la Villette » dans *L'Intransigeant*, 17 janvier 1934.
- HUMBLOT, Félix-Eugène-Edmond.** *Les Canaux de Paris à la fin de 1884*. Paris, 1885. 73 p.
- « Inventaire des Sites, ensemble urbain de la Villette », dans *Les Monuments historiques de la France*, vol. 13, 1967, n°2. p. 74.
- JACOB, Andrée.** « Dans la rotonde de la Villette, Les archéologues de la capitale vont pouvoir trier leur trésor », dans *Le Monde*, 27 mai 1975.
- JARRY, Paul.** « Le visage de Paris, La Rotonde de la Villette », dans *Beaux-Arts*, 23 décembre 1932.

- JENN, Jean-Marie (dir.).** *Le XIX^e arrondissement : une cité nouvelle.* D.A.A.V.P. Paris, 1996. 262 p.
- JOUY, Étienne de.** *L'Hermitte de la Guiane, ou Observations sur les mœurs et les usages français au commencement du XIX^e siècle.* Paris, 1816-1817. 3 vol., 364, 336 et 345 p. (consultable en ligne : gallica.bnf.fr)
- KAUFMANN, Emil.** *De Ledoux à Le Corbusier, origine et développement de l'architecture autonome.* Traduit par G. Ballangé. Paris, 2002. 111 p.
- KAUFMANN, Emil.** *Trois architectes révolutionnaires : Boullée, Ledoux, Lequeu.* Traduit par F. Revers. Paris, 1978. 318 p.
- LA BÉDOLLIÈRE, Émile de.** *Le nouveau Paris. Histoire de ses 20 arrondissements.* Paris, 1860. 440 p. (consultable en ligne : gallica.bnf.fr)
- LAMBEAU, Lucien.** *La Villette. Histoire des communes annexées à Paris en 1859, t. VII.* Paris, 1926. 472 p.
- LANDON, Charles-Paul.** *Annales du Musée et de l'École moderne des beaux-arts. Tome sixième.* Paris, 1804. 151 p. (consultable en ligne : books.google.fr)
- LANGLOIS, Gilles-Antoine.** *Le bassin de la Villette.* Paris, 2007. 127 p.
- LAPIERRE, Eric (dir.).** *Aménager Paris.* Direction de l'urbanisme. Paris, 2005. 255 p.
- « La rotonde de la Villette », dans *Archi-info*, n°42, août 1989. p. 1.
- « La rotonde de la Villette aux archéologues », dans *Le Figaro*, 4 juin 1975.
- « La rotonde de la Villette qui va disparaître », dans *Commedia*, 10 avril 1928.
- LAUGIER, Marc-Antoine.** *Essai sur l'architecture.* Paris, 1753. 293 p. (consultable en ligne : gallica.bnf.fr)
- LAUGIER, Marc-Antoine.** *Observations sur l'architecture.* Paris, 1765. 326 p. (consultable en ligne : gallica.bnf.fr)
- « La Villette : aménagement des anciens abattoirs et des abords du bassin » dans **APUR.** *Paris Projet*, n°15-16, 1976. 157 p.
- LAZARE, Félix et Louis.** *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris et de ses monuments.* Paris, 1844-1849. 2 t. en 1 vol., 702 et 24 p. (consultable en ligne : gallica.bnf.fr)
- LE CORBUSIER.** *Urbanisme.* Paris, 1925. 284 p.
- LEDOUX, Claude-Nicolas.** *L'architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation.* Paris, 1804. 240 p. (consultable en ligne : gallica.bnf.fr)

- LEGRAND, Jacques-Guillaume. LANDON, Charles-Paul. QUATREMER DE QUINCY, Antoine. GOULET, Nicolas.** *Description de Paris et de ses édifices*. Paris, 1818. 2 vol, (386 et 248 p.). (consultable en ligne : books.google.fr)
- LE ROY, David.** *Les Ruines des plus beaux monuments de la Grèce*. Paris, 1758. 28 p. (consultable en ligne : digi.ub.uni-heidelberg.de)
- LEVALLET-HAUG, Geneviève.** *Claude-Nicolas Ledoux. 1736-1806*. Paris et Strasbourg, 1934. 146 p.
- MERCIER, Louis-Sébastien.** *Tableau de Paris*. Nouvelle édition, corrigée et augmentée. Amsterdam, 1782-1788. 12 vol. (vol. 1,2 et 5 consultables en ligne : books.google.fr)
- MERILLE, Michel.** *Le canal de l'Ourcq, Vie et anecdotes*. Paris, 1996. 359 p.
- PÉROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie.** *Histoire de l'Architecture Française. De la Renaissance à la Révolution*. Paris, 1989. 511 p.
- PEYRE, Marie-Joseph.** *Œuvres d'architecture de Marie-Joseph Peyre*. Paris, 1765. 27 p. (consultable en ligne : digi.ub.uni-heidelberg.de)
- PEYSSON, Jean-Marc.** *Le mur d'enceinte des fermiers-généraux (1784-1791) : politique, économie, urbanisme*. Thèse de Doctorat, Université Paris I, sous la dir. de Jean-Claude PERROT. Paris, 1984. 2 vol., 361 f.
- PHILIPP, Élisabeth.** *Histoire d'une entreprise de son temps : Compagnie des entrepôts et magasins généraux de Paris*. Paris, 2000. 167 p.
- PINON, Pierre. LE BOUDEC, Bertrand.** *Les plans de Paris : histoire d'une capitale*. Paris, 2004. 135 p.
- POUVREAU, Benoît.** « La politique d'aménagement du territoire d'Eugène Claudius-Petit », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. mars 2003, n°79, p. 43-52. (consultable en ligne : [Cairn.info](http:// Cairn.info))
- QUERRIEN, Gwenaël. DUMONT, Marie-Jeanne.** « Stalingrad ressuscitée (suite) », dans *Bulletin d'informations architecturales*, n°136, janvier 1990.
- RABREAU, Daniel.** *Claude-Nicolas Ledoux, 1736-1806 : l'architecture et les fastes du temps*. Bordeaux, 2000. 432 p.
- RABREAU, Daniel.** *Claude-Nicolas Ledoux*. Paris, 2005. 191 p.
- RAMNOUX, Sébastien.** « La Rotonde va ressusciter », dans *Le Parisien*, 7 mai 2009.
- RAVAL, Marcel.** *Claude-Nicolas Ledoux, 1736-1806*. Paris, 1946. 242 p.
- RIEGL, Aloïs.** *Le culte moderne des monuments, sa nature, son origine*. Traduit par J. Boulet. Paris ; Budapest ; Torino, 2003. 123 p.

ROSSI, Aldo. *L'architecture de la Ville*. Traduit par F. Brun. Paris, 1990. 295 p.

« Rotonde de la Villette, quartier général de l'archéologie parisienne », dans *Paris aux cent villages*, n°7, janvier 1976. p. 21-22.

ROUQUET, Auguste. *La Villette - Vie d'un quartier de Paris*. Paris, 1930. 184 p.

« Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Paris » dans **APUR**. *Paris Projet*, n°19-20, 1980. 199 p.

TEXIER, Edmond Auguste. *Tableau de Paris*. Paris, 1852-1853. 2 vol. 388 et 396 p. (consultable en ligne : gallica.bnf.fr)

TROUVELOT, Jean. « La rotonde de la Villette, histoire et restauration », dans *Connaissances de Paris et de la France*, mai/juin 1970, n°3. p. 30-31.

TRICOIRE, Jean. *Un siècle de métro en 14 lignes. De Bienvenue à Météor*. Paris, 1999. 351 p.

« Une rotonde en perspective », dans *Ville de Paris*, n°110, juin 1989. p. 36-39.

VALMY-BAYSSE, Jean. *La Curieuse aventure des boulevards extérieurs (1786-1950)*. Paris, 1950. 525 p.